Banque de Développement du Conseil de l'Europe



Rapport du Gouverneur 2001

CHIFFRES-CLÉS

en millions d'euros

	2001	2000	1999	1998	1997
Prêts décaissés dans l'année	1 749	1 855	1 712	1 056	862
Projets approuvés dans l'année	1 664	1 888	2 052	2 257	2 153
Capitaux propres (après affectation du résultat)	3 962	2 466	2 381	2 283	2 144
Fonds propres disponibles (après affectation du résultat)	1 293	1 221	1 133	1 046	961
Total du bilan	13 926	14 434	12 659	11 096	9 539
Bénéfices	88,3	95	91,4	81,4	81,6
Compte Fiduciaire Sélectif (cumul des contributions prélevées sur les bénéfices)	58,3	55	45	35	30

La Banque de Développement du Conseil de l'Europe a été créée le 16 avril 1956 par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe afin d'apporter des solutions aux problèmes des réfugiés. Elle s'est depuis lors adaptée à l'évolution des priorités sociales en Europe. Le principe de son action est de contribuer au renforcement de la cohésion sociale en Europe.

Objectifs

La Banque de Développement du Conseil de l'Europe (CEB), est une banque multilatérale de développement à vocation sociale. Elle représente un instrument majeur de la politique de solidarité en Europe.

Depuis sa création en 1956, la Banque participe au financement de projets sociaux, répond aux situations d'urgence et concourt par là même à l'amélioration des conditions de vie dans les régions les moins favorisées du continent européen.

Le Conseil de l'Europe et la CEB

La Banque est autonome juridiquement et financièrement. Elle procède d'un Accord Partiel des Etats membres du Conseil de l'Europe et est soumise à la haute autorité de celui-ci. Son siège administratif se trouve à Paris.

Rappelons que le Conseil de l'Europe a été créé le 5 mai 1949 par le Traité de Londres. Au cours de son histoire, le Conseil de l'Europe a affirmé son rôle en termes de garantie des Droits de l'Homme et de développement de la Démocratie.

Parallèlement à cette action, le Conseil de l'Europe a suscité la création de plusieurs Accords Partiels, signés par une partie de ses Etats membres.

La Banque de Développement du Conseil de l'Europe (alors dénommée "Fonds de Réétablissement pour les réfugiés nationaux et les excédents de population en Europe", puis "Fonds de Développement Social du Conseil de l'Europe") a été le premier de ces Accords Partiels, signé par huit pays le 16 avril 1956. Aujourd'hui, elle compte 35 Etats membres.

Les relations entre la Banque et le Conseil de l'Europe sont confortées par le Secrétariat de l'Accord Partiel situé à Strasbourg. Le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe émet un avis de recevabilité du point de vue politique et social pour chaque projet soumis à la Banque.

Activités

La Banque accorde des prêts pour financer des projets à vocation sociale. Son action est complémentaire de celle des autres organismes financiers intergouvernementaux.

Les prêts de la Banque sont octroyés selon des critères précisément définis. Sont ainsi considérés comme **statutairement prioritaires** les projets qui "aident à résoudre les problèmes sociaux que pose ou peut poser aux pays européens la présence de réfugiés, de personnes déplacées ou de migrants résultant de mouvements de réfugiés ou d'autres mouvements forcés de populations ainsi que de la présence de victimes de catastrophes naturelles ou écologiques".

En quarante-cinq ans d'histoire, le champ

d'intervention de la Banque s'est progressivement élargi. De **nouvelles priorités** ont été définies, regroupant tous les domaines d'intervention contribuant directement au renforcement de la cohésion sociale en Europe, à savoir : la création et le maintien d'emplois dans les PME, le logement social, la santé, l'éducation et l'amélioration de la qualité de vie en milieu urbain défavorisé.

Enfin, la CEB intervient également dans les **autres domaines** suivants : protection de l'environnement, modernisation rurale, protection et réhabilitation du patrimoine historique.

Ressources Financières

L'activité de l'institution est fondée sur le capital versé, les réserves, et les capitaux levés sur les marchés financiers, la Banque ne bénéficiant d'aucune contribution financière annuelle de ses membres. Des émissions publiques et des placements privés lui permettent de tirer directement ses ressources des marchés de capitaux auxquels elle accède aux meilleures conditions.

Créée en 1956 avec un capital équivalent à 5,7 millions d'euros, la Banque dispose au 31 décembre 2001 d'un capital souscrit de 3 milliards d'euros. L'effet de levier est particulièrement remarquable puisque la Banque a pu verser, depuis sa création, plus de 17 milliards d'euros de prêts.

Rating

Pour ses opérations à long terme, la Banque bénéficie de la meilleure notation auprès des trois agences Fitch ratings (AAA), Moody's (AAA) et Standard & Poor's (Aaa).

Direction

Les organes de la Banque sont les suivants :

- Le Conseil de direction, composé d'un représentant par Etat membre. Son Président est M. Kari NARS, élu le 28 juin 1999.

- Le Conseil d'administration, composé également d'un représentant par Etat membre. Son Président est M. Heinrich HARRIES, élu le 28 juin 1999.

- Le Gouverneur, M. Raphaël ALOMAR, réélu le 27 février 2001. Il est assisté par le Vice-Gouverneur Délégué, M. Nunzio GUGLIELMINO, et par deux autres Vice-Gouverneurs, M. Krzysztof J. NERS et M. Apolonio RUIZ LIGERO, élus le 19 juin 2001*.

- Le Comité de Surveillance, composé de trois membres choisis selon un système de rotation entre les Etats membres.

Le Conseil d'administration est assisté par un Comité exécutif composé de membres du Conseil d'administration et présidé par le Président du Conseil d'administration.

* Les mandats de M. Martin MURTFLED, Premier Vice-Gouverneur et de M. Ignacio GARRIDO, Vice-Gouverneur, ont pris fin le 17 décembre 2001, au terme de respectivement sept et cinq années d'une contribution remarquable au développement de la Banque.

ETATS MEMBRES DE LA BANQUE (année d'adhésion)

En 8 ans, le nombre des Etats membres est passé de 21 à 35

Albanie	1999	France	1956	Lituanie	1996	Roumanie	1996
Allemagne	1956	Grèce	1956	Luxembourg	1956	Saint-Marin	1989
Belgique	1956	Hongrie	1998	Malte	1973	Saint-Siège	1973
Bulgarie	1994	Islande	1956	Norvège	1978	Slovénie	1994
Chypre	1962	Italie	1956	Pays-Bas	1978	Suède	1977
Croatie	1997	Lettonie	1998	Pologne	1998	Suisse	1974
Danemark	1978	"L'ex-République yougoslave de Macédoine"	1997	Portugal	1976	Turquie	1956
Espagne	1978	Liechtenstein	1976	République Slovaque	1998		
Estonie	1998			République Tchèque	1999		
Finlande	1991						



Composition des organes de la Banque

au 31 décembre 2001*

Conseil de direction		Conseil d'administration
Kari NARS Ancien Directeur des Finances, Ministère des Finances, Helsinki	*Présidents*	**Heinrich HARRIES** Ancien Membre du Directoire de la Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW), Frankfurt am Main
Marcin RYBICKI Directeur du Département des Affaires Etrangères, Politiques, Economiques, Ministère des Affaires Etrangères, Varsovie	*Vice-Présidents*	**Dimitar B. RADEV** Fonds Monétaire International, Washington
Shpëtim CAUSHI Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de l'Albanie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Albanie**	**Izedin HAJDINI** Conseiller du Ministre, Ministère de l'Économie, Tirana
Roland WEGENER Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire Représentant Permanent de l'Allemagne auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Allemagne**	**Ulrich KALBITZER** Chef de Division, Banques multilatérales de Développement, Ministère des Finances, Berlin
Benoît CARDON de LICHTBUER Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Belgique auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Belgique**	**Werner VERTONGEN** Inspecteur Général, Département des Etudes, Banque Nationale de Belgique, Bruxelles **Gino ALZETTA** *(depuis le 11-1-2002)* Directeur-Coordinateur du Service des Relations Internationales de l'Administration de la Trésorerie, Ministère des Finances, Bruxelles
Yuri STERK Ambassadeur, Représentant Permanent de la Bulgarie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Bulgarie**	**Dimitar B. RADEV** Fonds Monétaire International, Washington
Christophoros YIANGOU Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de Chypre auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Chypre**	**Andreas TRYFONIDES** Secrétaire Permanent, Ministère des Finances, Nicosie
Neven MADEY Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Croatie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Croatie**	**Josip KULIŠIČ** Ministre Délégué aux Finances, Département pour les Institutions Financières Internationales et l'Intégration Européenne, Ministère des Finances, Zagreb
Niels-Jørgen NEHRING Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent du Danemark auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Danemark**	**Peter Brix KJELGAARD** Conseiller, Département de la Coopération internationale, Ministère des Finances, Copenhague

* Les organes de la Banque sont les suivants : le Conseil de direction, le Conseil d'administration, le Gouverneur, le Comité de Surveillance. Un Comité exécutif, composé de membres du Conseil d'administration et présidé par le Président du Conseil d'administration, assiste le Conseil d'administration.
Aux termes de l'Article XIII, le secrétariat des organes de la Banque est assuré par le "Secrétariat de l'Accord Partiel sur la Banque de Développement", au Conseil de l'Europe à Strasbourg (Chef de l'Accord Partiel : **Mme Giusi PAJARDI**, Secrétaire Exécutif des organes de la Banque : **M. Günter SCHIRMER**).

Conseil de direction		Conseil d'administration
Guillermo KIRKPATRICK Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de l'Espagne auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Espagne**	**Luis de FUENTES LOSADA** Sous-Directeur Général du Trésor, Direction Générale du Trésor et de la Politique Financière, Ministère de l'Economie et des Finances, Madrid
Ants FROSCH Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de l'Estonie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Estonie**	**Renaldo MÄNDMETS** Secrétaire Général Adjoint a.i. pour les Relations Etrangères, Ministère des Finances, Tallinn
Erkki KOURULA Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Finlande auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Finlande**	**Seppo SUOKKO** Directeur Général Adjoint, Département d'Economie, Ministère des Finances, Helsinki
Jacques WARIN Ambassadeur, Représentant Permanent de la France auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**France**	**Nacer MEDDAH** Chef de Bureau, Affaires européennes, Direction du Trésor, Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, Paris
Athanassios THEODORACOPOULOS Ambassadeur, Représentant Permanent de la Grèce auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Grèce**	**Constantinos VGENOPOULOS** Banque Nationale de Grèce, Athènes
János PERÉNYI Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Hongrie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Hongrie**	**Laszlo LENGYEL** Directeur Général, Secrétariat des Institutions Financières Internationales, Ministère des Finances, Budapest
Hördur H. BJARNASON Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de l'Islande auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Islande**	**Thröstur OLAFSSON** Economiste, Membre du Conseil d'administration de la Banque Centrale d'Islande, Reykjavik
Pietro Ercole Carlo AGO Ambassadeur, Représentant Permanent de l'Italie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Italie**	**Antimo PROSPERI** Dirigeant du Deuxième Bureau de la Direction VI du Département du Trésor, Ministère du Trésor, Rome
Jon IVANOVSKI Conseiller d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères, Skopje	**"L'ex-République yougoslave de Macédoine"**	**Dragan MARTINOVSKI** Sous-Secrétaire, Ministère des Finances, Skopje
Georgs ANDREJEVS Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Lettonie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Lettonie**	**Ingüna SUDRABA** Sous-Secrétaire d'Etat, Ministère des Finances, Riga

Liechtenstein
Josef WOLF
Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent du Liechtenstein auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg

Conseil de direction		Conseil d'administration
Rokas BERNOTAS Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Lituanie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Lituanie**	**Daiva KAMARAUSKIENE** Directeur adjoint du Département de Gestion de la Dette Publique, Ministère des Finances, Vilnius
Gérard PHILIPPS Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent du Luxembourg auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Luxembourg**	**Jérôme HAMILIUS** Attaché de Gouvernement, Ministère des Finances, Luxembourg
Joseph LICARI Ambassadeur, Représentant Permanent de Malte auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Malte**	
Vitalie GORDAS Ambassadeur, Représentant Permanent de la Moldova auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Moldova**	**Valentina POSTOLACHI** Vice-Ministre de l'Economie et des Réformes, Chisinau
Torbjørn AALBU Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Norvège auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Norvège**	**Trond Folke LINDBERG** Directeur Général Adjoint, Chef de la Section Banques multilatérales et Finances, Ministère des Affaires Etrangères, Oslo
Hendrik WAGENMAKERS Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent des Pays-Bas auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg **Johannes C. LANDMAN** *(depuis le 1-1-2002)* Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent des Pays-Bas auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Pays-Bas**	**Jan Willem van der KAAIJ** Directeur Adjoint des Relations Extérieures Financières, Ministère des Finances, La Haye
Marcin RYBICKI Directeur du Département des Affaires Etrangères, Politiques, Economiques, Ministère des Affaires Etrangères, Varsovie	**Pologne**	**Jacek TOMOROWICZ** Directeur, Département de Coopération Internationale, Ministère des Finances, Varsovie
Paulo CASTILHO Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent du Portugal auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Portugal**	**Lina NETO** Directeur Général Adjoint, Direction Générale pour les Affaires Européennes et et les Relations Internationales, Ministère des Finances, Lisbonne
Eva GARAJOVA Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la République Slovaque auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**République Slovaque**	**Viliam VASKOVIC** Secrétaire d'Etat, Ministère des Finances, Bratislava
Jirí MUCHA Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la République Tchèque auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**République Tchèque**	**Dimitrij LOULA** Directeur Adjoint du Département des Organisations internationales, Ministère des Finances, Prague

Conseil de direction		Conseil d'administration
Sabin POP Ambassadeur, Conseiller d'Etat du Premier Ministre pour les Affaires Etrangères, Bucarest	**Roumanie**	**Daniela CERNAT** Secrétaire d'Etat, Ministère des Finances, Bucarest **Enache JIRU** *(depuis le 19-1-2002)* Secrétaire d'Etat, Ministère des Finances, Bucarest
Guido BELLATTI CECCOLI Ambassadeur, Représentant Permanent de Saint-Marin auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Saint-Marin**	**Raffaele GIARDI** Conseiller, Ministère des Finances, République de Saint-Marin
	Saint-Siège	**Mgr Paul Richard GALLAGHER** Envoyé Spécial du Saint-Siège auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg
Darja LAVTIZAR BEBLER Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Slovénie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Slovénie**	**Irena SODIN** Sous-Secrétaire d'Etat, Ministère des Finances, Ljubljana
Hakån WILKENS Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Suède auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg **Mats ÅBERG** *(depuis le 1-1-2002)* Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Suède auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Suède**	**Björn FRITJOFSSON** Directeur Adjoint de l'Unité pour les Organisations internationales, Ministère des Finances, Stockholm
Jean-Claude JOSEPH Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Suisse auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Suisse**	**Yves EMERY** Chef de Section, Administration Fédérale des Finances, Berne
Numan HAZAR Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Turquie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Turquie**	**Aydin KARAÖZ** Directeur Général, Direction Générale des Affaires Economiques Internationales, Sous-Secrétaire d'Etat au Trésor, Ankara

Gouverneur

Raphaël ALOMAR

Vice-Gouverneurs

Nunzio GUGLIELMINO (Vice-Gouverneur Délégué)
Krzysztof J. NERS
Apolonio RUIZ LIGERO

Comité de Surveillance

Portugal : **Maria Isabel CASTELÃO FERREIRA da SILVA**, Inspectrice générale adjointe des Finances, Lisbonne
Suède : **Filip CASSEL**, Expert Comptable, Directeur d'Audit, Ph. D., Stockholm
Suisse : **Paul BRÜGGER**, Contrôleur principal du Service juridique des Finances fédérales, Berne



Augmentation de capital et stratégie de développement

Le renforcement de la solidité financière de la Banque s'appuie sur la réalisation de l'augmentation de capital, sur l'adaptation des ratios prudentiels et sur une maîtrise globale des volumes de prêts. C'est dans ce cadre que s'inscrit le redéploiement de l'activité.

Une augmentation de capital effective, des ratios prudentiels renforcés

L'augmentation de capital, dont le principe avait été arrêté par les Etats membres en décembre 1999, **est devenue effective le 14 mars 2001**, date à laquelle le seuil de souscription de 2/3 des parts offertes a été franchi. A la clôture de la période de souscription, le 30 septembre de cette année, ce sont 27 pays actionnaires, représentant 87% du capital, qui ont permis de porter les **fonds propres de la CEB de 2,5 à 4 milliards d'euros** et témoigné par cet engagement de leur confiance dans l'institution.

Par ailleurs, à la faveur de la période complémentaire courant jusqu'au 30 avril 2002, le taux de souscription de l'augmentation de capital s'élève désormais à près de 90%, au 31 janvier 2002.

En corollaire, dans le cadre d'une politique active de renforcement de la solidité financière, **les plafonds des principaux ratios financiers ont été révisés à la baisse**. Ainsi, la limite fixée pour le **ratio de gearing** – qui rapporte l'encours global des prêts et des garanties au montant des fonds propres – a été ramenée de **6 à 2,5**, celle du **ratio d'endettement** – qui rapporte l'encours de la dette au montant des fonds propres – de **6 à 4** et la limite du **ratio de portefeuille de 2,5 à 1,5**.

Ce double mouvement a eu pour conséquences de consolider la structure financière de la Banque, d'assurer une conformité accrue aux meilleurs standards prudentiels internationaux et de conforter la notation AAA auprès des agences de rating Standard & Poor's, Fitch Ratings et Moody's.

La qualité de la signature de la CEB lui permet de minimiser le coût de ses émissions sur le marché international des capitaux et, par là-même, d'intervenir dans les conditions les plus favorables au bénéfice de ses emprunteurs.

Le redéploiement de l'activité

Conformément aux orientations arrêtées en 1999 lors des débats sur l'augmentation de capital, la nouvelle assise financière de la Banque lui permet de développer davantage ses opérations dans les pays en transition, tandis que les nouveaux ratios prudentiels impliquent une modération d'ensemble des volumes d'activité.

Cette politique se traduit ainsi par une **limitation volontaire de la croissance de l'activité**. Pour l'exercice 2001, cet effort s'est manifesté par un infléchissement du volume des nouveaux projets approuvés, qui s'établit à hauteur de 1,66 milliard d'euros, et par une diminution du montant des décaissements qui se situe aux environs de 1,75 milliard d'euros après le pic enregistré en 2000.

Cette stratégie d'ensemble permettra cependant de porter progressivement l'**encours de prêts de l'ordre de 8,6 milliards d'euros fin 2001 à près de 11 milliards d'euros fin 2004**.

La maîtrise de l'activité s'accompagne d'**une réorientation substantielle des nouveaux projets en faveur des pays en transition**. Les projets approuvés en 2001 au bénéfice de ces derniers ont, à eux seuls, atteint près de 40% des montants cumulés depuis 1995, tandis que le volume des décaissements sur ces pays a plus que doublé par rapport à l'exercice précédent. Pour parvenir à ce résultat, la CEB a approfondi sa politique de coopération avec les autres institutions internationales et a notamment joué un rôle actif au sein du Pacte de Stabilité pour l'Europe du Sud-Est dont elle est devenue officiellement Partenaire le 28 juin 2001.

Parallèlement, la CEB privilégie la recherche d'un développement plus équilibré qui passe par une pondération géographique satisfaisante de son portefeuille de prêts et l'attention portée à la valeur ajoutée sociale de sa contribution. A cet égard, **la proportion entre les projets individuels, mieux ciblés, et les programmes sectoriels multi-projets a fait l'objet d'un rééquilibrage très significatif**.

MESSAGE DU GOUVERNEUR

Le renforcement de la structure financière de la Banque, le redéploiement de son activité vers les pays en transition et l'approfondissement de sa vocation sociale constituent les traits marquants de l'exercice 2001.

L'année 2001 a représenté pour la Banque la concrétisation des nouvelles orientations arrêtées dans le cadre de l'augmentation de capital décidée par ses Etats membres en décembre 1999 et inscrites dans le plan de développement à moyen terme 2000 - 2004. Le renforcement de sa structure financière permet à la Banque d'amplifier sa capacité d'intervention sociale et de redéployer son activité en faveur des pays en transition.

La solidité financière de l'institution s'est accrue en 2001 suite à la **souscription effective à l'augmentation de capital**, qui a engendré une progression de plus de 60% des fonds propres, et au maintien de la **rentabilité** à un bon niveau. Le bénéfice net s'établit ainsi à 88,3 millions d'euros, malgré une diminution sensible des profits exceptionnels par rapport à l'exercice 2000.

Le renforcement important de la structure financière, ...

Simultanément, les plafonds des principaux **ratios financiers** qui encadrent l'activité de la Banque, à savoir les ratios de gearing, d'endettement et de portefeuille, **ont été révisés à la baisse** pour être alignés sur les meilleurs standards prudentiels internationaux.

La confirmation, en 2001, de la **notation AAA** accordée par les agences Standard & Poor's, Fitch Ratings et Moody's, témoigne de l'appréciation positive qu'elles portent sur cette politique d'ensemble.

...la confirmation de la signature triple AAA...

Conformément aux objectifs définis par le plan de développement 2000-2004 et après plusieurs années de croissance soutenue, la Banque a entrepris de **modérer volontairement son volume d'activité** pour intensifier la contribution sociale de ses interventions.

...la modération volontaire des volumes d'activité ...

Tout en poursuivant sa politique de diversification du portefeuille de prêts, elle a privilégié **l'essor de son activité dans les pays en transition**. Le montant total des projets approuvés en faveur de ces derniers est **désormais supérieur à 1,1 milliard d'euros**, dont 39% approuvés au cours de la seule année 2001. La progression des décaissements est encore plus rapide, dans la mesure où ils ont représenté plus du double de ceux de l'exercice précédent et plus de la moitié des décaissements cumulés depuis 1995.

...et le redéploiement des interventions en faveur notamment des pays en transition, ...

Cet effort soutenu n'a pas affecté la qualité du portefeuille de prêts : ainsi, les contreparties assorties d'une notation supérieure ou égale à A représentent désormais plus des 3/4 du total de l'encours à la fin de l'année 2001.

...au service de la cohésion sociale, ...

La structure de l'activité prêts et projets en 2001 reflète la mobilisation de la Banque au service de la **cohésion sociale**, à hauteur de 70% des projets approuvés et de 2/3 des prêts décaissés. Les trois domaines-clefs que sont le logement social, l'éducation et la santé ont bénéficié de l'essentiel de ses financements.

...et des priorités statutaires de la Banque, ...

La Banque demeure, bien entendu, fidèle à ses priorités statutaires. S'agissant des **réfugiés et des migrants**, on retiendra sa contribution à hauteur de 318 millions d'euros au Pacte de Stabilité pour l'Europe du Sud-Est dont elle est devenue membre le 28 juin 2001. En matière d'aide aux **victimes de catastrophes naturelles** et écologiques, la CEB répond systématiquement aux situations d'urgence et finance les initiatives en faveur de la prévention.

...une sélectivité accrue et l'effort de rééquilibrage sur les projets individuels,...

L'approfondissement de la vocation sociale de la Banque s'exprime encore dans l'exigence d'une **sélectivité accrue** des projets auxquels elle choisit d'apporter son concours.

A cet égard, la CEB a procédé, au cours de l'exercice 2001, à un net rééquilibrage de ses interventions **en faveur des projets individuels** pour lesquels ses décaissements affichent une progression de 73% par rapport à 2000.

Par ailleurs, la Banque étoffe en permanence son rôle d'assistance et de suivi afin d'améliorer, en concertation avec les bénéficiaires concernés, la qualité des projets mis en œuvre et d'enrichir la valeur ajoutée sociale de son activité.

...qui s'appuient sur un réseau de partenariats...

Dans cette perspective, elle continue de tisser un **réseau de partenariats** avec d'autres institutions internationales et s'appuie sur des accords de coopération renforcée qui facilitent tant l'élaboration de cofinancements que les échanges d'expertise et d'information : le dernier en date a été signé avec la Banque Nordique d'Investissement le 15 janvier 2002.

...et un rôle d'assistance et de suivi renforcés au sein de la CEB, ...

En complément du suivi rigoureux qu'elle applique aux principaux stades de la réalisation d'un projet, la Banque élargit l'éventail de ses contributions. **En amont**, les **stratégies-pays** définies en collaboration avec plusieurs de ses Etats membres, structurent les actions opérationnelles. **En aval**, la décision prise en 2001 de se doter

d'une **unité d'évaluation ex-post des projets** permettra de mieux mesurer l'impact social sur les secteurs et les populations cibles. Cette unité contribuera aussi, par le retour d'expérience, à la qualité accrue des projets à venir.

La politique de financement s'inscrit dans la continuité des objectifs établis depuis plusieurs années. Elle s'est ajustée aux nouvelles orientations de l'activité.

Au 31 décembre 2001, le ratio de liquidité s'établit à 79%, à comparer au minimum requis de 50%. Au cours de l'exercice, le volume des émissions de la Banque s'est élevé à 2,6 milliards d'euros, en retrait de 400 millions sur 2000 pour tenir compte de la réduction volontaire du stock de projets. Ces emprunts se sont, à 90%, concentrés sur l'euro et plus encore le dollar des Etats-Unis en raison des opportunités offertes par ce marché. Cette politique s'est poursuivie au tout début de l'année 2002 à travers le lancement de deux émissions, de 500 puis de 750 millions de dollars en janvier. Soucieuse de diversifier ses investisseurs, la Banque a également finalisé en 2001 la mise en place d'un programme d'émissions domestiques sur le marché australien.

...une politique de financement adaptée aux nouvelles orientations de l'activité...

*

L'exercice 2001 marque donc un tournant décisif dans la réalisation des orientations stratégiques de la Banque : renforcement de la structure financière, sous l'effet conjugué de l'augmentation des fonds propres et de la mise en place de ratios prudentiels plus exigeants ; limitation volontaire du volume d'activité et approfondissement de la qualité sociale des projets ; redéploiement en faveur des pays en transition, au terme des efforts entrepris depuis plusieurs années.

...constituent les traits marquants de l'exercice 2001 et permettront à la Banque de renforcer sa capacité d'intervention sociale.

Forte du soutien de ses Etats membres, de l'étroite coopération avec le Conseil de l'Europe, de la solidité de sa structure financière, de la qualité et de l'engagement de ses équipes, la Banque est en bonne position pour approfondir encore sa vocation au service de la cohésion sociale en Europe.

Paris, le 7 mars 2002



Raphaël ALOMAR

LE COMITÉ DE DIRECTION GÉNÉRALE

Au premier plan
Raphaël ALOMAR
Gouverneur

Au deuxième rang, de gauche à droite
Krzysztof J. NERS
Vice-Gouverneur

Nunzio GUGLIELMINO
Vice-Gouverneur Délégué

Apolonio RUIZ LIGERO
Vice-Gouverneur

Au troisième rang, de gauche à droite
Roberto CACCIOLA
Directeur des Conseillers Techniques

Rainer STECKHAN
Directeur Général des Prêts

Arnaud VIOLETTE
Directeur des Systèmes d'Information et du Contrôle

Richard VENEAU
Directeur des Ressources Humaines et des Services Généraux (Adj.)

Thierry POIREL
Directeur Financier

Heikki CANTELL
Directeur Juridique



DIRECTION GÉNÉRALE DES PRÊTS
Rainer Steckhan

DIRECTION DES CONSEILLERS TECHNIQUES
Roberto Cacciola

ADMINISTRATION ET FINANCES, PRÊTS
Melanie Wieschollek-Lacroix

RESPONSABLES DES PAYS
Michael Lixenfeld : *Allemagne, Liechtenstein, République Tchèque, Suisse*

Théodore Ivanov : *Bulgarie, France, Hongrie, Portugal*

Rachel Meghir : *Croatie, Grèce, République Slovaque*

Sylvie Anagnostopoulos : *Chypre, "L'ex-République yougoslave de Macédoine", Malte*

Marja Seppälä : *Danemark, Estonie, Finlande, Islande, Lettonie, Lituanie, Norvège, Suède*

Magnus Sandin : *Belgique, Luxembourg, Pays-Bas, Turquie*

Luca Schio : *Albanie, Italie, Moldova, Saint-Marin, Saint-Siège*

Carlos Bendito Prieto : *Espagne, Roumanie, Slovénie*

Sylvie Ludain : *Pologne*

RESPONSABLE DES PROJETS SPÉCIAUX
Cristian Tabacaru

UNITÉ DE SUPPORT AUX OPÉRATIONS
France Becmont-Bieth
Emilia di Matteo

FINANCEMENT DE PROJETS
Juan F. Seco Guillot

Peter-Igor Van Moock

ETUDES ET ANALYSES
Michèle Meunier

Dario Liguti
Dimo Iliev

DÉVELOPPEMENT
Matthias Bauer

Eva Schwebel

COHÉSION SOCIALE
Nicola Catalano

CONSEILLERS TECHNIQUES

URBANISME ET ARCHITECTURE
Dorota Blazejewicz

COHÉSION SOCIALE, MIGRATIONS ET RÉFUGIÉS
Claudine Voyadzis

INFRASTRUCTURES
Baris Trak

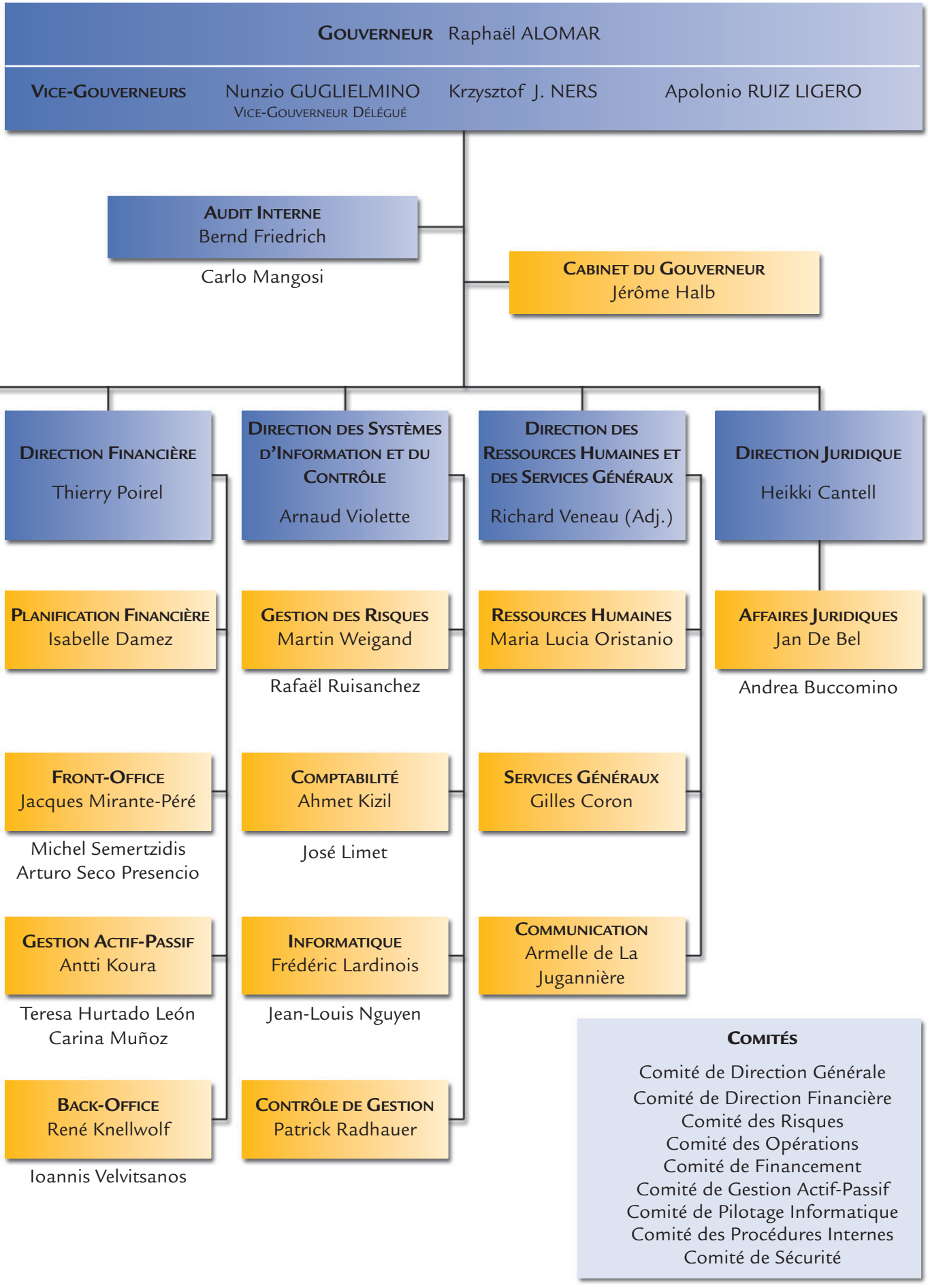
ENVIRONNEMENT
Anton Spierenburg

ECONOMISTE DE PROJETS
Victor Agius

SANTÉ-EDUCATION
Marie-Odile Waty

PASSATION DES MARCHÉS
Kitty Villani-Haman

Organigramme





La CEB au sein de la communauté internationale

Indépendamment des relations statutaires et naturelles avec le Conseil de l'Europe, la CEB a développé depuis plusieurs années un réseau d'accords de coopération avec les autres institutions internationales. Ceux-ci ont d'ores et déjà donné lieu au co-financement ou au financement parallèle de 16 projets dans les pays en transition.

Les **accords bilatéraux de coopération** permettent, au-delà des perspectives de co-financements et de partage des risques, de faciliter les échanges de vues et le transfert des "best practices". Plusieurs accords-cadres ont ainsi été successivement signés :

- avec la BERD le 5 mai 1999, portant particulièrement sur des opérations en faveur des PME dans les pays en transition,
- avec la Banque mondiale le 30 mai 2000, concernant des projets sociaux, également dans les pays en transition,
- avec la NIB, le 15 janvier 2002, pour déployer des activités conjointes dans les pays nordiques et les pays Baltes.

La CEB poursuit, en outre, une collaboration étroite et constructive avec la Banque européenne d'investissement (BEI), dans la ligne des relations de travail établies depuis de longues années.

La CEB développe également sa coopération avec la Commission européenne pour le financement des PME dans les pays en transition. Elle a ainsi signé, le 11 décembre 2000, un **accord trilatéral** avec la Communauté européenne et Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW) qui a conduit à de nombreuses opérations de prêts aux PME dans les pays candidats à l'accession auprès de l'Union.

Parallèlement, la CEB participe à plusieurs **accords multilatéraux**. Ainsi :

- le 31 mars 2000, un accord multilatéral a été signé entre la CEB, la Commission européenne, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), la Banque mondiale, la Société Financière Internationale (SFI), la Banque Nordique d'Investissement (NIB) et la Nordic Environment Finance Corporation (NEFCO), sur la coopération dans le cadre de la préparation de la pré-adhésion des pays d'Europe centrale et orientale à l'Union européenne.
- en 2001, la CEB a négocié avec la Commission européenne, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), et la Banque mondiale, un accord-cadre portant sur la coopération dans les pays des Balkans occidentaux.

Ce dernier accord s'inscrit dans le Processus de Stabilisation et d'Association engagé par l'Union européenne. Il complétera l'action que la CEB déploie dans le cadre du Pacte de Stabilité pour l'Europe du Sud-Est, dont elle est devenue officiellement membre le 28 juin 2001.

Par ailleurs, la CEB travaille sur la question des réfugiés avec des agences des Nations Unies telles que le Haut Commissariat aux Réfugiés, (HCR) et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), y compris pour la gestion des dons qu'elle a accordés en Albanie, au Kosovo et dans "L'ex-République yougoslave de Macédoine". Elle a aussi noué des contacts avec l'OMS, l'UNESCO, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Centre des Nations Unies pour l'habitat (UN-Habitat) et l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), pour explorer le potentiel de synergies. Sur les questions environnementales, elle a également pris contact avec la Commission du Danube et elle échange des informations avec l'Helcom en Europe du Nord. Enfin, la CEB est observateur au Comité de Développement de la Banque mondiale et participe activement au débat international sur les questions de développement, notamment la lutte contre la pauvreté.



ACTIVITÉS DE LA BANQUE EN 2001

PROJETS ET PRÊTS

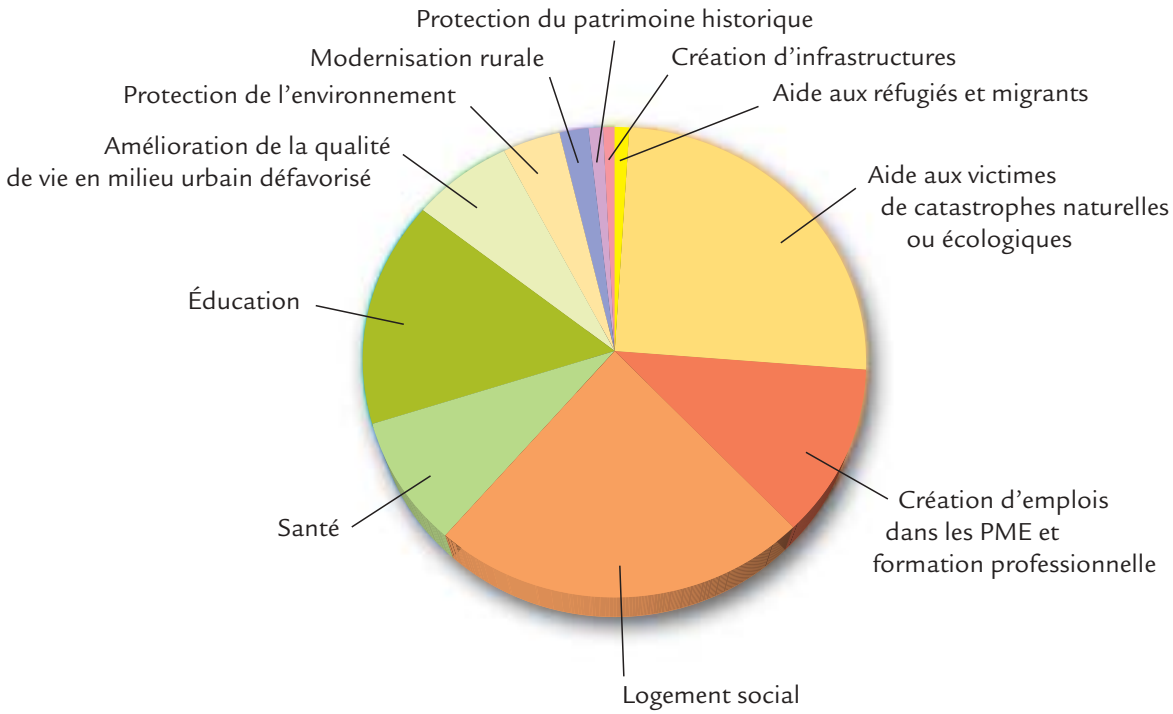
Conformément à sa mission, la Banque de Développement du Conseil de l'Europe (CEB) a intensifié en 2001 son action en faveur de la cohésion sociale en Europe et a significativement développé ses opérations dans les pays en transition.

Dans les pays d'opérations, dont la diversité des niveaux de développement et des problèmes sociaux appelle des réponses différenciées, la CEB propose une expertise et des financements adaptés. Par l'action concrète qu'elle mène, la Banque contribue, en coordination étroite avec les relais gouvernementaux et financiers appropriés, à favoriser l'amélioration des conditions de vie des personnes et la réduction des inégalités, renforçant ainsi la cohésion sociale.

L'année 2001 a également été marquée par une répartition équilibrée des projets approuvés entre les domaines d'intervention. Ainsi, les projets relevant des **priorités statutaires** (aide aux réfugiés et migrants, aide aux victimes de catastrophes naturelles) ont représenté 16% des approbations. Les **nouvelles priorités** (création d'emplois dans les petites et moyennes entreprises, formation professionnelle, logement social, santé, éducation) s'élèvent à 70% tandis que la **protection de l'environnement, la modernisation rurale, la protection du patrimoine historique** atteignent 14% des approbations.

Enfin, l'objectif de **rééquilibrage de l'activité au bénéfice des projets individuels a été poursuivi** : la part des projets individuels approuvés dans l'année a sensiblement augmenté, passant de 30% en 2000 à 41% cette année.

Les prêts décaissés en 2001 - Répartition par domaine d'intervention





En 2001, les décaissements de la CEB ont dépassé € 1,7 milliard, contre presque € 1,9 milliard en 2000, dans 22 pays d'opérations, la plus large partie étant destinée à des emprunteurs en Espagne, Italie, Allemagne, France et Turquie. Les décaissements en faveur de 9 pays en transition se sont élevés à 15% du total. Plus d'un tiers des décaissements a été réalisé en faveur de projets approuvés au cours de l'année. Au total, 57 projets ont reçu des financements à travers 75 tranches de prêts décaissées.

L'encours des prêts au 31 décembre 2001 s'élève à € 8,6 milliards, soit un niveau équivalent à celui du 31 décembre 2000, le niveau des remboursements sur prêts ayant été particulièrement élevé au cours de l'exercice. Compte tenu des nouvelles approbations, des décaissements réalisés et de la suppression du stock de projets trop anciens, le portefeuille des 119 projets en attente de financement représente € 3,3 milliards, dont € 2,6 milliards engagés.

La CEB a été particulièrement active dans les pays en transition. En 2001, près du tiers du nombre des projets a été approuvé en faveur de 10 pays en transition, auxquels s'ajoutent deux Programmes Sectoriels Multi-projets (PSM) financés à travers des banques allemandes pour des projets situés dans cette même zone géographique, soit un total de € 432 millions. Ceci porte à plus de € 1,1 milliard le total approuvé depuis le début des opérations dans ces nouveaux Etats membres, et permet à la Banque d'accompagner ces pays dans le processus d'adhésion à l'Union européenne, dans les secteurs relevant de sa compétence et de sa spécificité.



RÉPUBLIQUE SLOVAQUE — Station d'épuration dans le quartier des Roms à Vranov

La Banque a également accentué sa mission sociale par l'utilisation du Compte Fiduciaire Sélectif (CFS). Quatre nouveaux projets approuvés en 2001 dans les domaines prioritaires de la CEB, en Albanie (1 projet), Bulgarie (1 projet) et Hongrie (2 projets) bénéficieront d'une subvention du taux d'intérêt. La prise en charge de la bonification représente € 3,1 millions.

La CEB a également continué à adapter ses méthodes de travail et d'intervention. Ainsi, pour répondre au besoin de financement dans des situations d'extrême urgence, la Banque a décidé en 2001 de réserver une partie des montants alloués au Compte Fiduciaire Sélectif (CFS) à l'usage de dons à vocation humanitaire dans les pays éligibles.

BULGARIE

Favoriser l'intégration de la communauté Rom

En Bulgarie, la ville de Plovdiv et la CEB ont développé un projet pilote visant l'intégration sociale des Roms vivant dans des habitations précaires situées dans les quartiers défavorisés de la ville. L'objectif de ce projet est la construction de nouveaux logements pour environ 2 300 familles Roms et l'amélioration de l'infrastructure sociale locale. Ceci correspond à la politique développée par le Conseil national des questions ethniques et démographiques.

Compte tenu de la complexité de mise en œuvre et du haut contenu social de ce projet, le Programme conjoint entre la Banque et le Conseil de l'Europe pour la cohésion sociale a été mis à contribution afin d'appuyer le déroulement de ce projet par des mesures d'accompagnement.



Au cours de cette année, trois dons d'un montant total de € 2,4 millions ont été alloués à des projets situés dans "L'ex-République yougoslave de Macédoine", au Kosovo et en Bosnie et Herzégovine.

Pour appuyer les activités opérationnelles, des **stratégies pays et des stratégies sectorielles ont été élaborées en collaboration étroite avec plusieurs Etats membres**.

Par ailleurs, la CEB a procédé à la révision de ses critères d'éligibilité afin d'adapter ses instruments au financement du logement social dans les zones urbaines défavorisées ainsi qu'aux interventions en faveur des collectivités locales.

La qualité des projets est une priorité constante pour la Banque. L'intervention des équipes de la Banque est de plus en plus fréquente en amont, afin d'accompagner les emprunteurs et les appuyer dans la préparation des projets. Cet accompagnement se poursuit tout au long du cycle de vie des projets. Les missions sur sites par les équipes techniques de la CEB, comme le suivi de l'impact des opérations, ont été renforcés. Enfin, la Banque a décidé la création d'une unité d'évaluation ex-post qui commencera ses activités en 2002 ; elle aura la charge de procéder à l'évaluation des effets sociaux des projets, deux ans après leur achèvement, et d'en tirer des enseignements pour l'avenir.

CROATIE

Un engagement déterminé pour favoriser le retour et l'intégration des réfugiés

Initié dans le cadre du Pacte de Stabilité, un projet a été approuvé par la CEB en 2000, pour un montant de € 30 millions. Ce projet vise à favoriser la réinstallation des réfugiés de retour de la République Fédérale de Yougoslavie et de Bosnie et Herzégovine et à recréer l'environnement multi-ethnique qui prévalait avant le conflit. L'impact social et économique devrait être considérable car plus de 10 000 personnes seront directement impliquées tandis que 35 municipalités bénéficieront de la reconstruction de leurs infrastructures.

Mis en œuvre par le Gouvernement Croate, avec le soutien du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés, ce projet fait l'objet d'une grande attention de la part de la communauté internationale. Un premier montant de € 8 millions a été versé en 2001. Ce projet bénéficie d'une bonification d'intérêts par le Compte Fiduciaire Sélectif (CFS).



ROUMANIE | Maison pour enfants handicapés à Iasi

I. PRIORITÉS STATUTAIRES

1. Aide aux réfugiés et migrants

L'Europe du Sud-Est doit aujourd'hui faire face à un nombre très important de réfugiés et personnes déplacées. En réaffirmant ses missions statutaires, la CEB entend confirmer sa position d'institution financière de référence sur cette question. La Banque s'est particulièrement impliquée dans les travaux du Pacte de Stabilité pour l'Europe du Sud-Est et a continué à intervenir concrètement en faveur des réfugiés, personnes déplacées et minorités.

Des projets destinés aux réfugiés et minorités dans "**L'ex-République yougoslave de Macédoine**" et au **Kosovo** ont fait l'objet de dons en 2001. De même, une contribution sous forme de



Aide aux victimes et prévention des catastrophes naturelles et écologiques

La Banque de Développement du Conseil de l'Europe est l'unique banque multilatérale de développement dont le statut prévoit spécifiquement l'aide aux victimes de catastrophes naturelles et écologiques. Elle s'attache à répondre le plus rapidement possible aux demandes de ses Etats membres frappés par ces événements dont les effets économiques et sociaux sont souvent considérables et peuvent concerner plusieurs pays.

La Banque a poursuivi en 2001 des actions qui se sont traduites par l'approbation de cinq projets concernant l'Espagne, la Hongrie, l'Italie et la Turquie. Le montant approuvé dans ce domaine s'est élevé à € 269 millions, ce qui représente 16% du montant total des projets approuvés.

Des catastrophes naturelles de plus en plus fréquentes en Europe

Force est de constater que les catastrophes naturelles sont malheureusement des phénomènes à fréquence croissante en Europe au cours de ces dix dernières années :

- **tremblements de terre :** la Grèce, l'Italie, la Turquie, sont parmi les pays les plus affectés (en termes de victimes) par les tremblements de terre.
- **inondations et glissements de terrain :** la plupart des récentes inondations ont été enregistrées en Allemagne, Espagne, France, Hongrie, Italie, Pologne, République Slovaque et Roumanie.

Une démarche indispensable de prévention

Des études récentes ont mis en évidence l'importance des capacités de gestion et de l'état de préparation du pays lorsque les risques se concrétisent. Au niveau international, on perçoit la nécessité de renforcer la concertation et la coopération de tous les acteurs en faveur de la prévention et de la gestion intégrée des risques.

La plus grande attention portée aujourd'hui, non seulement aux travaux de reconstruction mais aussi aux mesures de prévention des catastrophes, a amené la CEB à organiser, en avril 2001, un atelier de travail spécifique. Des représentants de la Banque mondiale, de la BEI, de l'Union européenne, de la KfW, de la Banque inter-américaine de développement et de l'Accord EUR-OPA Risques majeurs du Conseil de l'Europe ont participé à cette réunion. Tous se sont accordés sur une meilleure efficacité des interventions lorsqu'elles sont accompagnées d'études approfondies des risques et de leurs conséquences. A titre d'exemple, l'analyse récente de la CEB sur le logement a souligné la faible capacité de résistance aux désastres d'une partie du parc de logements en Europe du Sud-Est, les normes de sécurité n'ayant pas toujours été respectées.

Dans tous les cas, la mise en œuvre d'actions de prévention est plus efficace que la simple réparation des dommages. Si les mesures préventives n'altèrent pas la probabilité de la survenance d'une catastrophe, l'état de préparation de la population, des pouvoirs publics et de l'ensemble des acteurs est un des principaux facteurs capables de réduire l'impact dans les phases critiques de l'urgence et de l'après catastrophe.

Des efforts communs sont donc nécessaires pour fournir l'aide aux pays où les services de protection civile, la capacité institutionnelle et la vulnérabilité de la communauté doivent être améliorés.

donation a été réalisée pour le financement de la reconstruction du vieux pont de Mostar en **Bosnie et Herzégovine**, projet à haute valeur symbolique pour le rapprochement entre communautés.

En **Croatie**, la Banque a continué à appuyer la politique de retour et de réinstallation des réfugiés en soutenant par ses financements les infrastructures de santé et d'éducation situées dans les régions touchées par les conflits. Elle a également procédé en 2001 aux premiers décaissements pour l'un des plus importants projets de logements mis en place à ce jour dans la région, destinés à faciliter le retour des réfugiés.

En **Lituanie**, la Banque a poursuivi le financement du projet destiné à la construction des logements pour accueillir les déportés de retour de l'ex-URSS, portant ainsi la participation totale à plus du tiers du montant approuvé. Sur les 2 000 logements prévus, 1 265 (63%) ont été construits ou achetés et attribués à 3 651 bénéficiaires. Ce projet a déjà eu un impact très positif sur l'intégration socio-économique des anciens déportés concernés.

TURQUIE

Un engagement majeur pour aider à la reconstruction des zones détruites par le tremblement de terre de 1999

La Banque contribue à la reconstruction de plus de 20 000 logements détruits ou gravement endommagés par le tremblement de terre de 1999 dans la région de Marmara. Ce projet vise au renouvellement du parc des logements détruits par le séisme, en conformité avec les normes antisismiques ; il permettra le relogement de plus de 70 000 personnes.

En 2001, la CEB a répondu à la demande des Autorités Turques de porter à 70% sa participation financière dans le financement de ce projet. La contribution totale de la CEB s'élève donc à € 367 millions, dont 96% ont déjà été versés (€ 176 millions ont été versés en 2001).



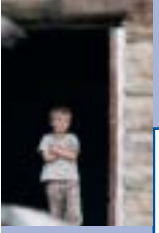
TURQUIE | Reconstruction après le tremblement de terre de 1999 dans la région de Marmara

2. Aide aux victimes de catastrophes naturelles ou écologiques

Le financement de projets de reconstruction après des catastrophes naturelles ou écologiques ainsi que les mesures de prévention s'inscrivent dans les priorités statutaires de l'institution *(voir encadré page 18)*.
Cette année encore, la Banque a mené des actions concrètes dans ce secteur et a approuvé cinq projets situés en **Espagne**, **Hongrie**, **Italie** et **Turquie**. Le montant des projets approuvés dans ce domaine s'élève à € 269 millions, représentant 16% du total approuvé.

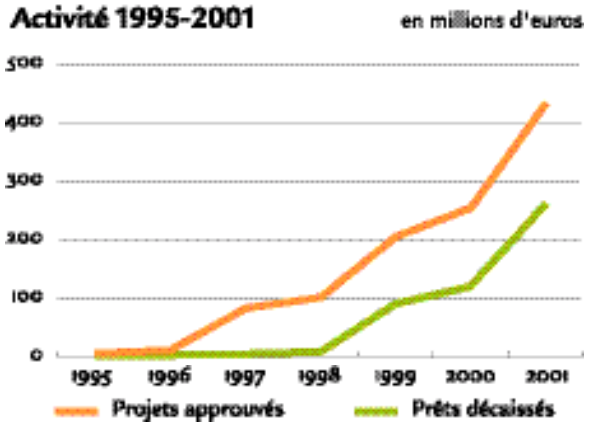
En **Hongrie**, la Banque a revu à la hausse, pour un montant supplémentaire de € 60 millions, sa contribution au financement de deux projets de reconstruction et de protection contre les inondations situés dans le bassin moyen de la Tisza. Ces projets portent essentiellement sur la reconstruction des ouvrages de maîtrise des crues et le développement des structures de protection. Un montant de € 24 millions a été décaissé en 2001.

En **Espagne**, suite aux tempêtes de 2000 et 2001, *la Sociedade Publica de investimentos de Galicia*, financera, avec une participation de la CEB, la réhabilitation du réseau routier départemental et rural de Galice.



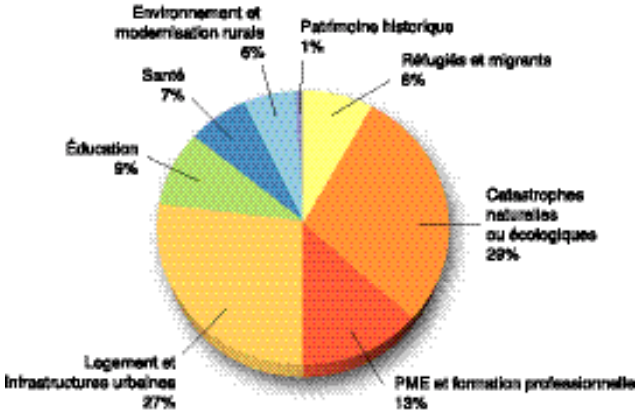
Développement des interventions dans les pays en transition

En 2001, la CEB a intensifié son activité dans les pays en transition pour répondre aux souhaits exprimés par les Etats membres et accompagner ces pays dans la poursuite de leurs réformes sociales. Afin de renforcer l'impact de ses interventions, la CEB déploie son activité en étroite coopération avec ses Etats membres et en synergie avec les autres institutions internationales, notamment en Europe du Sud-Est.



Depuis 1995, un montant cumulé de € 1 108 millions a été approuvé pour les pays en transition, répartis sur 54 projets situés dans 14 pays d'intervention. En 2001, 26% du montant total des projets approuvés par la Banque se situaient dans ces pays. Près de 44% des montants approuvés cumulés ont été décaissés, illustrant la capacité de la Banque à concrétiser ses engagements. Le montant cumulé des prêts décaissés représente € 485 millions dont la moitié a été décaissée en 2001 (54%).

Le Compte Fiduciaire Sélectif (CFS), instrument spécifique pour la bonification de taux d'intérêt, a été utilisé pour 21 projets, représentant des prêts d'un montant total de € 460 millions, soit une contribution totale de plus de € 30 millions. Le CFS a aussi été utilisé pour l'attribution de dons à des fins humanitaires[1], pour un montant cumulé de € 5,3 millions. Trois dons exceptionnels ont été approuvés en 2001 : l'un (€ 0,3 millions) en faveur de minorités au Kosovo, un autre (€ 1 million) en faveur de réfugiés dans "L'ex-République yougoslave de Macédoine", et le troisième (1 million de dollars US) en Bosnie et Herzégovine, pour la reconstruction du vieux pont dans la ville de Mostar, symbole de réconciliation entre les communautés.



Cette progression très significative est le résultat de la politique proactive des années précédentes. En coopération avec les autorités nationales, la Banque procède à une recherche systématique de projets répondant à des besoins prioritaires. C'est le cas lorsque se produisent des catastrophes naturelles. D'autre part, une grande attention est portée aux projets au bénéfice des réfugiés et personnes déplacées et des minorités. La CEB s'est ainsi fortement impliquée dans le Pacte de Stabilité pour l'Europe du Sud-Est[2]. Elle y déploie une activité soutenue au sein du *Groupe directeur sur la question des réfugiés* ainsi qu'au sein de l'*Initiative pour la cohésion sociale* qu'elle a contribué à créer et du *Groupe directeur pour les infrastructures*. Fin 2001, la CEB était engagée pour € 318 millions dans cette région.

Au niveau opérationnel, la présence de la CEB dans la région est marquée par la forte croissance des missions d'instruction et de suivi pour accompagner les emprunteurs dans la préparation et la mise en œuvre des projets, la recherche d'instruments adaptés et la coopération avec le secteur bancaire local ou les filiales de banques étrangères.

Cette activité repose sur l'élaboration de stratégies pays. Des stratégies sectorielles ont également été élaborées pour la santé et l'éducation, le logement social, et la minorité Rom qui présentent des caractéristiques spécifiques dans la région. La recherche de co-financements avec les autres institutions financières internationales (16 projets co-financés) et avec des organismes nationaux de coopération bilatérale est systématique. A titre d'illustration de cette politique un premier *Fonds spécial de coopération technique*, alimenté par la Finlande, a été ouvert en 2001 à la CEB. La coopération active avec l'Union européenne, les agences de l'ONU, surtout en Europe du Sud-Est, se révèle essentielle et sera poursuivie.

1 - *Auxquels s'ajoute le coût de l'adhésion de l'Albanie (€ 1,8 million)*

2 - *La CEB est officiellement devenue partenaire du Pacte de Stabilité le 28 juin 2001.*

Au titre de la prévention des catastrophes naturelles en **Italie**, la Banque a aussi contribué, en parallèle avec la BEI, par l'intermédiaire de *Banca OPI SPA Roma*, au renforcement des moyens de lutte contre les incendies du Corps des Forêts de l'Etat. La CEB a approuvé un montant de € 94 millions en faveur de ce projet dont € 85 millions ont déjà été décaissés, soit 90%. Ce projet devrait permettre de réduire d'au moins 25% les hectares de forêts et de garrigues détruits par le feu chaque année. Toujours en Italie, le financement de la reconstruction des zones touchées par le tremblement de terre de 1997, en Ombrie et dans les Marches, s'est poursuivi avec un décaissement de € 114 millions à travers le Groupe *Dexia-Crediop*.

En **Pologne**, à la suite des inondations de l'été 1997 dans le sud du pays, le financement de la reconstruction et de la mise en place d'infrastructures de régulation du niveau de l'eau s'est poursuivi. Un montant de € 18 millions a été décaissé en 2001.



"L'EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE"

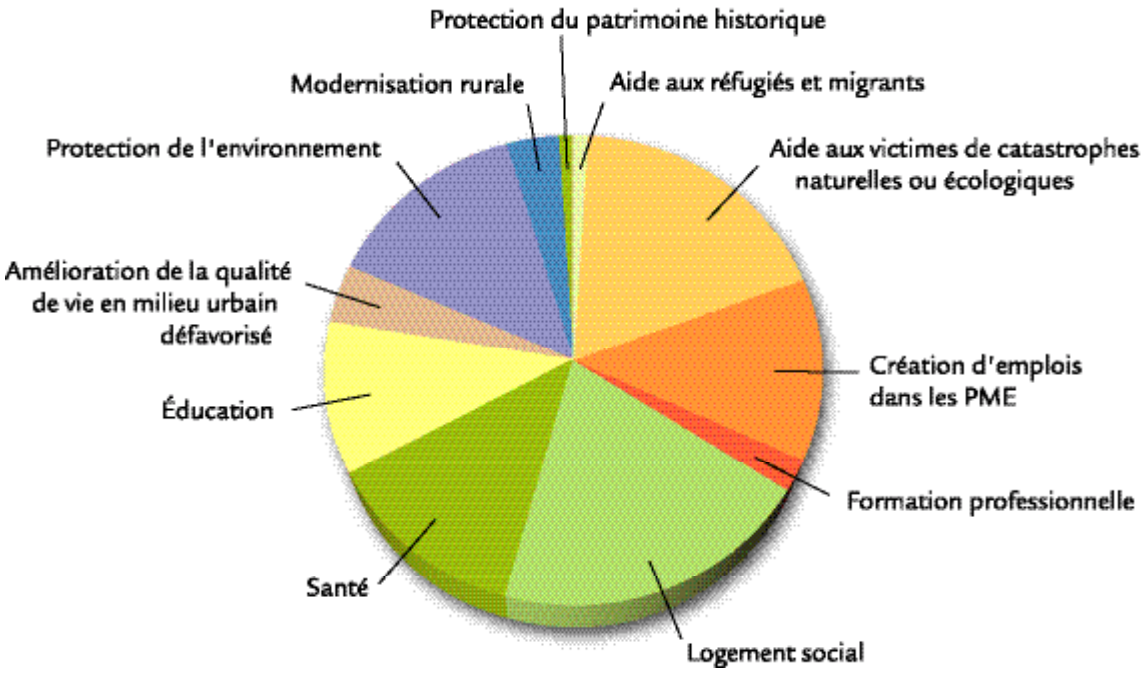
PME : Industrie laitière

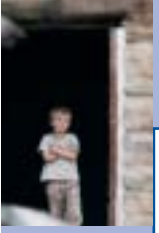
II. NOUVELLES PRIORITÉS

1. Création d'emplois dans les PME et formation professionnelle

L'emploi et la formation professionnelle se situent au cœur des priorités de la CEB. Si l'ensemble des interventions de la Banque a un impact positif sur l'emploi, l'aide aux PME fait l'objet d'une attention particulière.

Projets approuvés de 1997 à 2001 - Répartition par domaine d'intervention





Projets approuvés, par pays et par domaine d'intervention, de 1997 à 2001

en millions d'euros

	Année 2001		Total cumulé 1997-2001	
PAYS	Montant	%	Montant	%
Albanie	6	0,4	6	0,1
Allemagne	215	12,9	2 095	20,9
Belgique	-	-	294	2,9
Bosnie et Herzégovine*	-	-	1	<0,1
Bulgarie	5	0,3	24	0,2
Chypre	73	4,4	170	1,7
Croatie	9	0,6	111	1,1
Espagne	48	2,9	1 976	19,7
Estonie	-	-	10	0,1
Finlande	250	15,0	500	5,0
France	200	12,0	1 255	12,5
Grèce	-	-	330	3,3
Hongrie	60	3,6	190	1,9
Islande	-	-	45	0,5
Italie	109	6,6	1 432	14,3
"L'ex-République yougoslave de Macédoine"	-	-	20	0,2
Lettonie	19	1,1	19	0,2
Lituanie	3	0,2	5	0,1
Malte	-	-	54	0,5
Norvège	123	7,4	123	1,2
Pologne	166	10,0	308	3,1
Portugal	50	3,0	216	2,2
République Slovaque	3	0,2	41	0,4
République Tchèque	-	-	1	<0,1
Roumanie	71	4,3	134	1,3
Saint-Marin	-	-	19	0,2
Slovénie	14	0,9	74	0,7
Suède	-	-	58	0,6
Turquie	240	14,4	503	5,0
TOTAL	**1 664**	**100,0**	**10 013**	**100,0**

**Etat non membre*

DOMAINES D'INTERVENTION	Montant	%	Montant	%
Priorités statutaires				
Aide aux réfugiés et migrants	-	-	96	1,0
Aide aux régions frappées par des catastrophes naturelles ou écologiques	269	16,2	1 842	18,4
Nouvelles priorités				
Création d'emplois dans les PME	42	2,5	1 256	12,5
Formation professionnelle	-	-	223	2,2
Logement social	781	47,0	2 010	20,1
Santé	128	7,7	1 292	12,9
Éducation	187	11,3	1 050	10,5
Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain défavorisé	9	0,5	398	4,0
Autres domaines d'intervention				
Protection de l'environnement	97	5,8	1 390	13,9
Modernisation rurale	133	8,0	355	3,5
Protection du patrimoine historique	16	0,9	101	1,0
TOTAL	**1 664**	**100,0**	**10 013**	**100,0**

NB : - Dans le cas des programmes, la répartition indicative par domaine d'intervention est établie par l'emprunteur. Elle est actualisée au fur et à mesure des décaissements.

- Il est à noter que les montants approuvés par la CEB représentent en moyenne 40% du volume total des projets effectifs. L'impact des financements de la CEB correspond donc en réalité à 2,5 fois les montants indiqués dans ce tableau.

En 2001, la CEB a approuvé trois Programmes Sectoriels Multi-projets (PSM) pour un montant de € 42 millions en faveur de la **création d'emplois dans les petites et moyennes entreprises**.

La CEB a continué à rechercher des moyens novateurs pour mettre en place des financements dans les pays en transition. En particulier, afin de promouvoir l'intégration sociale et économique à l'Union européenne de cinq pays candidats, la CEB participera au financement de projets de soutien aux PME situées en **Hongrie, Pologne, République Tchèque, République Slovaque** et **Slovénie** par le biais de la banque allemande *IKB*. Il s'agira d'un prêt de € 30 millions pour le financement de projets d'investissements pour créer et préserver des emplois dans des PME situées dans ces pays.

Promotion de l'emploi à travers le soutien aux PME dans les pays en transition

Facilité de financement EU/KfW/CEB en faveur des PME
Approbation : € 60 millions
Décaissements 2001 : € 30 millions

Cet instrument a pour objet d'encourager les banques locales à consentir des prêts à long terme à des PME pour des investissements productifs et donc la préservation et la création d'emplois dans 8 pays en transition. En décembre 2000, la CEB et KfW ont signé un accord de contribution avec la Commission européenne, portant sur un montant global de € 113 millions, dont 60 millions financés par la CEB. Une contribution de l'Union européenne, d'un montant de € 21 millions, gérée par la CEB, servira à compenser les risques plus élevés rencontrés par les banques participantes. Les retombées sociales seront importantes : l'évaluation d'un précédent programme avec KfW, dans quatre pays, avait montré qu'un investissement de € 180 millions avait contribué à la création et la préservation de plus de 4 000 emplois.

Au vu de ces résultats, une augmentation et une adaptation de cette Facilité devraient être mises en place en 2002.



SLOVÉNIE | PME : fabrication de pièces pour l'industrie automobile

En **Croatie**, dans le cadre du Mémorandum de coopération entre la CEB et la BERD, le financement de projets d'investissements en équipements productifs visant au maintien et à la création d'emplois dans les petites et moyennes entreprises et entreprises artisanales a été approuvé pour un montant de € 8 millions. Ce programme sera mis en place par *HBOR* (Banque de développement et de reconstruction croate).

En **Allemagne**, la Banque a poursuivi le financement, pour un montant décaissé de € 125 millions, d'un vaste programme de soutien à l'emploi dans les PME des Länder orientaux, mis en oeuvre par *Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW)*. Des financements favorisant l'emploi dans les PME ont également été réalisés, dans le cadre de Programmes Sectoriels Multi-projets en **Belgique, Espagne, Finlande, Hongrie, Italie** et **Suède**.

Dans le cadre de ses interventions pour le soutien à la ***formation professionnelle***, la Banque a approuvé le financement partiel en **Espagne** du "Programme en faveur de la population Rom", développé par *Caja Madrid*, avec le soutien de l'Union européenne et la participation d'associations de Roms. Ce projet pilote vise à dispenser une formation professionnelle à plus de 20 000 jeunes Roms



Prêts décaissés, par pays et par domaine d'intervention, de 1997 à 2001

en millions d'euros

	Année 2001		Total cumulé 1997-2001	
PAYS	Montant	%	Montant	%
Allemagne	204	11,6	1 488	20,6
Belgique	30	1,7	188	2,6
Bosnie et Herzégovine*	-	-	5	0,1
Bulgarie	2	0,1	10	0,1
Chypre	49	2,8	200	2,8
Croatie	15	0,8	40	0,5
Espagne	259	14,8	1 702	23,5
Estonie	2	0,1	2	<0,1
Finlande	168	9,6	316	4,4
France	200	11,4	1 027	14,2
Grèce	96	5,5	475	6,6
Hongrie	27	1,5	84	1,2
Islande	12	0,7	25	0,3
Italie	253	14,5	648	9,0
"L'ex-République yougoslave de Macédoine"	-	-	5	0,1
Lituanie	1	0,1	6	0,1
Malte	17	1,0	34	0,5
Pologne	127	7,3	200	2,8
Portugal	5	0,3	82	1,1
République Slovaque	10	0,6	16	0,2
Roumanie	27	1,5	50	0,7
Saint-Marin	-	-	1	<0,1
Slovénie	22	1,3	38	0,5
Suède	27	1,5	27	0,4
Turquie	196	11,2	567	7,8
TOTAL	**1 749**	**100,0**	**7 233**	**100,0**

**Etat non membre*

DOMAINE D'INTERVENTION	Montant	%	Montant	%
Priorités statutaires				
Aide aux réfugiés et migrants	12	0,7	63	0,9
Aide aux régions frappées par des catastrophes naturelles ou écologiques	447	25,5	1 139	15,8
Nouvelles priorités				
Création d'emplois dans les PME	200	11,5	1 186	16,4
Formation professionnelle	-	-	102	1,4
Logement social	418	23,9	1 400	19,4
Santé	150	8,6	721	10,0
Éducation	279	16,0	813	11,2
Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain défavorisé	116	6,6	265	3,7
Autres domaines d'intervention				
Protection de l'environnement	72	4,1	1 123	15,5
Modernisation rurale	28	1,6	275	3,8
Protection du patrimoine historique	12	0,7	48	0,7
Création d'infrastructures	15	0,8	98	1,4
TOTAL	**1 749**	**100,0**	**7 233**	**100,0**

NB : Dans le cas des programmes, la répartition indicative par domaine d'intervention est établie par l'emprunteur. Elle est actualisée au fur et à mesure des décaissements.



dans toute l'Espagne, en vue de faciliter leur intégration sociale et d'améliorer leurs conditions de vie.

Compte tenu de l'évolution des indicateurs laissant apparaître une remontée du taux de chômage en Europe, la CEB devrait être amenée à continuer à développer ses interventions pour l'emploi et la formation professionnelle dans les années à venir.

2. Santé et éducation

L'accès à la santé et aux soins, comme à une formation de qualité, conditionne l'insertion des personnes dans la société. La modernisation des infrastructures de santé et des établissements éducatifs contribue directement au renforcement de la cohésion sociale et constitue un axe clé de l'action de la Banque.

Au cours de l'exercice 2001, la Banque a continué à être très active dans ces domaines. Ainsi, 8 projets individuels, dont un programme de développement intégré, ont été approuvés pour un total de € 184 millions ainsi que quatre Programmes Sectoriels Multi-projets (PSM), pour un total de € 132 millions. Le montant des projets approuvés en 2001 pour la santé et l'éducation représente € 315 millions, soit 19% du total des projets approuvés dans l'année.

Ces projets sont répartis dans 10 pays. La majorité d'entre eux, soit 82% du montant approuvé, est concentrée dans des pays tels que **Chypre**, **l'Espagne**, **la Finlande**, et **la Norvège**. Les autres projets ont été approuvés en **Albanie**, en **Allemagne**, en **Lituanie**, au **Portugal**, en **Slovénie** et en **Turquie**.

En matière de ***santé***, la CEB va financer, en **Slovénie**, par le biais de *Nova Ljubljanska Banka*, la construction et l'équipement de maisons de retraite médicalisées.



BELGIQUE | Clinique universitaire à Bruxelles

En **Albanie**, l'accès aux soins sera facilité par la rénovation d'une maternité, la construction et l'équipement d'un service de radiologie dans l'hôpital de Shkoddra.

En **Espagne**, l'acquisition d'équipements hospitaliers sera destinée à un nouvel hôpital pour les accidentés de la route, en cours de construction près de Barcelone. Par ailleurs, la Banque participera au financement de la construction de centres de soins destinés aux personnes âgées.

LITUANIE

Aide aux handicapés, aux personnes âgées et aux enfants abandonnés ou victimes de mauvais traitements

Un projet de réhabilitation de 10 centres a bénéficié d'un prêt de € 2 millions ; il a pour objet d'apporter une assistance sociale et des services de communauté à des groupes de personnes dépendantes et très vulnérables.

Dans le cadre de la réforme de la politique sociale, l'objectif recherché était d'éviter la mise en institution des personnes dépendantes et de contribuer à leur intégration sociale. Par le développement d'infrastructures de services sociaux de proximité, les municipalités ont été invitées à se doter et s'équiper de centres d'accueil de jour adaptés aux besoins. En termes de retombées sociales, ce projet a également permis la création de 300 emplois.



En *matière d'éducation*, la CEB participera au financement de trois projets individuels, pour un montant total de € 93 millions. Il s'agit de la réhabilitation de 22 établissements supérieurs et instituts scientifiques, en **Lituanie**. A **Chypre**, la construction du campus de l'Université créée en 1989 et, en **Espagne**, la construction, l'agrandissement et la réhabilitation de plus de 750 établissements scolaires dans la Région Autonome de Castilla-La-Mancha ont également été approuvés et déjà partiellement financés pour près de € 37 millions.

En **Finlande**, dans le cadre d'un programme de développement urbain, un projet a été approuvé en faveur de la ville de Vantaa, pour financer des travaux de construction, d'agrandissement et de rénovation d'écoles, de garderies d'enfants, d'hôpitaux et d'autres institutions sociales de la ville. La participation de la CEB s'élèvera à € 50 millions, dont un quart a déjà été décaissé.

Le financement de projets en matière de santé et d'éducation fait aussi partie des Programmes Sectoriels Multi-projets approuvés en **Allemagne** à travers *Deutsche Kreditbank AG (DKB)*.

La CEB et les collectivités locales

Parmi les actions privilégiées par la CEB pour promouvoir la cohésion sociale, le financement à long terme de projets à forte composante sociale mis en œuvre par des collectivités locales, est primordial. La dimension sociale de l'action de la Banque nécessite en effet que les promoteurs de projets aient une relation de proximité privilégiée avec la population, ce qui est la vocation et la mission des collectivités locales.

Au cours de ces cinq dernières années, la CEB a apporté son concours à des projets de ce type, pour plus de € 3 milliards, dans 19 Etats membres. Ces projets ont pris, soit la forme de projets individuels (€ 1,8 milliard), soit celle de Programmes Sectoriels Multi-projets (PSM).

Les projets individuels sont souvent mis en œuvre par des gouvernements locaux ou des agences spécialisées. Ils ont permis, entre autres, la construction ou la rénovation de grands complexes hospitaliers (Limassol, Madrid) et de bâtiments et équipements scolaires (Reykjavik), ainsi que la réhabilitation de monuments historiques (Dubrovnik et Bratislava). Ils concernent aussi le logement, vecteur indispensable de la cohésion sociale, y compris dans les quartiers urbains défavorisés (Sofia), mais aussi les infrastructures municipales (chauffage urbain de Bucarest, assainissement des eaux usées à Paphos, Larnaca et Limassol). Cette approche inclut, aussi des projets de reconstruction après les catastrophes naturelles de la région de Marmara, en Turquie, ou des Marches et de l'Ombrie, en Italie.

Dans les Programmes Sectoriels Multi-projets (PSM), l'emprunteur est une institution financière, qui, à son tour, prête ces ressources financières aux collectivités locales. Les projets financés sous cette forme sont généralement nombreux et répartis sur le territoire du pays concerné. La CEB a financé ainsi la construction ou la réhabilitation de quartiers urbains dégradés en Allemagne, dans plusieurs villes des Länder orientaux, en Espagne, et l'équipement et la rénovation de structures scolaires et sanitaires en Belgique, en Islande, en Italie, en Finlande, en Hongrie et en Pologne.

En 2001, la Banque a notamment approuvé plusieurs opérations de protection de l'environnement (équipement en eau potable et traitement des déchets en Saxonie), de mise à niveau des infrastructures éducatives de la Région Autonome de Castilla-la-Mancha, et des infrastructures sociales dans la ville de Vantaa en Finlande.

Dans l'avenir, le défi que doit relever la CEB est d'accroître encore son soutien aux différentes formes de gouvernement local présentes dans ses Etats membres, tout en respectant un profil de risque convenable. La Banque, qui a une longue expérience dans ce type de financements, appuie le développement économique et social des collectivités locales et régionales sur l'ensemble du territoire européen.

L'objet de ces programmes est la création et la modernisation de structures de services de santé, d'établissements scolaires et universitaires, de jardins d'enfants et d'autres institutions sociales liées à la santé et à l'éducation, dans les Länder de l'est. Un premier décaissement de 50% a été effectué en faveur de ce programme.

En 2001, la **Norvège** s'est adressée pour la première fois à la CEB qui participera au financement partiel d'un programme d'investissements, à travers l'institution spécialisée dans le financement des collectivités locales *Kommunalbanken*, pour des projets municipaux.

En 2001, dans les secteurs de la santé et de l'éducation, des prêts ont été décaissés, pour des montants de respectivement € 150 et 279 millions. Ces prêts ont été distribués entre 20 Etats membres et notamment en **Allemagne**, **Chypre**, **Espagne**, **Grèce**, **Islande**, **Roumanie** et **Slovénie**.

3. Logement social et amélioration de la qualité de vie en milieu urbain défavorisé

Le *logement* est un facteur déterminant pour la cohésion sociale et la citoyenneté : le lieu de résidence conditionne l'accès aux services sociaux.

Au cours de l'année 2001, la Banque a continué d'apporter son soutien à ce secteur qui représente une part très importante dans l'activité totale de financement : 47% **des projets approuvés relèvent du secteur du logement social**.

Il s'agit essentiellement de Programmes Sectoriels Multi-projets ciblés. Au total, 10 projets et programmes ont été approuvés, pour un montant de près de € 800 millions. Cet important volume correspond à deux



ALLEMAGNE | Université de Potsdam

grandes évolutions du secteur du logement en Europe aujourd'hui :

- dans les pays en transition, l'accent est mis sur l'augmentation de l'offre de logements par le lancement de nouveaux programmes de construction,

- dans les autres pays européens, la priorité est plutôt donnée à la réhabilitation et au renouvellement du parc existant.

En 2001, un tiers de l'ensemble des projets visant le secteur du logement, soit € 260 millions, a été alloué à des pays en transition. Ce volume important correspond à une situation particulière : en effet, au début des années 1990, une grande majorité de ces pays a réduit de façon significative les parcs publics de logements afin de diminuer l'impact de ce secteur



FINLANDE | Jardin d'enfants près de Lempäälä

dans les dépenses budgétaires. Aujourd'hui, la grande majorité d'entre eux a dû engager des réformes de politique du logement.

La CEB participera ainsi aux programmes publics de logements mis en place, d'une part en **Lettonie**, par la *Banque de Crédit Foncier de Lettonie* pour € 19 millions, d'autre part en **Pologne**, par *BGK*, pour € 166 millions ; ce dernier programme, qui a déjà reçu un prêt de € 109 millions, soit deux tiers du total approuvé, permettra de mettre à la disposition de familles aux revenus modestes plus de 10 000 logements.

En **Roumanie**, par l'Agence Nationale du Logement, un projet, financé pour € 71 millions en 2001, portera au total sur 12 000 logements, en priorité pour les jeunes.

Deux programmes, d'un montant de € 200 millions chacun, ont été approuvés cette année, en **France**, en faveur de la *Caisse Nationale de Crédit Agricole*, et, en **Finlande**, du *Housing Fund of Finland*. Il s'agit de permettre l'accès au logement social des familles à revenus modestes, dans le cadre de prêts conventionnés par l'Etat. Chaque programme a déjà été financé à hauteur de 50%.

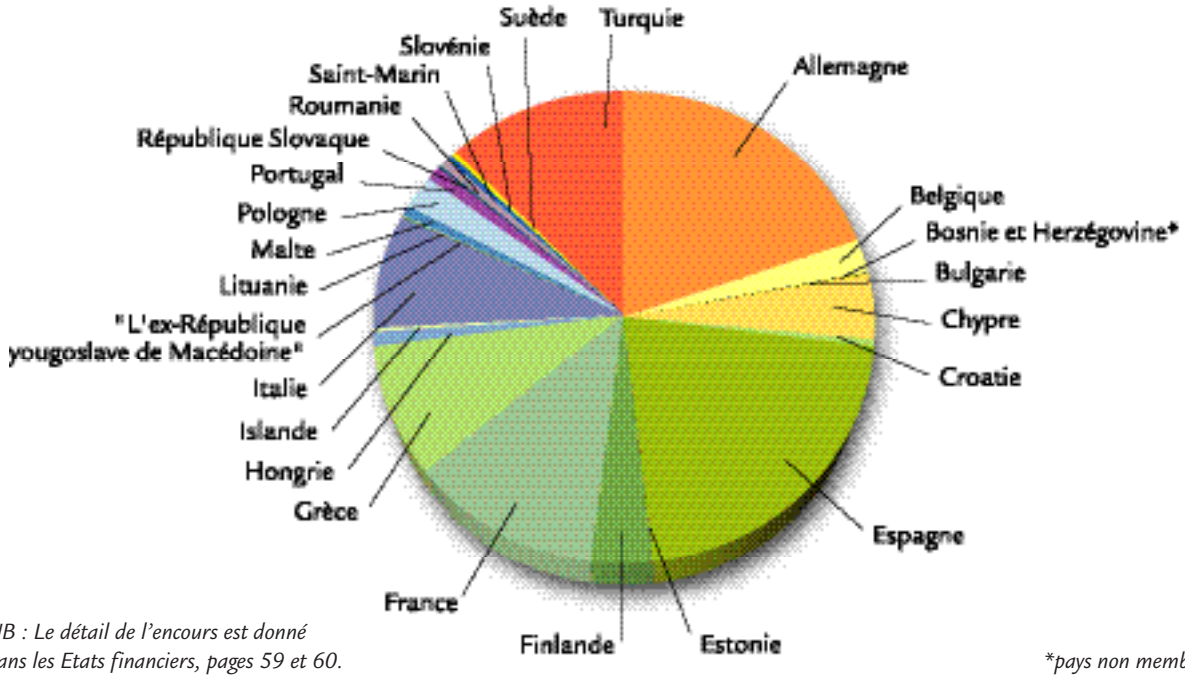


ITALIE | Logements sociaux

En **Italie**, dans le cadre d'un programme régional de logement social public, 250 logements sociaux financés partiellement par la CEB, par le biais de la *Banca Popolare dell'Emilia Romagna*, seront mis à la disposition de familles à bas revenus, de jeunes couples ainsi qu'à des familles immigrées en provenance des pays en transition.

Encours des prêts au 31 décembre 2001

1. Répartition par pays



NB : Le détail de l'encours est donné dans les Etats financiers, pages 59 et 60.

**pays non membre*

Le financement du logement social fait aussi partie des Programmes Sectoriels Multi-projets approuvés cette année en **Allemagne**. Ainsi, € 80 millions seront destinés au logement social en Saxe.

Au **Portugal**, un montant de € 15 millions a été approuvé en faveur des collectivités locales pour la construction de nouvelles unités de logement social et la réhabilitation d'unités existantes sur tout le territoire. Ce programme sera financé à travers la filiale portugaise de *Banco Bilbao Vizcaya Argentaria*. Un autre volet de ce programme sera consacré au financement de la réhabilitation et de la valorisation d'infrastructures urbaines.

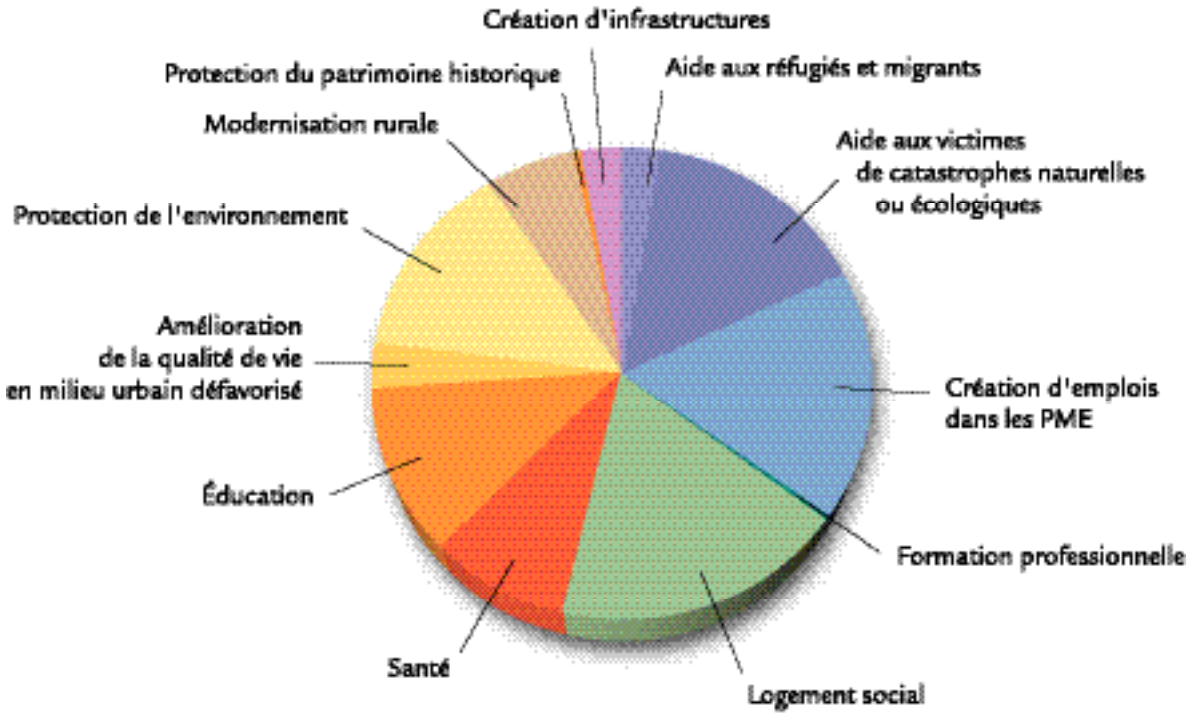
Les décaissements dans ce secteur ont représenté 24% des prêts versés dans l'année, soit € 418 millions, en **Allemagne**, **Espagne**, **Finlande**, **France**, **Pologne**, **Roumanie**, **République Slovaque** et **Suède**.

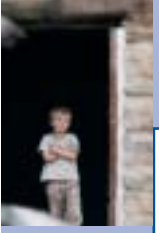
L'amélioration de la qualité de vie en milieu urbain défavorisé a été financée en 2001, pour un montant de € 116 millions, à travers plusieurs interventions à **Chypre** et en **Italie**, et, à travers des PSM destinés aux collectivités locales, essentiellement en **Finlande** et en **Espagne**. Ces projets concernent aussi



POLOGNE | Logements sociaux à Bialystock

2. Répartition par domaines d'intervention





Projets approuvés en 2001, par contreparties

en millions d'euros

ALBANIE	Gouvernement	Développement rural	4
	Gouvernement	Santé	3
ALLEMAGNE	Deutsche Kreditbank AG (DKB)	Programme santé, éducation	15
	Deutsche Kreditbank AG (DKB)	Programme logement, environnement	25
	Deutsche Kreditbank AG (DKB)	Programme modernisation rurale et environnement	25
	IKB Deutsche Industriebank AG	Programme PME, environnement	50
	SAB-Sächsische Aufbaubank GmbH	Programme logement, environnement	100
BULGARIE	Gouvernement	Logements (Roms)	5
CHYPRE	Gouvernement	Education	73
CROATIE	Croatian Bank for Reconstruction and Development (HBOR)	Programme PME	8
	Gouvernement	Patrimoine historique	1
ESPAGNE	Caja Madrid, Madrid	Programme PME (Roms)	4
	La Caixa, Barcelone	Santé	5
	Région Autonome de Castilla-La-Mancha (CACM)	Education	18
	Sociedade Publica de Investimentos de Galicia SA	Catastrophes naturelles	12
	Sociedade Publica de Investimentos de Galicia SA	Santé	8
FINLANDE	Housing Fund of Finland (ARA)	Programme logement	200
	Ville de Vantaa	Santé, éducation	50
FRANCE	Caisse Nationale de Crédit Agricole, Paris	Programme logement	200
HONGRIE	Gouvernement	Catastrophes naturelles	30
	Gouvernement	Catastrophes naturelles	30
ITALIE	Banca OPI SPA Roma	Catastrophes naturelles	94
	Banca Popolare dell'Emilia Romagna	Programme logement	15
LETTONIE	Mortgage and Land Bank of Latvia (MLBL), Riga	Programme logement	19
LITUANIE	Gouvernement	Education	3
NORVEGE	Kommunalbanken AS, Oslo	Programme Sectoriel Multi-projets	123
POLOGNE	Gouvernement	Programme logement	166
PORTUGAL	Banco Bilbao Vizcaya Argentaria (filiale portugaise)	Programme Sectoriel Multi-projets	50
ROUMANIE	Gouvernement	Logement	71
REPUBLIQUE SLOVAQUE	Gouvernement	Patrimoine historique	3
SLOVENIE	Nova Ljubljanska Banka d.d.	Santé	14
TURQUIE	Gouvernement	Catastrophes naturelles	104
	Gouvernement	Santé	13
	Gouvernement	Modernisation rurale	123
TOTAL			**1 664**

bien la création d'équipements sociaux (crèches, écoles primaires, centres médico-sociaux de proximité, réseaux d'ambulances), culturels (théâtres, bibliothèques, conservatoires de musique) que sportifs (piscines, stades) ou encore de l'aménagement de l'espace urbain (jardins publics, mobilier).

Par ailleurs, toujours en **Espagne**, à la demande de la Communauté Autonome de Madrid, la Banque a poursuivi le financement de l'extension du métro de Madrid, vers des banlieues défavorisées. Ce projet, qui a reçu un prêt de € 87 millions en 2001, est cofinancé par la BEI et KfW. Dans la banlieue de Barcelone, l'amélioration de la situation dans les quartiers sensibles a également été financée. Ce projet devrait de plus avoir un impact très important en termes d'emplois directs et indirects.

La dimension nordique de l'activité de la CEB

L'ensemble des pays du nord de l'Europe étant membres de la CEB, celle-ci développe une *dimension nordique* dans ses opérations avec les Etats riverains de la Mer Baltique, de la Mer du Nord et de la Mer de Norvège.

Le sens de cette action est de soutenir l'intégration régionale à travers le financement de projets qui visent la protection d'un environnement très diversifié mais aussi fort fragile. Dans ce contexte, la CEB participe aux travaux du Helcom, forum chargé d'identifier les solutions aux problèmes environnementaux de la région.

L'action de la CEB porte également sur le financement de la construction de logements sociaux et d'infrastructures sociales, sanitaires, universitaires et scolaires.

Dans cet esprit, la CEB a approuvé cette année pour la première fois des financements en faveur des municipalités en Norvège et a renouvelé son soutien aux collectivités locales estoniennes, finlandaises, islandaises, lettonnes, lituaniennes, polonaises et suédoises.



ISLANDE | Ecole primaire à Reykjavik

III. AUTRES DOMAINES D'INTERVENTION

1. Protection de l'environnement

Les prêts décaissés en 2001 pour la protection de l'environnement se sont élevés à € 72 millions.

Chacun des programmes relatifs à la protection de l'environnement vise à améliorer le cadre de vie et le bien-être des populations dans les pays d'opérations de la CEB.

En 2001, les financements dans le domaine de l'environnement ont progressé de 50% par rapport à l'année précédente. Une enveloppe de plus de € 97 millions a été allouée à des projets environnementaux, partie intégrante de Programmes Sectoriels Multi-projets pour la plupart mis en œuvre par les collectivités locales.

La Banque va accorder un financement partiel pour deux programmes, d'un total de € 50 millions, financés à travers la banque allemande *Deutsche Kreditbank AG (DKB)*. Ces projets d'investissements en faveur des collectivités locales, se situent en **République Tchèque** (€ 20 millions répartis sur 40 projets) et dans les nouveaux Länder en **Allemagne** (€ 30 millions). La moitié de ce dernier programme a été financée cette année.



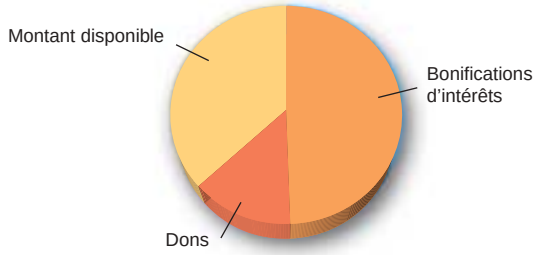
Le Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)
Situation au 31 décembre 2001

Le Compte Fiduciaire Sélectif (CFS) a pour objet l'octroi de bonifications d'intérêts en faveur de projets relevant des objectifs hautement prioritaires de la Banque dans les pays en transition. Créé en 1995, le compte est alimenté par des prélèvements sur les bénéfices de la Banque et par des contributions volontaires des Etats membres.

En 1999, le Conseil d'administration avait autorisé exceptionnellement l'utilisation du compte sous forme de dons. En novembre 2001, afin d'accentuer la finalité sociale du CFS, cette utilisation a été officialisée par la Résolution 1437 (1999) révisée pour permettre l'octroi de dons de manière régulière.

Situation du CFS

	en milliers d'euros
Bonifications d'intérêts	31 700
Dons	8 756
Montant disponible	23 643
TOTAL	**64 099**



Projets approuvés avec bonifications d'intérêts du CFS

en milliers d'euros

Projets	Nombre de projets	Montants approuvés	Bonifications d'intérêts	Part relative d'utilisation du CFS (projets)	Montants utilisés
Albanie	1	1 937	231	0,7%	-
Bosnie et Herzégovine	3	8 241	6 679	21%	5 902
Bulgarie	3	23 703	1 802	6%	-
Croatie	5	101 719	3 692	11,5%	1 565
Hongrie	2	150 000	6 000	19%	2 420
Lituanie	1	9 794	3 196	10%	1 015
Pologne	1	96 600	3 773	12%	3 532
Roumanie	3	30 175	4 859	15%	3 179
République Slovaque	1	30 000	1 208	4%	576
Slovénie	1	7 210	259	0,8%	141
TOTAL	**21**	**459 379**	**31 700**	**100,0%**	**18 330**

Dons

en milliers d'euros

Bénéficiaires	Date d'approbation	Montants approuvés	Montants décaissés	%
Programme conjoint pour la cohésion sociale Conseil de l'Europe / CEB	février 1999	1 500	200	13%
Adhésion de l'Albanie	mai 1999	1 861	1 861	100%
Aide aux enfants abandonnés de Roumanie	septembre 1999	1 000	1 000	100%
Aide aux réfugiés du Kosovo (en partenariat avec le HCR pour les réfugiés en Albanie et avec le PNUD pour les réfugiés dans "L'ex-République yougoslave de Macédoine")	avril 1999	2 000	1965*	100%
Aide aux réfugiés dans "L'ex-République yougoslave de Macédoine" (en partenariat avec le PNUD)	mars 2001	1 000	300	30%
Aide aux minorités (Rom et Serbe) du Kosovo (en partenariat avec le HCR)	mai 2001	300	300	100%
Reconstruction du Pont de Mostar en Bosnie et Herzégovine (participation au "Trust Fund" de la Banque mondiale)	novembre 2001	1 095	-	-
Total		**8 756**	**5 626**	**64%**

** variation due au taux de change*

NB : Le bilan du Compte Fiduciaire Sélectif figure dans les Etats financiers page 65

Des initiatives de protection de l'environnement seront également financées par la CEB pour € 20 millions à travers un Programme Sectoriel Multi-projets approuvé en faveur de *IKB Deutsche Industriebank* pour des projets situés en **Hongrie**, en **Pologne**, en **République Tchèque**, en **République Slovaque** et en **Slovénie**. Ce programme contribuera à faciliter l'adaptation de ces pays aux normes européennes et à favoriser leur prochaine intégration sociale et économique à l'Union européenne.

En **Norvège**, à travers *Kommunalbanken*, en **Allemagne**, à travers *Sächsische Aufbaubank Gmbh*, et au **Portugal**, par l'intermédiaire de la filiale portugaise de *Banco Bilbao Vizcaya Argentaria*, les investissements approuvés cette année en matière de protection de l'environnement porteront essentiellement sur des installations pour le traitement des déchets solides et des eaux usées, l'assainissement de cours d'eau et la protection de la bio-diversité, la dépollution et la protection du sol et des eaux souterraines. Ils concernent également des investissements pour la lutte contre l'effet de serre par le développement d'énergies éoliennes et solaires. Ces investissements représentent au total un montant de plus de € 47 millions.



ESPAGNE Eoliennes aux environs de Burgos



CHYPRE Assainissement d'eaux usées près de Limasol

D'autres prêts ont été distribués à travers des PSM sur de nombreux projets de petite taille en **Allemagne**, **Espagne**, **Finlande** et **Suède**. En **Roumanie**, le financement du projet de réhabilitation du réseau de chauffage urbain de Bucarest, financé conjointement avec la BEI, s'est poursuivi.

2. Modernisation rurale

En 2001, la Banque a continué d'approuver des investissements en milieu rural afin de contribuer à la promotion du développement local. Ces investissements ont doublé par rapport à l'année dernière, pour se situer à € 133 millions, soit 8% du total.

Deux projets en **Turquie** portent sur un ensemble d'initiatives favorisant la stabilisation de la population rurale à travers la construction de systèmes d'irrigation et d'infrastructures de prévention des crues, pour un montant de € 123 millions. Ces deux projets, approuvés par la CEB au début des années 90, ont fait l'objet de plusieurs modifications structurelles. En **Allemagne**, un Programme Sectoriel Multi-projets, par le biais de la *Deutsche Kreditbank AG (DKB)*, a été approuvé cette



année ; il porte sur des infrastructures sociales liées à la modernisation rurale en faveur des collectivités locales des nouveaux Länder ; il a déjà été financé pour 50%.

En matière d'amélioration de la qualité de vie en milieu rural, la CEB va contribuer en **Albanie**, pour près de € 4 millions, au programme gouvernemental de construction de routes rurales, de réseaux d'alimentation en eau, de réseaux de protection contre les inondations et d'élimination des eaux usées. Ce programme sera mis en place par le *Fonds albanais de développement* et la Banque mondiale, en coopération avec les collectivités locales albanaises.

Les prêts décaissés en 2001 pour ce secteur se sont élevés à € 28 millions et ont été distribués sur de nombreux projets en **Allemagne**, en **Espagne**, en **Finlande**. A **Chypre**, la Banque a poursuivi le financement de projets de réseaux d'égouts et d'irrigation et également d'une usine de traitement des eaux usées en milieu rural. Parallèlement, le renforcement et l'extension des réseaux électriques pour l'ensemble du pays ont été financés.

3. Protection et réhabilitation du patrimoine historique

La protection du patrimoine historique est un domaine d'intervention récent pour la CEB. La Banque reconnaît l'importance du patrimoine culturel et historique en tant que vecteur de cohésion sociale, même si la part relative de ce domaine demeure modeste. Au cours de l'année 2001, un montant de € 16 millions a été approuvé en faveur de 4 projets situés en **Croatie**, en **Norvège**, au **Portugal** et en **République Slovaque**.

En **Croatie**, la ville de Dubrovnik figure, depuis 1979 sur la liste du Patrimoine Mondial



CROATIE | Réhabilitation du Monastère Mala Braca à Dubrovnik

de l'Unesco. En 2001, dans le cadre du programme de restauration du patrimoine architectural de Dubrovnik, la CEB a participé financièrement à la protection et à la restauration du monastère franciscain Mala Braca.

En **République Slovaque**, la CEB apportera également son soutien financier à la restauration des bâtiments historiques ainsi qu'à la création d'un centre culturel moderne au sein de la Bibliothèque de l'Université de Bratislava.

Une partie des Programmes Sectoriels Multiprojets, mis en place au **Portugal**, par le biais de la filiale portugaise de *Banco Bilbao Vizcaya Argentaria*, et en **Norvège**, par *Kommunalbanken*, porte sur la préservation et la réhabilitation du patrimoine culturel et architectural de ces pays.

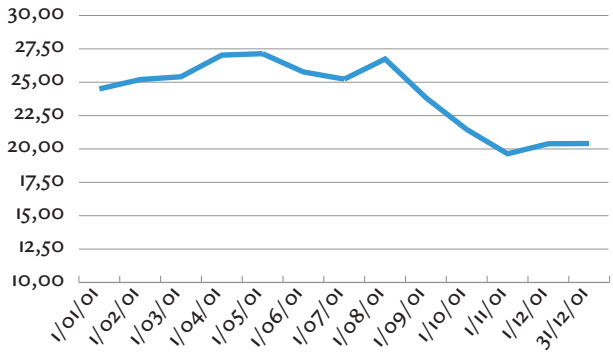


I. La situation économique en 2001

1. Une économie mondiale atone

L'économie mondiale a connu en 2001 un retournement de tendance marquée par la contraction des trois principales économies mondiales (Etats-Unis, Europe, Japon).

Evolution des cours du pétrole



Les pays producteurs de pétrole ont également été touchés : le ralentissement économique et la baisse des vols commerciaux liée aux attentats du 11 septembre aux Etats-Unis ont sensiblement déprimé la demande. Les cours du brut ont atteint leur point bas aux alentours de 19 dollars le baril fin octobre 2001.

L'Amérique latine a elle aussi vécu une année sombre. L'Argentine notamment, après plus de quarante mois de récession, est au bord de la faillite.

Au total, en 2001, la croissance économique mondiale s'est établie, selon le FMI, à 1,4%. Il faut remonter à 1993 pour obtenir un chiffre aussi bas.

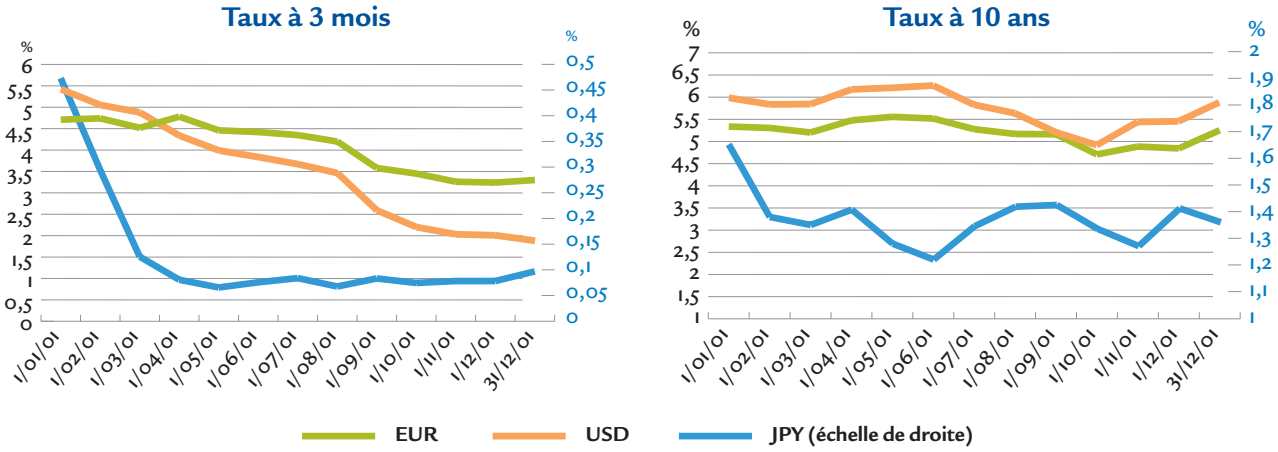
Face à ce ralentissement sensible, les autorités monétaires et politiques ont vivement réagi. Aux Etats-Unis et dans les autres pays occidentaux, la politique de baisse des taux de la Réserve Fédérale et de la Banque centrale européenne a conditionné la situation des marchés tout au long de l'année.

2. Une économie américaine affaiblie

La morosité affichée courant 2001 a confirmé la dégradation de la situation économique. Après 10 années de prospérité, les Etats-Unis ont connu un retournement de cycle dès le mois de mars 2001 et les attentats du 11 septembre n'ont fait qu'accentuer une tendance déjà à l'œuvre. La décélération de la demande, conjuguée à l'accumulation des stocks, a pesé sévèrement sur la production. Les entreprises ont connu une chute brutale de leurs profits et le secteur des services demeure fortement pénalisé depuis l'éclatement de la "bulle" internet.

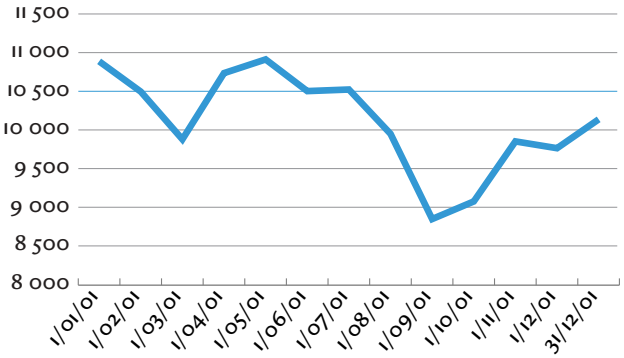
Le taux de chômage atteint désormais 5,7%, son plus haut niveau depuis 1995.

La baisse continue des actions à Wall Street a été amplifiée par les événements du 11 septembre. Cette situation a conduit la Réserve Fédérale américaine à mettre en œuvre une politique de relance monétaire très vigoureuse : 11 baisses des taux d'intérêt consécutives sont intervenues depuis janvier, faisant passer le taux "cible" des fonds fédéraux de 6,5% à



1,75% en 12 mois. Il s'agit du plus bas niveau historique jamais atteint depuis 40 ans. Cette baisse de 475 points de base depuis le début de l'année donne des taux d'intérêt réels négatifs.

Evolution de l'indice Dow Jones



3. Des perspectives en Europe assombries

Après un début d'année relativement optimiste, l'économie européenne a montré dès le printemps des signes d'essoufflement qui se sont nettement concrétisés en fin d'année. L'Europe, touchée de plein fouet par le ralentissement économique international, est aujourd'hui entraînée dans un cycle de stagnation économique. Confrontées à une réduction drastique des commandes, les entreprises ont stocké et réduit leur production. Simultanément, elles ont coupé dans les investissements. Le pouvoir d'achat des consommateurs, quant à lui, s'est effrité sous le double effet du dérapage des prix et de l'augmentation du chômage. L'inflation a atteint, dans la zone euro, 2,6% en 2001, dépassant le seuil de 2% fixé par la Banque centrale européenne. Les exportations, quant à elles, ont fléchi à la suite de la stagnation du commerce mondial. Au total, en 2001, la croissance n'atteint que 1,5% dans la zone euro.

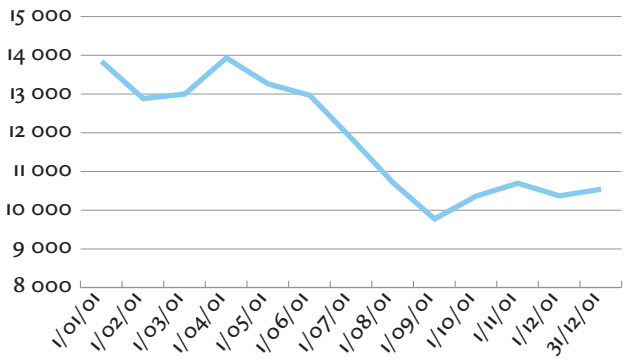
La Banque centrale européenne, préoccupée par l'inflation, a tardé à assouplir sa politique monétaire pour relancer l'activité. Néanmoins, la réduction de son principal taux de refinancement d'un point et demi en quatre fois a provoqué un recul des taux longs dans la zone euro. Aux Etats-Unis, les taux d'intérêt à long terme ont retrouvé leur niveau de début d'année après un niveau plus bas en septembre 2001.

Les pays d'Europe centrale et orientale ont été épargnés par le ralentissement économique mondial et continuent d'attirer les investisseurs. Au-delà des investissements étrangers, la croissance est tirée par une demande intérieure forte. Les efforts engagés en vue de l'adhésion à l'Union européenne renforcent la confiance des investisseurs.

4. La fragilité manifeste de l'économie japonaise

Au Japon, l'économie demeure très fragile sans signe évident de reprise et les tendances déflationnistes enregistrées ces dernières années sont encore très présentes dans l'économie.
Tous les indicateurs enregistrent une dégradation sévère. Les entreprises sont surendettées et le secteur bancaire plombé par ses mauvaises créances. L'explosion des faillites s'accompagne d'une hausse du taux de chômage qui a dépassé la barre des 5%. Malgré des taux d'intérêt proches de zéro, le crédit bancaire se raréfie.

Evolution de l'indice Nikkei 225



Le Nikkei 225 (-23,5% en un an à 10 542,62) a connu son plus bas depuis 15 ans.

II. PORTEFEUILLES OBLIGATAIRES

Deux portefeuilles obligataires figurent à l'actif du bilan de la Banque : le portefeuille d'investissement et le portefeuille de placement. Dans le cadre d'une gestion prudente du risque de crédit, la notation minimale des titres achetés doit être AA chez Standard & Poor's ou Aa2 chez Moody's.

Les produits de titrisation et autres véhicules spécialisés doivent bénéficier d'une notation AAA et s'inscrire dans une limite n'excédant pas € 500 millions.

Le portefeuille d'investissement est composé d'obligations à taux fixe "plain vanilla" libellées en euros et d'une maturité maximale de 15 ans. Son encours est limité au montant des fonds propres disponibles (capital libéré, réserves, FRBG) augmentés de la provision pour le fonds de pensions du personnel.

L'objectif stratégique est de rémunérer ces ressources par un rendement à long terme satisfaisant. Ce portefeuille est comptabilisé au coût d'acquisition. Par nature, les titres le composant ne peuvent être ni échangés ni vendus, sauf circonstances exceptionnelles.

En pratique, la CEB met en œuvre un programme d'achat annuel correspondant au réinvestissement des titres arrivés à échéance et à l'ajustement de l'encours global résultant de l'incorporation aux réserves d'une partie du bénéfice de l'année antérieure.

Le portefeuille de placement est composé de titres de maturité inférieure ou égale à 7 ans. Afin de limiter l'exposition au risque de taux, les titres d'une maturité supérieure à un an sont à taux flottant, le cas échéant grâce à un swap de couverture.

Ces placements sont majoritairement libellés en dollars US et euros, ces devises constituant le réservoir de liquidité de la Banque. Ils constituent une alternative aux dépôts bancaires. Les titres de ce portefeuille sont comptabilisés à leur prix d'acquisition.

III. PRODUITS DÉRIVÉS

La Banque est un utilisateur final ("end-user") de produits dérivés. Pour se prémunir contre les risques découlant de ces instruments financiers, la Banque a adopté des règles de gestion rigoureuses dont les principes sont présentés dans la partie "Politique de gestion intégrée des risques" *(voir page 45)*.

La Banque a continué de sécuriser son risque de crédit sur produits dérivés en signant de nouveaux contrats de collatéraux cette année. Le risque de crédit résiduel, évalué par la somme des valeurs de marché positives non couvertes par des collatéraux reçus, représente 2,3% du montant notionnel total. Des négociations sont en cours pour étendre les collatéraux à toutes les contreparties actives de la Banque.

Au 31 décembre 2001, la distribution des produits dérivés par type de couverture est donnée dans le schéma ci-dessous.

IV. FINANCEMENT DE L'ACTIVITÉ EN 2001

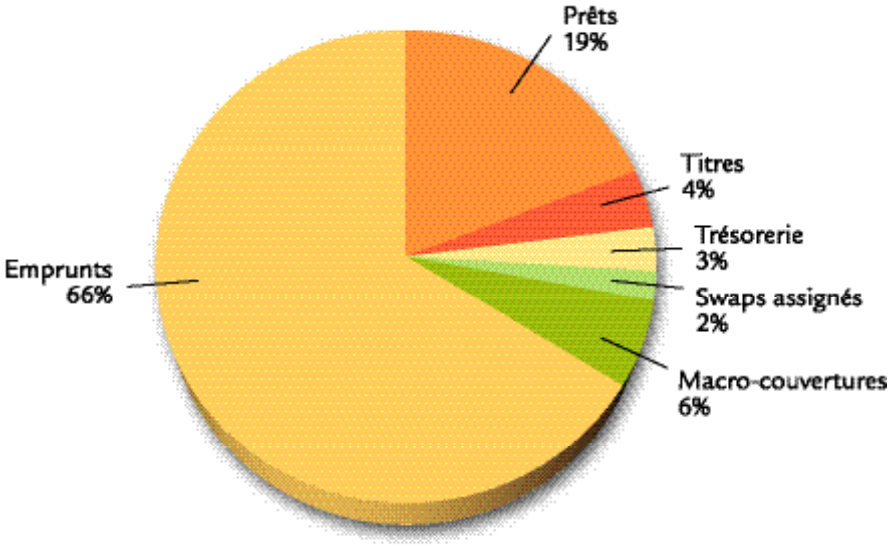
1. Opérations d'emprunt

Au cours de l'exercice 2001, la Banque a lancé 21 opérations de financement dont 6 réouvertures d'opérations existantes d'une durée supérieure ou égale à 1 an, soit un **volume total de € 2,6 milliards**. Ce montant est inférieur au volume enregistré au cours de l'année 2000 (€ 3 milliards). Il correspond à la stabilisation de l'activité souhaitée par les Conseils et réaffirmée dans le Plan de développement à moyen terme. A cet égard, la réduction volontaire du stock de projets au 31 décembre 2001 explique en partie la baisse du volume de financement de la Banque.

En effet, la taille du stock de projets en attente de financement joue un rôle direct dans le programme de financement dans la mesure où, conformément à la politique de prudence en matière de liquidité, au moins 50% des besoins prévisionnels de trésorerie à trois ans, incluant les projets approuvés, doivent être disponibles en liquidité.

Afin de s'assurer durablement les ressources nécessaires au financement de son activité, la Banque continue d'associer des opérations de grande taille sur des devises majeures s'adressant à un large panel d'investisseurs institutionnels et des emprunts dans une devise ou avec une structure plus spécifique répondant à des demandes particulières.

Distribution des produits dérivés par type de couverture





Emprunts lancés en 2001

Date de versement	Devise	Durée	Montant	Chef de file /Arrangeur
25/01/01	USD	10 ans	750 000 000	BNP Paribas, Londres / Tokyo Mitsubishi International, Londres
15/02/01	EUR	3 ans 11 mois**	100 000 000	Salomon Smith Barney, Londres
21/02/01	HKD	3 ans	800 000 000	HSBC, Londres
22/02/01	USD	4 ans**	250 000 000	BNP Paribas, Londres
12/03/01	JPY	1/20 ans*	1 200 000 000	Salomon Smith Barney, Londres
15/03/01	JPY	1/20 ans*	1 000 000 000	Daiwa Securities SBCM, Londres
26/03/01	JPY	1/20 ans*	500 000 000	Kokkusai Europe Ltd, Londres
28/03/01	JPY	3/20 ans*	500 000 000	Mizuho International Plc, Londres
29/03/01	JPY	1/20 ans*	500 000 000	Tsubasa Europe Ltd, Londres
23/04/01	EUR	7 ans	30 000 000	Dresdner Bank AG, Francfort
23/05/01	USD	6 ans	100 000 000	Nomura International Plc, Londres
24/05/01	JPY	1/20 ans*	1 000 000 000	BNP Paribas, Londres
24/05/01	JPY	1/15 ans*	1 000 000 000	Tokyo Mitsubishi International Plc, Londres
24/05/01	USD	4 ans 5 mois**	200 000 000	BNP Paribas, Londres
25/05/01	USD	10 ans**	100 000 000	RBC Dominion Securities, Londres
06/06/01	EUR	10 ans	200 000 000	Daiwa Securities SMBC Europe Ltd, Londres
20/06/01	USD	9 ans 7 mois**	150 000 000	BNP Paribas, Londres
06/07/01	JPY	15 ans	3 000 000 000	JP Morgan Securities Ltd, Londres
10/07/01	USD	9 ans 6 mois**	250 000 000	Nomura, Londres
01/08/01	JPY	1/15 ans*	1 000 000 000	Tokyo Mitsubishi International Plc, Londres
18/12/01	AUD	10 ans	100 000 000	Toronto Dominion Securities, Londres

** avec option de remboursement anticipé*
*** opérations d'abondement de souche existante*

En 2001, 78% des fonds levés par la Banque proviennent du marché du dollar US contre 52% en 2000. Le marché de l'euro arrive en seconde position, avec 13% des fonds levés.

La maturité moyenne des emprunts lancés en 2001 est de 8 ans et 4 mois, contre 5 ans et 3 mois pour 2000. L'accroissement de la maturité moyenne des emprunts est à mettre en regard avec l'allongement de la durée de vie moyenne des prêts consentis en 2001. Le tableau de la page 39 reprend le détail des fonds levés dans leur devise d'origine.

Au total, la Banque a lancé des emprunts dans cinq devises différentes. 90% des fonds levés par la Banque en 2001 proviennent du marché du dollar US et de l'euro, la part du dollar US étant prépondérante en raison des bonnes opportunités offertes par ce marché.

D'une façon générale, ces émissions ont été en grande partie vendues auprès d'investisseurs européens et asiatiques, tant institutionnels que particuliers.

En 2001, la Banque a également été présente sur les marchés du yen japonais, du dollar de Hong Kong et du dollar australien.

Le programme MTN multidevises est régulièrement actualisé afin de standardiser les émissions et répondre aux attentes des investisseurs. La Banque y recourt de façon prioritaire quand cela est possible. Au 31 décembre 2001, ce programme affichait un taux d'utilisation de 52%.

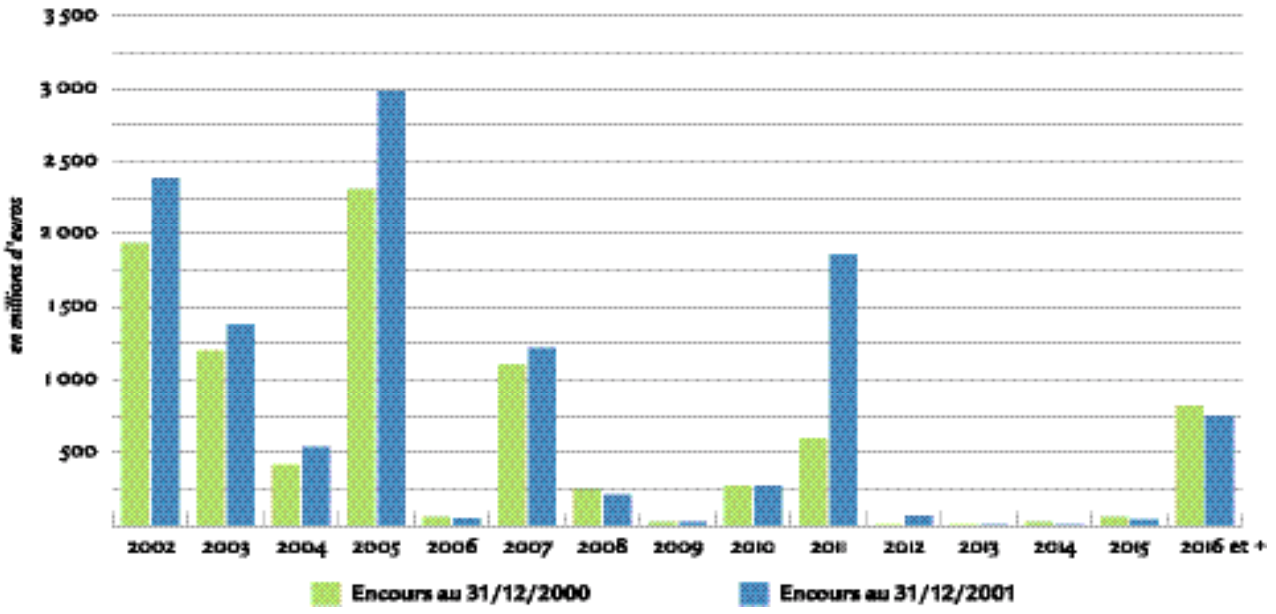
Par ailleurs, la Banque, dans sa volonté de diversification des investisseurs, étudie régulièrement les possibilités d'émission liées aux marchés domestiques et, dans cette optique, a finalisé en 2001 la mise en place d'un programme d'émissions domestiques sur le marché australien.

2. Evolution de la dette

Au 31 décembre 2001, l'encours nominal de la dette représentée par un titre s'élève à € 11 629 millions, en légère diminution par rapport à l'exercice précédent. Cette réduction est liée à la baisse du volume des nouveaux emprunts, aux tombées d'échéances et à la poursuite de la politique de gestion de la dette existante.

Ainsi, la Banque a procédé à des rachats de sa propre dette pour un total de € 262 millions et à des opérations de remboursement anticipé pour € 202 millions. Compte tenu de ces opérations et des emprunts lancés, la décomposition de la dette par maturité se présente comme suit :

Décomposition de la dette par maturité à fin 2000 et fin 2001





V. RÉSULTAT ET RATIOS

1. Evolution du bilan

Au 31 décembre 2001, le total du bilan s'élève à € 13,9 milliards, en diminution de 3,5% par rapport au 31 décembre 2000.

- A l'actif : la baisse de € 0,9 milliard (- 25%) enregistrée sur les emplois de trésorerie (portefeuille de placement et dépôts à terme) traduit la diminution des besoins de financement (stock de projets), conformément aux objectifs du plan de développement 2000-2004. L'encours de prêts qui s'élève à € 8,6 milliards, est en légère augmentation (+ 2,2%) et reflète notamment la très forte progression de l'encours en faveur des pays en transition qui atteint € 462 millions à fin décembre 2001, contre € 227 millions au 31 décembre 2000, soit + 51%.

- Au passif : Les ressources de trésorerie et dettes, permettant d'assurer le financement du portefeuille de prêts et des réserves de liquidité, enregistrent une diminution globale de 4,5% en 2001. Les capitaux propres progressent de 5,1%.

2. Evolution du résultat

Le résultat net de l'exercice 2001 est de € 88,3 millions contre € 95 millions pour l'exercice précédent. Cette variation s'explique principalement par :

- Une légère diminution du produit net bancaire, compte tenu d'éléments exceptionnels inférieurs en 2001 : primes sur rachats d'emprunts ou remboursements anticipés de prêts notamment (- € 3,0 millions).

- Une progression des frais de gestion, conséquence de l'augmentation de la masse salariale (+7,4%), compte tenu du renforcement des effectifs et de l'évolution statutaire des rémunérations.

- Des reprises de provisions sur prêts inférieures de - € 3,8 millions en 2001, compte tenu des remboursements exceptionnels enregistrés en 2000 au titre des arriérés de l'ex-Yougoslavie.

en millions d'euros

Bilan simplifié	31.12.2001	31.12.2000	Variation	
			montant	%
Actif				
Emplois de trésorerie (1)	2 754	3 663	(909)	(24,8)
Total des prêts	8 630	8 442	188	2,2
Titres d'investissement	1 386	1 292	94	7,3
Autres actifs (2)	1 156	1 037	119	11,5
Total actif	**13 926**	**14 434**	**(508)**	**(3,5)**
Passif				
Ressources de trésorerie	526	916	(390)	(42,6)
Emprunts et dettes obligataires	11 381	11 548	(167)	(1,4)
Autres passifs (3)	721	735	(14)	(1,9)
Capitaux propres et FRBG (4)	1 298	1 235	63	5,1
Total passif	**13 926**	**14 434**	**(508)**	**(3,5)**

(1) Y compris les titres de placement.
(2) Ce poste comprend notamment l'ensemble des créances rattachées de l'actif.
(3) Ce poste comprend notamment l'ensemble des créances rattachées du passif.
(4) Y compris résultat de l'exercice avant affectation.

en millions d'euros

Evolution du résultat	Exercice 2001	Exercice 2000	Variation	
montant	%			
Produit net bancaire	**105,4**	**107,0**	**(1,6)**	**(1,5)**
Frais de gestion	(19,2)	(17,9)	1,3	7,3
Reprises nettes de provisions sur prêts	2,1	5,9	(3,8)	(64,4)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(16,0)	-	(16,0)	(100,0)
Reprise au FRBG	16,0	-	16,0	100,0
Résultat net	**88,3**	**95,0**	**(6,7)**	**(7,1)**
Taux de rendement des fonds propres (ROE)*	7,3%	8,6%	-	-

** Avant affectation du résultat*

Pour mémoire, une provision pour risques et charges de € 16 millions a été constituée en 2001, suite à un litige opposant la Banque à l'un de ses agents payeurs. S'agissant de la matérialisation d'un risque opérationnel, l'incidence de cette provision sur le résultat a été neutralisée par une reprise d'un même montant au FRBG.

3. Ratios financiers

L'adaptation des paramètres de calcul des ratios et l'abaissement des limites, approuvés en mars 2000, sont devenus effectifs le 1er octobre 2001, à l'issue de la 5ème augmentation de capital.

- **Ratio de gearing :** il rapporte le total de l'encours de prêts et des garanties données au total des fonds propres au sens large (capital souscrit, réserves, FRBG et résultat). Au 31 décembre 2001, le ratio est de 2,18 pour une limite de 2,5.

- **Ratio d'endettement :** il établit le rapport entre l'encours total de la dette et le total des fonds propres au sens large. Au 31 décembre 2001, le ratio est de 2,90 pour une limite maximale de 4.

- **Ratio de portefeuille :** il est défini par le rapport cumulé de l'encours des portefeuilles et des opérations de trésorerie non représentées par un titre (dépôts bancaires, "repos") et le montant des fonds propres. Au 31 décembre 2001, le ratio est de 1,06 pour une limite maximale de 1,5.

- **Ratio de liquidité :** il résulte du rapport entre le total de l'encours des opérations de trésorerie et des titres des portefeuilles de placement et de transactions d'une maturité résiduelle inférieure à 18 mois d'une part, et le montant des besoins nets de trésorerie à 3 ans y compris le stock de projets à financer. Au 31 décembre 2001, le ratio est de 79% pour un seuil minimum de 50%.



POLITIQUE DE GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES

La gestion et le contrôle des risques contribuent de façon essentielle à la solidité financière d'un établissement de crédit. C'est pourquoi la Banque révise en permanence son dispositif de gestion et de surveillance afin de se conformer aux meilleures pratiques de la profession.

En finançant des opérations de développement à caractère social, la Banque est exposée à 3 différents types de risques : risques de crédit et de contrepartie, risques de marché, risques opérationnels.

Ainsi la stratégie mise en œuvre par la Banque en matière de gestion des risques vise-t-elle à une couverture globale de ces mêmes risques.

I. Risques de crédit et de contrepartie

1. Principes généraux

Le risque de crédit se définit comme le risque de perte pouvant survenir en cas de défaillance d'une contrepartie.

Pour y faire face, le **Département de Gestion des Risques** a la responsabilité de l'évaluation et du suivi de l'ensemble des risques de crédit de la Banque résultant à la fois de ses opérations de bilan et de hors bilan.

Le **Comité des Risques** constitue le pivot du dispositif de gestion des risques. A ce titre, il arrête les limites sur la base des propositions soumises par le Département de Gestion des Risques. Ce Comité intervient en outre sur toutes questions d'ordre prudentiel (recommandations du Comité de Bâle), mais aussi opérationnel (nouveaux instruments de financements, mécanismes de garanties...).

L'analyse du risque pays repose sur une approche globale en termes de portefeuille prenant en considération la stratégie de la Banque et la segmentation de ses risques par pays ou par groupe de pays.

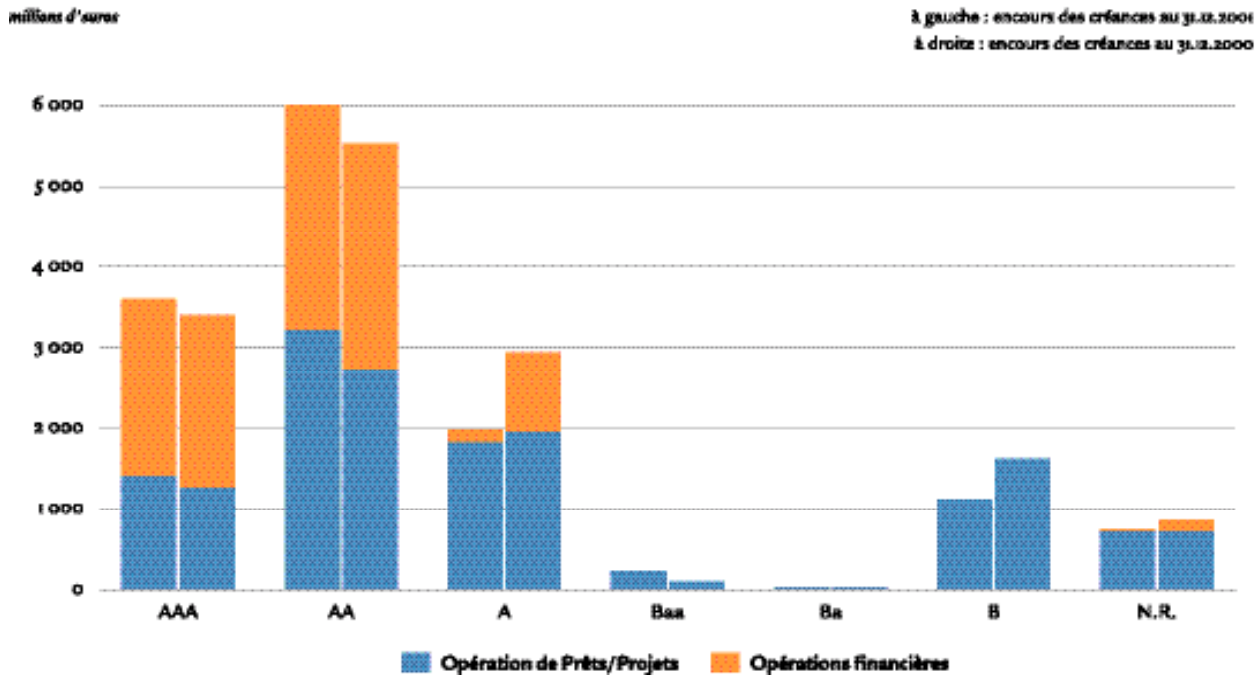
Cette démarche permet de déterminer différents niveaux de limites : limite globale tous pays confondus, limite par groupe de pays et par pays, ces limites étant subdivisées en sous-limites sur les opérations de prêts et les opérations financières.

L'analyse du risque de contrepartie (institutions bancaires, collectivités locales...) repose sur des modèles internes permettant de dégager une limite maximale théorique d'encours.

La révision de l'ensemble des limites a lieu au moins une fois l'an et chaque fois que la situation économique ou financière d'une contrepartie le justifie. Les systèmes informatiques de suivi des limites permettent de vérifier en temps réel la conformité des opérations avec les autorisations fixées en Comité des Risques. Au cours de l'exercice 2001, les engagements de financements (stock de projets) ont été inclus dans la mesure de l'exposition afin de mieux cerner la consommation des limites crédit par contreparties.

L'analyse des grands risques : en application des recommandations du Comité de Bâle et des Directives de l'Union européenne, la CEB procède à un suivi quotidien afin de s'assurer du respect de la limite de 25% des ressources propres de la Banque pour chaque groupe de contreparties et de 800% pour l'ensemble des grands risques.

Evolution de l'encours des créances[1] par notation[2]



1. Encours en risques (pour les swaps, valeur actuelle nette ou "net present value").

2. La notation Moody's a été retenue (ou la notation Standard & Poor's, en cas d'absence de notation Moody's).

2. Portefeuilles de prêts

L'encours de prêts au 31 décembre 2001 s'élève à € 8,6 milliards, réparti entre 33 pays, contre 8,4 milliards à fin 2000. La répartition de cet encours par notation (voir graphique ci-dessus) montre une progression sensible des encours notés AA (+18,5%) en raison notamment du développement des opérations de prêts avec des contreparties bancaires de très bonne qualité. Les contreparties assorties d'une notation égale ou supérieure à A représentent 75,5% du total de l'encours au 31 décembre 2001, contre 70,7% en 2000. Ainsi, le fort développement des activités en faveur des pays en transition, d'Europe centrale et orientale principalement, n'a pas eu pour conséquence une détérioration du profil de risque du portefeuille de prêts.

La distribution par nature d'emprunteurs a légèrement évolué : les Etats, administrations publiques centrales et collectivités locales, constituent 36% de l'encours au 31 décembre 2001 contre 41% en 2000, les contreparties bancaires et institutions financières spécialisées 64% au 31 décembre 2001, comparé à 59% en 2000.

Afin de maintenir des règles de prudence conformes aux meilleures pratiques, la Banque retient une couverture "ex-ante" calculée à partir des taux de probabilité de défaut pour le portefeuille de prêts, établis selon les statistiques des agences de notation. Ainsi, la couverture des risques de crédit non identifiés est-elle mieux assurée.

Au 31 décembre 2001, le montant des créances provisionnées ne concerne que deux pays non membres pour un montant de € 40,5 millions, en diminution par rapport à 2000 (€ 42,6 millions). Cette baisse résulte des règlements intervenus sur les créances dues par la Bosnie et Herzégovine. Enfin, il est à noter que des discussions en vue d'un règlement des arriérés avec la République Fédérale de Yougoslavie sont en cours.



3. Portefeuilles obligataires

Les titres éligibles au portefeuille d'investissement doivent bénéficier d'une notation à long terme au moins égale soit à AA- de la part de Standard & Poor's et Aa2 de la part de Moody's, soit à AA de Standard & Poor's et Aa3 de Moody's. Pour les opérations du portefeuille de placement d'une durée inférieure à un an, la notation minimale exigée est de A1 chez Standard & Poor's ou P1 chez Moody's.

4. Produits dérivés

En tant qu'utilisateur final, ("end-user"), la Banque n'a recours aux produits dérivés que dans le but exclusif de couvrir ses risques *(voir page 38)*.

Les opérations sur produits dérivés requièrent dans tous les cas une autorisation d'engagement maximal sur une contrepartie accordée par le Comité des Risques et la signature préalable d'un contrat-cadre (par exemple "ISDA Master Agreement"). Pour les opérations au-delà de cinq ans, la contrepartie doit présenter, en outre, une notation minimale équivalente à AA ou bénéficier d'un contrat de collatéral avec la Banque.

La politique active de gestion de contrats de collatéraux a été poursuivie et étendue par la Banque afin de réduire le risque de crédit associé à l'utilisation des produits dérivés. A ce jour, 67% de l'encours des produits dérivés, contre 42% à fin 2000, sont collatéralisés, cette proportion étant appelée à croître dans l'avenir. Le tableau ci-dessous présente les échéances des instruments financiers de hors bilan (swaps de taux, swaps de devises et caps) pour leur montant notionnel.

Courant 2001, l'ensemble des transactions de swaps a été valorisé en "net present value" et non plus de façon forfaitaire. Un suivi quotidien des positions par contrepartie est effectué permettant l'exécution des appels de marge en cas de nécessité.

II. Risques de marché

1. Risques de taux et risques de change

Les risques de marché recouvrent notamment le risque de perte pouvant résulter d'une variation défavorable des taux d'intérêt et des cours de change.

La stratégie de gestion actif-passif est décidée par le Comité ALM, constitué des membres de la Direction Générale. Le Service de gestion Actif-Passif (ALM) au sein de la Direction Financière assure la gestion opérationnelle de ces risques.

Echéances des instruments financiers de hors bilan

en millions d'euros

Maturité	à moins d'1 an	de 1 à 5 ans	de 5 à 10 ans	10 ans et plus	Total 2001
Instruments de taux	410,61	4 735,83	1 451,54	916,92	7 514,90
Instruments de devises	2 289,95	3 864,46	1 933,81	164,78	8 253,00
Total (a)	2 700,56	8 600,29	3 385,35	1 081,70	15 767,90
dont : collatéralisés (b)	1 982,71	4 799,91	3 190,00	531,45	10 504,07
(b)/(a)	73%	56%	94%	49%	67%



La stratégie adoptée en matière de risque de taux repose sur une politique de couverture systématique des éventuelles positions permettant de limiter au minimum le risque de taux sur le bilan.

Le portefeuille obligataire ne présente pas de risque de taux. Le portefeuille d'investissement est adossé aux fonds propres. Les titres du portefeuille de placement sont financés par des ressources à taux flottant et procurent, soit directement, soit par le biais d'un swap, un rendement à taux flottant.

En matière de risque de change, la stratégie de la Banque est de n'avoir aucune position. Le risque résiduel, qui résulte de la formation des résultats dans des devises autres que l'euro, est systématiquement couvert.

2. Risques de liquidité

La politique de liquidité est décidée par le Comité de Financement qui se réunit trimestriellement. Un reporting hebdomadaire de la situation de liquidité est présenté au Comité de Direction Financière. La Banque respecte un ratio de liquidité qui exige que les avoirs liquides représentent à tout moment au moins 50% des besoins nets de financement estimés sur les trois prochaines années. Au 31 décembre 2001, le ratio est de 79%.

III. Risques opérationnels

Les risques opérationnels, dans leur acception la plus large, se définissent comme toutes les catégories de risques autres que ceux se rapportant directement aux risques de crédit, de marché ou de liquidité. En conformité avec les recommandations du Comité de Bâle (septembre 2001), la Banque, qui a déjà procédé à une revue systématique de ses procédures et dispositifs, a engagé une réflexion en vue d'une approche plus quantitative de ces risques.

Une structure organisationnelle adaptée
Des procédures adaptées permettent de définir clairement les tâches et les responsabilités de chacun et d'assurer une bonne séparation des fonctions : génération, enregistrement et contrôle des opérations. Le Comité des Procédures s'assure de l'homogénéité du contrôle interne et de son adaptation constante à l'évolution des activités de la Banque. L'Audit Interne procède à une revue régulière des procédures.

Des mesures et des dispositifs de prévention
Différentes mesures ont été prises pour couvrir les principaux risques opérationnels et sont régulièrement revues par le Comité de Sécurité réunissant des représentants de chaque Direction. On citera principalement :

- En ce qui concerne le risque de paiement livraison, le recours au système SWIFT pour sécuriser l'exécution des paiements.

- L'aménagement d'un site de secours extérieur, permettant à la Banque de reprendre ses activités stratégiques sous 24 heures. Un exercice de secours complet a été réalisé avec succès en octobre 2001, test au cours duquel l'ensemble des dispositifs mis en place depuis plusieurs années a pu être activé.

- L'adoption d'une politique de sécurisation pour préserver, à la fois, le siège de la Banque (contrôle d'accès, alarme incendie) et les systèmes informatiques (sauvegardes externes, antivirus...). Les développements informatiques, tant dans les domaines fonctionnels que pour les dispositifs de sécurité, sont suivis périodiquement par le Comité de Pilotage Informatique qui réunit les membres de la Direction Générale.



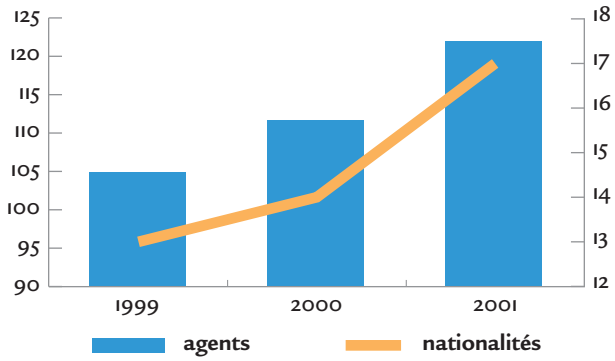
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Depuis 1994, l'arrivée de 14 nouveaux Etats membres, la croissance du volume d'activité et l'exigence de se mettre aux normes des institutions comparables ont conduit à un renforcement progressif des équipes. Au cours des deux dernières années, l'effectif a ainsi progressé de 16%, pour s'établir à 122 agents permanents au 31 décembre 2001, ce qui demeure un chiffre modeste au regard du niveau d'activité.

Dans le cadre de cette politique active de recrutement, la Banque poursuit un double objectif : d'une part recruter des collaborateurs présentant de hautes qualifications professionnelles, d'autre part assurer la meilleure diversification possible des nationalités au sein de l'effectif, notamment en ce qui concerne la représentation des pays en transition.

Le schéma ci-dessous illustre la manière dont cette politique s'est tout particulièrement traduite dans les faits depuis 1999.

Evolution du personnel et des nationalités représentées



Au total, le nombre des nationalités représentées au sein de l'encadrement de la Banque est passé de 7 nationalités fin 1993 à 17 nationalités fin 2001.

Parallèlement, la Banque a mis l'accent sur la gestion active des carrières, à travers un encouragement à la mobilité interne, et cette politique devrait encore s'intensifier dans l'avenir. Des réflexions sont également en cours avec d'autres institutions financières pour promouvoir une coordination accrue en matière de développement des ressources humaines.

Par ailleurs, la politique d'évaluation et de renforcement des compétences a été poursuivie. Le système de primes variables en fonction des performances, établi depuis plusieurs années, a maintenant fait ses preuves, tandis que des programmes de formation adaptés ont été développés pour mettre à jour les connaissances des agents. Sur ce dernier point, on retiendra que, si les aspects linguistiques et informatiques absorbent toujours une large partie du budget de formation, des cours spécialisés en matière financière et des séminaires de négociations sont également proposés.

Enfin, et en étroite coordination avec la représentation du personnel, un code de conduite a pu être formalisé et présenté aux organes collégiaux de la Banque au cours de l'exercice 2001. Ce texte, qui s'inscrit dans le cadre du Statut de l'institution, précise un certain nombre de règles déontologiques que les agents de la CEB sont appelés à respecter, tant dans leur comportement sur le lieu de travail que dans leurs relations avec des prestataires extérieurs. Sur ce point également, la formalisation de ce code traduit la volonté de la CEB de se conformer aux meilleures pratiques des institutions supranationales.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2001

ACTIF *en milliers d'euros*

POSTES	NOTES	2001	2000
Caisse, avoirs auprès des banques centrales		32	52
Créances sur les établissements de crédit			
(a) à vue		3 301	4 605
(b) à terme			
- dépôts	*3*	1 336 513	906 427
- prêts (a)	*3*	5 555 525	5 052 340
Créances sur la clientèle			
- prêts (b)	*4*	3 156 504	3 491 111
Total prêts (a + b)	*3, 4, 5 et 17*	**8 712 029**	**8 543 451**
Effets publics et valeurs assimilées	*6*	459 052	455 131
Obligations et autres titres à revenu fixe	*6*	2 411 928	3 677 773
Actions et autres titres à revenu variable	*6*	716	792
Total portefeuille titres	*6 et 17*	**2 871 696**	**4 133 696**
Actifs incorporels	*7*	1 001	980
Actifs corporels	*7*	10 734	11 475
Capital souscrit, appelé, non versé et réserves à recevoir des pays membres	*15*	1 137	3 957
Autres actifs	*8*	5 036	4 492
Comptes de régularisation	*8*	984 345	825 099
TOTAL DE L'ACTIF	***16***	**13 925 824**	**14 434 234**

Les notes annexes font partie intégrante des Etats financiers.

PASSIF *en milliers d'euros*

POSTES	NOTES	2001	2000
Dettes envers les établissements de crédit			
(a) à vue		-	41 643
(b) à terme	*9*	20 437	-
Dettes envers la clientèle			
à terme	*9*	60 117	56 950
Dettes représentées par un titre	*10*	12 023 316	12 526 296
Autres passifs	*11*	103 154	172 552
Comptes de régularisation	*11*	325 678	333 792
Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)	*12*	52 228	42 163
Provisions pour risques et charges	*13*	43 141	25 384
Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG)	*13*	144 000	150 000
Capital	*14*		
(a) Souscrit (versé 335 922)		3 003 828	1 400 693
(b) Non appelé		(2 667 167)	(1 241 018)
		336 661	**159 675**
Réserve générale	*15*	728 793	830 742
Résultat de l'exercice		88 299	95 037
TOTAL DU PASSIF	*16*	**13 925 824**	**14 434 234**
HORS-BILAN			
Engagements donnés			
Engagements de financement sur projets approuvés	*5*	2 547 814	3 091 912
Garanties			
(a) Prêts accordés par des tiers		6 113	8 091
(b) Assignation d'IRS		323 904	563 013
Engagements reçus			
Garanties		6 113	8 187
Opérations sur instruments financiers à terme	*18*	15 444 023	14 221 056

Les notes annexes font partie intégrante des Etats financiers.

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2001

en milliers d'euros

POSTES	NOTES	2001	2000
Intérêts et produits assimilés	*20*	1 604 289	1 556 973
Intérêts et charges assimilés	*21*	(1 499 616)	(1 449 435)
Intérêts et produits assimilés nets		**104 673**	**107 538**
Revenus des actions et autres titres à revenus variable		56	48
Commissions perçues		18	-
Commissions versées		(128)	(152)
Résultat provenant des opérations financières	*22*	675	(91)
Autres produits d'exploitation		633	104
Autres charges d'exploitation		(524)	(450)
Produit net bancaire		**105 403**	**106 997**
Charges générales d'exploitation		*(19 198)*	*(17 822)*
Frais de personnel	*23*	(11 561)	(10 389)
Autres frais administratifs	*23*	(5 750)	(5 596)
Corrections de valeur sur actifs incorporels et corporels	*7*	(1 887)	(1 837)
Résultat brut d'exploitation		**86 205**	**89 175**
Variations des provisions	*24*	(13 906)	5 862
Résultat d'exploitation		**72 299**	**95 037**
Reprise au FRBG	*24*	16 000	-
RÉSULTAT NET		**88 299**	**95 037**

Les notes annexes font partie intégrante des Etats financiers.

ETAT DES FLUX DE TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE 2001

en milliers d'euros

	2001	2000
Flux de trésorerie des activités d'exploitation		
Résultat de l'exercice	88 299	95 037
Ajustements :		
- Corrections de valeur	12 803	6 334
- Variation des intérêts et commissions à recevoir	37 721	(101 203)
- Variation des intérêts et commissions à payer	(13 322)	115 928
- Surcote des titres d'investissement	3 058	2 302
Versements des prêts	(1 748 762)	(1 854 905)
Remboursements des prêts	1 584 558	1 228 332
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	**(35 643)**	**(508 175)**
Flux de trésorerie des activités d'investissement		
Variation du portefeuille titres	1 260 644	(998 841)
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1 116)	(948)
Variation des autres actifs	(541)	(92)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	**1 258 987**	**(999 881)**
Flux de trésorerie des activités de financement		
Souscriptions au capital et réserves	2 820	3 287
Emissions d'emprunts	2 630 824	2 922 512
Remboursements d'emprunts	(3 005 661)	(1 847 401)
Variation des emprunts à court terme	(356 130)	44 239
Variation des échanges de devises à livrer et à recevoir	14 559	79 063
Variation des autres passifs	(72 681)	108 675
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement	**(786 269)**	**1 310 375**
Liquidités et équivalents de liquidités à l'ouverture de l'exercice	**863 844**	**1 027 082**
Flux de trésorerie nets provenant des :		
- activités d'exploitation	(35 643)	(508 175)
- activités d'investissement	1 258 987	(999 881)
- activités de financement	(786 269)	1 310 375
Variation de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	15 856	34 443
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités	**452 930**	**(163 239)**
Liquidités et équivalents de liquidités à la fin de l'exercice	**1 316 774**	**863 844**
Analyse des disponibilités		
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	32	52
Créances sur les établissements de crédit :		
- Banques à vue	3 301	4 605
- Comptes de dépôts à terme	1 333 865	900 830
Dettes envers les établissements de crédit :		
- Banques à vue	-	(41 643)
- Dettes à terme	(20 424)	-
	1 316 774	**863 844**

Les notes annexes font partie intégrante des Etats financiers.

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2001

Note 1 - Objectifs de la Banque

"La Banque a pour objectif prioritaire d'aider à résoudre les problèmes sociaux que pose ou peut poser aux pays européens la présence de réfugiés, de personnes déplacées ou de migrants résultant de mouvements de réfugiés ou d'autres mouvements forcés de populations ainsi que de la présence de victimes de catastrophes naturelles ou écologiques.

Les projets d'investissement auxquels concourt la Banque peuvent viser soit à aider ces personnes dans le pays où elles se trouvent, soit à leur permettre de retourner dans leur pays d'origine lorsque les conditions d'un tel retour sont réunies, soit, le cas échéant, à s'installer dans un autre pays d'accueil. Ces projets doivent être agréés par un Etat membre de la Banque.

La Banque peut également concourir à la réalisation de projets d'investissements agréés par un Etat membre de la Banque permettant la création d'emplois dans des régions défavorisées, le logement de populations à bas revenus ou la réalisation d'infrastructures sociales" (Statut, Article II).

Dans le cadre du renforcement de son action en faveur de la cohésion sociale, les domaines d'intervention de la Banque ont été étendus par la révision, en novembre 2001, de la Résolution 1424 (1997). La Banque peut désormais, au-delà de ses domaines prioritaires statutaires, contribuer au financement d'infrastructures sociales liées à la protection de l'environnement et à la réhabilitation du patrimoine historique. De même, le financement de projets d'investissements dans les PME/PMI à l'origine de nombreuses créations d'emplois, constitue également un de ses axes majeurs d'intervention. Enfin, en octobre 2001, grâce à la redéfinition de certains critères d'éligibilité applicables dans les domaines de l'amélioration des conditions de vie en milieu urbain défavorisé, du logement social, ainsi que ceux régissant les Programmes Sectoriels Multi-projets (PSM), la Banque est davantage en mesure de s'adapter aux réalités économiques et sociales de ses Etats membres.

La politique de la Banque, similaire à celle des autres institutions financières multilatérales, consiste à ne pas rééchelonner les intérêts ou le capital des prêts et à ne pas participer à des accords de rééchelonnement de dettes.

Le siège social de la Banque est à Strasbourg, France. Le siège des services de gestion est fixé à Paris, France.

Note 2 - Résumé des principes comptables essentiels

2.1 - Normes et principes comptables

Les modifications récentes de certains principes comptables internationaux (normes IAS) et les réflexions encore en cours au sein des Autorités de régulation suite aux difficultés d'application, liées notamment à la mise en place de la norme IAS 39, ont amené la Banque à retenir comme référentiel de base pour l'établissement de ses états financiers, la Directive de l'Union européenne (86/635 CEE) "Directive du Conseil concernant les comptes annuels et consolidés des banques et autres établissements financiers".

Les actifs et passifs sont, sauf spécification contraire, enregistrés selon la méthode du coût historique.

2.2 — Conversion des éléments en devises

Conformément à l'Article IV (1) de son Statut, la Banque utilise l'euro comme monnaie de référence pour les comptes de capital des Etats membres et pour l'établissement de ses Etats financiers.

En cours d'exercice, les opérations sont enregistrées dans leur monnaie d'origine. Les actifs et les passifs sont convertis en euros au cours en vigueur à la date de clôture des comptes.

Les profits ou pertes de change résultant de la conversion des actifs et des passifs sont portés au compte de résultat ("Résultat provenant des opérations financières").

Les comptes ont été établis en euros sur la base des cours de change suivants au 31 décembre 2001 :

ISO	Devises	Cours des devises contre EUR	ISO	Devises	Cours des devises contre EUR
AUD	Dollar australien	1,728	JPY	Yen japonais	115,33
CAD	Dollar canadien	1,4077	LTL	Litas lituanienne	3,5228
CHF	Franc suisse	1,4829	MTL	Livre maltaise	0,3994
CYP	Livre chypriote	0,57504	NOK	Couronne norvégienne	7,9515
CZK	Couronne tchèque	31,962	NZD	Dollar néo-zélandais	2,1215
DKK	Couronne danoise	7,4365	PLN	Zloty polonais	3,4953
EUR	Euro	1	SEK	Couronne suédoise	9,3012
GBP	Livre sterling	0,6085	SGD	Dollar de Singapour	1,6306
GRD	Drachme grecque	340,75	SIT	Tolar slovène	218,8364
HKD	Dollar de Hong Kong	6,8723	TRL	Livre turque	1 269,0
HRK	Kuna croate	7,349	TWD	Dollar de Taïwan	30,857
HUF	Forint hongrois	245,18	USD	Dollar US	0,8813
ISK	Couronne islandaise	91,48	ZAR	Rand sud-africain	10,4302

2.3 - Portefeuille titres

2.3.1 - Titres de transaction

Les titres de transaction sont acquis et détenus en vue d'une revente à court terme. Ils sont évalués à leur prix de marché. Les gains et pertes réalisés et latents issus de la réévaluation sont portés au compte de résultat.

2.3.2 - Titres d'investissement

Ces titres sont acquis avec l'intention de les détenir jusqu'à échéance. Ils sont comptabilisés à leur prix d'acquisition, corrigés de l'amortissement linéaire des surcotes et des décotes constatées à l'achat et ce, prorata temporis jusqu'à l'échéance.

2.3.3 - Titres de placement

Les titres autres que les titres de transaction et d'investissement sont considérés comme des titres de placement. Les titres de placement sont comptabilisés à leur prix d'acquisition. Les dépréciations font l'objet d'une provision.

2.4 - Prêts

Les prêts sont enregistrés à leur valeur nominale.
Pour les intérêts impayés depuis plus de 90 jours, une provision de 100% est constituée. En cas de non remboursement du principal, une analyse approfondie du risque est effectuée et une provision adéquate est constituée.

2.5 - Actifs corporels et incorporels

Les biens immobiliers sont enregistrés à leur coût d'acquisition. Ils font l'objet d'un amortissement calculé selon un mode linéaire sur une période correspondant à leur durée probable d'utilisation :

Immeubles d'exploitation	25 ans
Aménagement, agencement, installations et mobilier	10 ans
Logiciels, frais d'études informatiques	1 à 5 ans
Matériel de transport	4 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans

2.6 - Dettes représentées par un titre

Les emprunts obligataires sont comptabilisés à leur valeur nominale. Les primes reçues ou payées et les frais d'émissions sont amortis linéairement sur la durée de l'emprunt.

2.7 - Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG)

Le Fonds pour Risques Bancaires Généraux représente les montants réservés à la couverture des risques généraux éventuels non identifiés à ce jour, y compris les pertes futures et autres risques imprévisibles. Le FRBG couvre l'ensemble des risques non identifiés des opérations de prêts, activités de portefeuille et instruments financiers à terme, mais aussi de nature opérationnelle (sinistres, litiges juridiques, etc). Il est inscrit distinctement au passif du bilan, conformément à la Directive européenne.
Un changement de méthode est intervenu en 2001 *(voir note 2.13)*.

2.8 - Provision pour risques et charges - Fonds de pensions

Le régime des pensions de la Banque est un régime à prestations définies, financé par des cotisations versées à la fois par la Banque et les agents. Tous les flux qui se rapportent à ce régime sont enregistrés dans un compte de provision distinct inscrit au passif du bilan et au compte de résultat de la Banque conformément aux directives européennes *(voir note 13)*.
Les engagements relatifs aux prestations de retraite sont évalués une fois par an selon la norme IAS 19 (révisée en 1998) en utilisant la méthode de référence des unités de crédit projetées (*projected unit credit method*), afin de s'assurer que la provision constituée est adéquate. Cette évaluation est réalisée par un actuaire indépendant.

2.9 - Opérations sur instruments financiers à terme

Les opérations sur instruments financiers comprennent des instruments de taux d'intérêt (contrats d'échanges de taux d'intérêt, FRA, futures, caps, floors, options de taux et swaptions) et des instruments de change (contrats d'échange de devises, contrats de change à terme et options de change). Ces opérations sont évaluées selon la finalité de l'opération :

a) Opérations de couverture

Les pertes et les gains constatés sur l'instrument de couverture sont enregistrés de manière symétrique aux pertes ou aux gains constatés sur l'élément couvert. Les primes payées ou reçues sont amorties sur la durée de vie de l'instrument couvert.

b) Autres opérations

Les contrats conclus dans le cadre du portefeuille de transaction sont évalués à leur valeur de marché. Les gains ou pertes latents et réalisés sont portés au compte de résultat.

2.10 - Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)

Le Compte Fiduciaire Sélectif est l'instrument privilégié de la Banque pour amplifier l'impact de son action dans les domaines sociaux prioritaires (catastrophes naturelles et manifestations de guerre ainsi que migrations) dont les modalités sont définies par la Résolution CA 1380 (1995) et révisées par la Résolution CA 1437 (1999).
Le compte a pour objet l'octroi de bonifications d'intérêts des prêts consentis pour des projets hautement sociaux, concernant des pays à faible revenu ou d'autres pays, en particulier les pays d'Europe centrale et orientale. Le CFS peut être utilisé également pour l'octroi de dons au bénéfice des victimes de manifestations de guerre, réfugiés, personnes déplacées et personnes les plus vulnérables. Ce compte fait l'objet d'une comptabilité distincte *(voir note 12)*.

2.11 - Comptes spéciaux

Compte rémunéré / Communauté européenne

En juillet 2000, le Conseil d'administration a approuvé la participation de la CEB à l'"Accord de Contribution" pour le financement partiel de projets d'investissements productifs destinés à créer ou maintenir des emplois dans les PME des pays en transition d'Europe centrale et orientale.
Un "Accord de Contribution pour les Facilités de Financement destinées aux PME Phase 2 Fonds spécial" a été signé en décembre 2000 entre la Communauté européenne et la CEB en coopération avec Kreditanstalt für Wiederaufbau. Selon cet accord, la CEB a ouvert un compte rémunéré qui fonctionne comme un compte fiduciaire. Les contributions faites par la Communauté européenne seront administrées jusqu'au décaissement selon ledit "Accord de Contribution" *(voir note 9)*.

Compte rémunéré / Finlande

Le gouvernement finlandais et la CEB ont signé, en date du 14 juin 2001, un Accord de compte fiduciaire (Trust Account Agreement) afin de financer l'assistance technique des projets en Estonie, Lettonie et Lituanie, membres de la CEB, en particulier dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la protection de l'environnement et pour l'aide aux populations réfugiées et migrantes.

2.12 - Régime fiscal

Le Troisième Protocole additionnel à l'Accord Général sur les Privilèges et Immunités du Conseil de l'Europe stipule que les avoirs, revenus et autres biens de la Banque sont exonérés de tous impôts directs.

2.13 - Changement de méthode

Constitué à l'origine par dotation au compte de résultat, le FRBG n'a connu depuis sa création qu'une seule variation, à l'occasion de l'affectation des résultats de l'exercice 2000 (norme IAS 30).
A compter de l'exercice 2001, en vue d'améliorer la traduction comptable des variations éventuelles du FRBG et en conformité avec la Directive européenne (86/635) *(voir note 2.1 - Normes et principes comptables)*, les mouvements au FRBG sont enregistrés respectivement par dotation ou reprise au compte de résultat de la Banque. A cet égard, une reprise d'un montant de 16 millions d'euros a été enregistrée en 2001 suite à un risque lié à un litige qui oppose la Banque à l'un de ses agents payeurs.
A titre d'information, il convient de préciser que si la méthode appliquée en 2001 avait été retenue pour le précédent exercice, le résultat de l'exercice 2000 aurait été minoré de 10 millions d'euros, sans incidence sur le montant des fonds propres *(voir note 15)*.

Note 3 - Créances sur les établissements de crédit

en milliers d'euros au 31 décembre

	2001	2000
Dépôts à terme		
Comptes à terme (dépôts)	1 333 865	900 830
Créances rattachées	2 648	5 597
Total	**1 336 513**	**906 427**
Prêts		
Ordinaires	5 506 179	4 991 680
Bonifiés par le CFS (1)	4 383	4 383
Sociaux (2)	-	316
Créances rattachées	44 963	55 961
Provisions	-	-
Total	**5 555 525**	**5 052 340**

(1) Prêts bonifiés selon la procédure du Compte Fiduciaire Sélectif (CFS) (Voir les notes 2.10 et 12).
(2) Les prêts sociaux sont octroyés au taux de 1%.

Note 4 - Créances sur la clientèle

en milliers d'euros au 31 décembre

	2001	2000
Prêts ordinaires	2 874 644	3 268 259
Prêts bonifiés par le CFS (1)	239 094	169 912
Prêts sociaux (2)	5 975	7 558
Créances rattachées	36 879	45 492
Echéances impayées (3)	40 458	42 530
Provisions	(40 546)	(42 640)
Total	**3 156 504**	**3 491 111**

(1) Prêts bonifiés selon la procédure du Compte Fiduciaire Sélectif (CFS) (voir les notes 2.10 et 12).
(2) Les prêts sociaux sont octroyés au taux de 1%.
(3) Les échéances impayées sont intégralement provisionnées.

Note 5 - Informations complémentaires sur les prêts

5.1 - Ventilation des prêts, par catégorie d'emprunteurs

en milliers d'euros au 31 décembre

	2001	2000
Etablissements de crédit		
Encours	5 510 562	4 996 379
Créances rattachées	44 963	55 961
Provisions	-	-
Sous-Total	**5 555 525**	**5 052 340**
Clientèle		
Etats membres	2 600 979	3 004 747
Etats non membres	5 599	5 302
Etablissements publics d'Etats membres	513 135	435 680
Etablissements publics d'Etats non membres	-	-
Créances rattachées	36 879	45 492
Echéances impayées	40 458	42 530
Provisions	(40 546)	(42 640)
Sous-Total	**3 156 504**	**3 491 111**
Total des prêts	**8 712 029**	**8 543 451**

5.2 - Ventilation de l'encours par type de taux (*)

en milliers d'euros au 31 décembre

	2001	2000
Prêts à taux fixe	4 194 770	4 608 741
Prêts à taux variable	4 435 504	3 833 367
Total des prêts	**8 630 274**	**8 442 108**

() Hors créances rattachées, échéances impayées et provisions.*

5.3 - Ventilation de l'encours de prêts par devise (*)

en milliers d'euros au 31 décembre

	2001	2000
EUR	7 043 827	6 766 487
USD	1 141 008	969 387
JPY	311 600	513 737
CHF	133 839	192 497
Total	**8 630 274**	**8 442 108**

() Hors créances rattachées, échéances impayées et provisions.*

5.4 - Encours des prêts et engagements de financement, par pays

en milliers d'euros au 31 décembre

	2001			2000		
PAYS	Engagements de financement	Encours (1)	%	Engagements de financement	Encours (1)	%
Espagne	312 186	1 828 448	21,18	353 615	1 776 370	21,04
Allemagne	104 847	1 695 611	19,65	167 347	1 594 322	18,89
Turquie	264 432	1 060 832	12,29	248 976	1 599 340	18,94
France	200 000	1 026 703	11,90	-	827 294	9,80
Grèce	244 628	778 368	9,02	435 963	888 832	10,53
Italie	212 823	672 842	7,80	802 025	557 768	6,61
Chypre	263 178	376 346	4,36	493 981	481 421	5,70
Finlande	182 500	325 541	3,77	100 000	167 703	1,99
Belgique	30 000	201 053	2,33	60 000	165 713	1,96
Pologne	71 485	199 872	2,32	22 556	72 561	0,86
Portugal	78 855	86 727	1,00	83 855	83 469	0,99
Hongrie	106 500	83 500	0,97	73 500	56 500	0,67
Malte	35 462	63 547	0,74	51 540	56 746	0,67
Roumanie	86 915	50 067	0,58	44 527	22 940	0,27
Croatie	72 749	40 793	0,47	7 024	25 744	0,30
Slovénie	13 776	38 692	0,45	35 231	15 995	0,19
Suède	27 210	27 000	0,31	-	-	-
Islande	16 386	23 375	0,27	32 451	13 000	0,15
République Slovaque	21 811	16 184	0,19	23 856	6 144	0,07
Bulgarie	25 052	11 233	0,13	18 224	8 598	0,10
Lituanie	9 693	7 406	0,09	10 126	6 142	0,07
"ex-République yougoslave de Macédoine"	14 756	6 424	0,07	14 757	7 492	0,09
Bosnie et Herzégovine	-	5 598	0,06	1 612	5 302	0,06
Saint-Marin	1 162	2 195	0,03	1 162	2 711	0,03
Estonie	7 670	1 917	0,02	9 587	-	-
Lettonie	17 976	-	-	-	-	-
Norvège	125 762	-	-	-	-	-
Total	**2 547 814**	**8 630 274**	**100,0**	**3 091 915**	**8 442 108**	**100,0**
Créances impayées		40 458			42 530	
Créances rattachées		81 843			101 453	
Provisions		(40 546)			(42 640)	
Total Net	**2 547 814**	**8 712 029**		**3 091 915**	**8 543 451**	

(1) Comprend l'encours des prêts dans le cadre du Compte Fiduciaire Sélectif (CFS) (voir note 12).

5.5 - Encours des prêts et engagements de financement, par domaine d'intervention

Cette note doit être lue en tenant compte de la note 1 (Objectifs de la Banque). La répartition par secteur des encours relatifs aux Programmes Sectoriels Multi-projets (PSM) est réalisée par l'application des pourcentages statistiques prévus lors de l'approbation de chaque projet.

en milliers d'euros au 31 décembre

	2001				2000			
DOMAINES D'INTERVENTION	Engagements de financement	%	Encours	%	Engagements de financement	%	Encours	%
Priorités statutaires	**328 090**	**12,9**	**1 547 911**	**17,9**	**739 634**	**23,9**	**1 299 087**	**15,4**
Aide aux réfugiés et migrants	41 262	1,6	227 419	2,6	22 508	0,7	395 086	4,7
Aide aux victimes de catastrophes naturelles ou écologiques	286 828	11,3	1 320 492	15,3	717 126	23,2	904 001	10,7
Nouvelles priorités	**1 682 133**	**66,0**	**4 981 993**	**57,7**	**1 564 849**	**50,6**	**4 744 431**	**56,2**
Création et maintien d'emplois dans les PME	269 722	10,6	1 472 035	17,1	424 753	13,7	1 358 545	16,1
Formation professionnelle	-	-	27 076	0,3	-	-	133 655	1,6
Logement social	477 885	18,8	1 582 933	18,3	192 127	6,2	1 494 456	17,7
Santé	361 530	14,2	752 042	8,7	375 790	12,2	650 672	7,7
Education	413 974	16,2	998 199	11,6	496 970	16,1	961 056	11,4
Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain défavorisé	159 022	6,2	149 708	1,7	75 209	2,4	146 047	1,7
Autres domaines	**537 591**	**21,1**	**2 100 370**	**24,3**	**787 429**	**25,5**	**2 398 590**	**28,4**
Protection de l'environnement	156 357	6,1	1 173 782	13,6	185 630	6,0	1 066 337	12,6
Modernisation rurale	281 257	11,0	522 170	6,1	473 421	15,3	958 833	11,4
Protection et réhabilitation du patrimoine historique	46 004	1,8	45 674	0,5	48 822	1,6	35 808	0,4
Création d'infrastructures	53 973	2,1	358 744	4,2	79 556	2,6	337 612	4,0
Total brut	**2 547 814**	**100,0**	**8 630 274**	**100,0**	**3 091 912**	**100,0**	**8 442 108**	**100,0**
Créances impayées			40 458				42 530	
Créances rattachées			81 843				101 453	
Provisions			(40 546)				(42 640)	
Total Net	**2 547 814**		**8 712 029**		**3 091 912**		**8 543 451**	

5.6 - Engagements de financement

en milliers d'euros au 31 décembre

Années d'approbation	1999 et avant (a)	2000 (b)	2001 (c)	Total (a)+(b)+(c)
Projets				
Avec contrats-cadre signés (1)	500 756	450 279	659 939	1 610 974
Hors contrats-cadre (2)	730 457	27 791	178 594	936 841
Total	**1 231 213**	**478 070**	**838 532**	**2 547 814**

(1) La Banque est engagée juridiquement dès la signature d'un contrat-cadre.
(2) Projets ayant fait l'objet d'au moins un financement.

Note 6 - Portefeuille titres

en milliers d'euros au 31 décembre

	Exercice 2001			
	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	**Total**
Portefeuille de transaction	-	-	-	-
Portefeuille de placement				
Montant brut	11 347	1 409 202	1 366	1 421 915
Provisions	-	(552)	(664)	(1 216)
Créances rattachées	77	24 951	14	25 042
Montant net	**11 424**	**1 433 601**	**716**	**1 445 741**
Portefeuille d'investissement				
Montant brut	434 380	951 468	-	1 385 848
Montant des primes et décotes	(7 237)	(3 530)	-	(10 767)
Provisions	-	-	-	-
Créances rattachées	20 485	30 389	-	50 874
Montant net	**447 628**	**978 327**	**-**	**1 425 955**
Total	**459 052**	**2 411 928**	**716**	**2 871 696**

	Exercice 2000			
	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	**Total**
Portefeuille de transaction	-	-	-	-
Portefeuille de placement				
Montant brut	-	2 755 676	1 463	2 757 139
Provisions	-	(683)	(682)	(1 365)
Créances rattachées	-	34 934	11	34 945
Montant net	**-**	**2 789 927**	**792**	**2 790 719**
Portefeuille d'investissement				
Montant brut	439 039	858 863	-	1 297 902
Montant des primes et décotes	(4 969)	(771)	-	(5 740)
Provisions	-	-	-	-
Créances rattachées	21 061	29 754	-	50 815
Montant net	**455 131**	**887 846**	**-**	**1 342 977**
Total	**455 131**	**3 677 773**	**792**	**4 133 696**

6.1 - Informations complémentaires sur le portefeuille titres

en milliers d'euros au 31 décembre

	2001	2000
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Emetteurs publics (1)	262 970	289 467
Autres émetteurs (1)	2 097 700	3 325 071
	2 360 670	3 614 538
Portefeuille de placement		
Valeur de marché	1 445 605	2 775 530
dont plus-values latentes (2)	25 576	15 258
Portefeuille d'investissement (3)		
Valeur de marché	1 423 475	1 309 026
dont plus-values latentes (2)	37 627	11 125
Titres cédés avant l'échéance	-	-
Titres ayant fait l'objet d'un changement de catégorie au cours de l'exercice	-	-
Montant des titres cotés (4)	2 354 042	2 612 692
Montant des titres non cotés (4)	442 954	1 436 608

(1) Hors créances rattachées, hors provisions et hors décotes/surcotes.
(2) Hors valorisation des instruments de couverture de taux.
(3) Obligations et Fonds d'Etats émis par des pays ou des institutions assimilées ayant un rating AAA ou AA.
(4) Valeur nette comptable pour l'ensemble du portefeuille titres.

Note 7 - Immobilisations corporelles et incorporelles

en milliers d'euros au 31 décembre

	Immobilisations corporelles				Immobilisations incorporelles	
	Immeubles d'exploitation	Aménagement agencement, installations	Autres immobilisations corporelles	**Total**	Logiciels, frais d'études informatiques	**Total général**
Valeur brute au 31 décembre 2000	10 673	6 101	3 352	**20 126**	2 258	**22 384**
Acquisitions	-	300	435	**735**	432	**1 167**
Cessions	-	-	(51)	**(51)**	-	**(51)**
Autres mouvements	-	42	(42)	**-**	-	**-**
Valeur brute au 31 décembre 2001	**10 673**	**6 443**	**3 694**	**20 810**	**2 690**	**23 500**
Amortissements et provisions cumulés au 31 décembre 2000	(3 808)	(2 732)	(2 111)	**(8 651)**	(1 278)	**(9 929)**
Dotations de l'exercice	(427)	(476)	(573)	**(1 476)**	(411)	**(1 887)**
Cessions	-	-	51	**51**	-	**51**
Amortissements et provisions cumulés au 31 décembre 2001	**(4 235)**	**(3 208)**	**(2 633)**	**(10 076)**	**(1 689)**	**(11 765)**
Valeur nette au 31 décembre 2001	**6 438**	**3 235**	**1 061**	**10 734**	**1 001**	**11 735**
Valeur nette au 31 décembre 2000	6 865	3 369	1 241	11 475	980	12 455

Note 8 - Autres actifs et comptes de régularisation

en milliers d'euros au 31 décembre

	2001	2000
Débiteurs divers	4 442	3 679
Instruments conditionnels achetés	594	813
Total autres actifs	**5 036**	**4 492**
Produits à recevoir	438 246	446 804
Comptes d'ajustement sur devises	457 862	293 300
Charges à répartir	85 991	83 048
Charges constatées d'avance	1 062	944
Autres comptes de régularisation	1 184	1 003
Total comptes de régularisation de l'actif	**984 345**	**825 099**

Note 9 - Dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle

en milliers d'euros au 31 décembre

	2001	2000
Dettes envers les établissements de crédit		
Comptes à vue	-	41 643
Dettes à terme	20 425	-
Dettes rattachées	12	-
Total	**20 437**	**41 643**
Dettes envers la clientèle		
Dettes à terme	52 025	56 117
Dettes rattachées	772	833
Comptes rémunérés	7 320	-
(Communauté européenne : 7 150)		
(Finlande : 170)		
Total	**60 117**	**56 950**

Note 10 - Dettes représentées par un titre

en milliers d'euros au 31 décembre

	2001	2000
Emprunts obligataires	11 184 445	11 357 984
Euro Commercial Paper	307 632	635 857
Emprunts perpétuels (1)	137 261	133 630
Sous-total	**11 629 338**	**12 127 471**
Dettes rattachées	393 978	398 825
Total	**12 023 316**	**12 526 296**

(1) L'encours au 31.12.2001 est constitué d'un emprunt de 203 545 000 francs suisses (137 261 447 euros) à taux fixe de 5,50% par an.

10.1 - Informations complémentaires sur les dettes représentées par un titre, par devise

en milliers d'euros au 31 décembre

	Valeur nominale	Swap de devise	Valeur nette 2001	Valeur nette 2000
Euro	3 295 602	5 898 847	9 194 449	8 666 499
Dollar US	6 891 407	(4 931 329)	1 960 078	2 760 592
Franc suisse	388 434	(101 052)	287 382	279 774
Yen japonais	474 731	(474 731)	-	407 301
Dollar de Taiwan	397 585	(397 585)	-	-
Livre sterling	250 218	(250 218)	-	-
Dollar de Hong Kong	191 408	(191 408)	-	-
Rand sud-africain	58 624	(58 624)	-	-
Dollar australien	57 985	(57 985)	-	-
Couronne tchèque	17 323	(17 323)	-	-
Total	**12 023 316**	**(581 407)**	**11 441 909**	**12 114 166**

Note 11 - Autres passifs et comptes de régularisation

en milliers d'euros au 31 décembre

	2001	2000
Autres passifs		
Créditeurs divers	1 288	1 261
Dépôts de garantie reçus (1)	101 866	171 291
Total	**103 154**	**172 552**
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance	81 453	77 276
Charges à payer	242 215	253 840
Autres comptes de régularisation	2 010	2 676
Total	**325 678**	**333 792**

(1) Dépôts reçus dans le cadre des opérations dites "collatérales".

Note 12 - Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)

Alimentation du compte

- Contributions de la Banque, à partir d'un prélèvement sur les résultats annuels décidés par le Conseil d'administration ;
- Contributions volontaires des Etats membres de la Banque ;
- Contributions volontaires des membres du Conseil de l'Europe ;
- Contributions volontaires des pays non membres du Conseil de l'Europe ou des institutions internationales après accord du Conseil de direction et du Conseil d'administration.

Principes généraux de fonctionnement

Le compte couvre le différentiel de taux d'intérêt entre le taux habituellement pratiqué par la Banque et le taux remboursé par l'emprunteur. Toute proposition de bonification, exprimée en points de base et en montant en euro, est calculée suivant les caractéristiques de prêt standard. Elle est indiquée dans la demande de prêt soumise par le Gouverneur au Conseil d'administration pour approbation. Le CFS peut être utilisé pour le financement de donations.

12.1 - Bilan et Compte de résultat du CFS

BILAN *en milliers d'euros au 31 décembre*

ACTIF	2001	2000	PASSIF	2001	2000
Dépôts auprès de la CEB	52 228	42 163	Contribution reçue de la CEB	55 127	45 020
Portefeuille titres	3 828	3 379	Autres contributions reçues	-	107
			Comptes de régularisation	4 753	1 257
			Report des résultats antérieurs	(841)	164
			Résultat de l'exercice	(2 983)	(1 006)
Total	**56 056**	**45 542**		**56 056**	**45 542**

en milliers d'euros au 31 décembre

COMPTE DE RÉSULTAT	2001	2000
Produits		
Rémunération perçue de la CEB (1)	2 118	1 790
Portefeuille titres	309	296
Charges		
Bonifications versées directement du CFS à la CEB	(1 490)	(1 172)
Donations	(610)	(1 920)
Provisions	(3 310)	-
Résultat de l'exercice	**(2 983)**	**(1 006)**

(1) Rémunération calculée selon la Résolution 1380 (1995) du Conseil d'administration.

12.2 - Donations (*)

en milliers d'euros au 31 décembre

	Versées en 2001	Versées en 2000
Aide aux réfugiés du Kosovo	610	1 020
Cohésion sociale Conseil de l'Europe (1)	-	200
Protection de l'enfance en Roumanie	-	700
Total	**610**	**1 920**

() Depuis sa création, ce compte a versé un montant total de 5 625 952 euros de donations (notamment pour l'Albanie, le Kosovo, "L'ex-République yougoslave de Macédoine" et la Roumanie).*

(1) Subvention exceptionnelle destinée au financement d'études pour des projets liés à la cohésion sociale.

12.3 - Décomposition des engagements de financement et de l'encours de prêts dans le cadre du CFS

en milliers d'euros au 31 décembre

	2001			2000		
PAYS	Engagements de financement	Encours	%	Engagements de financement	Encours	%
Pologne	5 955	90 913	37,3	22 556	72 561	41,6
Hongrie	89 500	60 500	24,9	53 500	36 500	20,9
Croatie	63 344	40 793	16,8	7 024	25 744	14,8
Roumanie	8 000	22 000	9,0	11 000	19 095	11,0
République Slovaque	15 816	14 184	5,8	23 856	6 144	3,5
Bosnie et Herzégovine	-	5 598	2,3	1 612	5 302	3,0
Lituanie	9 084	5 106	2,1	8 864	4 567	2,6
Slovénie	2 940	3 744	1,5	3 013	3 744	2,2
Allemagne	3 717	639	0,3	3 717	639	0,4
Bulgarie	23 804	-	-	15 000	-	-
Total	**222 160**	**243 477**	**100,0**	**150 142**	**174 296**	**100,0**

Note 13 - Provisions pour risques et charges

	en milliers d'euros au 31 décembre	
	2001	**2000**
Fonds de Pensions (FAP)	27 898	25 384
Provisions pour risques et litiges	15 243	-
Total	**43 141**	**25 384**

13.1 - Fonds de Pensions

Engagements de retraite

Les engagements relatifs aux prestations de retraite ont été évalués le 31 décembre 2001 par un actuaire indépendant selon la méthode de référence des unités de crédit projetées ("projected unit credit") conformément au principe écrit à la note 2.8.

Le calcul repose notamment sur les hypothèses économiques suivantes :

- Un taux d'intérêt de 5,5% ;
- Un taux d'inflation de 1,5% ;
- Un âge moyen de départ en retraite de 62 ans.

		en milliers d'euros
	2001	**2000**
Provision au 1er janvier	**25 384**	**23 494**
Produits		
Cotisations patronales	1 160	1 030
Cotisations des agents	548	494
Rémunération CEB	1 539	1 443
Charges		
Pensions versées	(471)	(469)
Allocations de départ	(239)	(584)
Autres	(23)	(24)
Provision au 31 décembre	**27 898**	**25 384**

13.2 - Provisions pour risques et litiges

Conformément à la Résolution 1461 (2001) du Conseil d'administration de la CEB, une provision de 16 millions d'euros pour couvrir les risques opérationnels liés à un litige opposant la Banque à l'un de ses agents payeurs a été constituée par prélèvement direct du FRBG.

	en milliers d'euros au 31 décembre	
	2001	**2000**
Provision constituée	16 000	-
Reprise pour la quote part de 2001	(757)	-
Total provision pour risques et litiges	**15 243**	**-**

Note 14 - Capital souscrit

En accord avec le Statut, peuvent devenir membres tous les Etats membres du Conseil de l'Europe et tous autres Etats sur autorisation du Conseil de direction.
L'affiliation est acquise par l'acceptation du Statut et par la souscription de titres de participation. Ces derniers sont émis pour une valeur nominale unitaire de 1 000 euros. Chaque membre a droit à un vote pour chaque titre de participation détenu.

en milliers d'euros au 31 décembre

ETATS MEMBRES	Capital souscrit	Capital non appelé	Capital appelé	Capital appelé versé (1)	Capital appelé non versé
Allemagne	549 692	489 000	60 692	60 692	-
France	549 692	489 000	60 692	60 692	-
Italie	549 692	489 000	60 692	60 692	-
Espagne	358 504	318 922	39 582	39 582	-
Turquie	233 077	207 344	25 733	25 733	-
Grèce	98 634	87 745	10 889	10 889	-
Portugal	83 538	74 315	9 223	9 223	-
Pologne	76 988	68 488	8 500	8 500	-
Suisse	53 824	43 229	10 595	10 595	-
Pays-Bas	51 471	45 787	5 684	5 684	-
Belgique	42 541	37 845	4 696	4 696	-
Finlande	41 889	37 264	4 625	4 625	-
Bulgarie	37 491	33 352	4 139	4 139	-
Suède	36 030	32 052	3 978	3 978	-
Roumanie	35 963	31 993	3 970	3 970	-
Hongrie	26 884	23 916	2 968	2 968	-
République Tchèque	25 833	22 981	2 852	2 544	308
Danemark	23 214	20 649	2 565	2 565	-
Norvège	18 067	16 072	1 995	1 995	-
Croatie	12 831	11 414	1 417	1 417	-
Chypre	11 934	10 617	1 317	1 317	-
République Slovaque	11 379	10 123	1 257	1 121	136
Luxembourg	8 992	8 000	993	993	-
Albanie	8 034	7 147	887	887	-
Lettonie	7 688	6 840	849	849	-
Estonie	7 637	6 794	844	844	-
"L'ex-République yougoslave de Macédoine"	7 637	6 794	844	844	-
Lituanie	7 556	6 722	834	834	-
Slovénie	7 380	6 565	815	815	-
Islande	6 089	5 417	672	672	-
Malte	6 089	5 417	672	672	-
Moldova (2)	3 294	2 930	364	68	296
Liechtenstein	2 921	2 374	547	547	-
Saint-Marin	1 260	1 000	260	260	-
Saint-Siège	82	58	24	24	-
Total 2001	**3 003 828**	**2 667 167**	**336 661**	**335 922**	**739**
Total 2000	**1 400 693**	**1 241 018**	**159 675**	**157 074**	**2 601**

(1) Par versement effectif et par incorporation des réserves.
(2) Le montant échu de 296 milliers d'euros est en attente de paiement.

Note 15 - Variation des capitaux propres

Le Conseil de direction du 9 novembre 1999 par sa Résolution 321, a approuvé le principe d'une 5ème augmentation du capital dont la période de souscription s'est étalée jusqu'au 30 septembre 2001.
Au 31 décembre 2001 les souscriptions enregistrées s'élèvent à 1,6 milliard d'euros dont 177 millions d'euros ont été appelés et versés par incorporation de réserves.
Le tableau ci-dessous présente l'évolution des fonds propres de la CEB au cours de l'exercice 2001.

en milliers d'euros au 31 décembre

	2000	Variations	Affectation du bénéfice 2000 (1)	2001
Capital				
Souscrit	1 400 693	1 603 135	-	3 003 828
Non appelé	(1 241 018)	(1 426 149)	-	(2 667 167)
Capital appelé	159 675	176 986	-	336 661
dont non versé	(2 601)	1 862	-	(739)
	157 074	**178 848**	**-**	**335 922**
Réserves				
Réserve générale	830 742	(176 986)	75 037	728 793
dont non versée	(1 356)	958	-	(398)
	829 386	**(176 028)**	**75 037**	**728 395**
Résultats en attente d'affectation	**95 037**	**88 299**	**(95 037)**	**88 299**
Capitaux propres	**1 081 497**	**91 119**	**(20 000)**	**1 152 616**
Fonds pour Risques Bancaires Généraux	150 000	(16 000)	10 000	144 000
Fonds propres	**1 231 497**	**75 119**	**(10 000)**	**1 296 616**

(1) Le bénéfice de l'exercice 2000 a été affecté pour 10 000 000 euros au Compte Fiduciaire Sélectif, pour 10 000 000 euros au FRBG et pour 75 036 610 euros à la réserve générale.

Note 16 - Position de change nette en devises

Les risques de change nets indiqués ci-dessous proviennent des marges sur opérations bancaires ainsi que sur les charges générales d'exploitation. Des opérations sur le marché des changes sont effectuées afin de minimiser ces risques.

en milliers d'euros au 31 décembre

	2001				
	Actif	Passif	Devises à recevoir	Devises à livrer	Position nette
EUR	10 702 206	4 957 566	1 070 344	6 354 278	460 706
Autres devises :					
USD	2 182 201	7 058 874	6 015 520	1 138 513	334
JPY	634 757	530 579	519 600	623 212	566
CHF	291 020	389 835	134 871	37 579	(1 523)
GBP	8 256	254 561	246 508	-	203
Autres	107 384	734 409	688 412	61 322	65
Sous-Total	**3 223 618**	**8 968 258**	**7 604 911**	**1 860 626**	**(355)**
Total	**13 925 824**	**13 925 824**	**8 675 255**	**8 214 904**	**460 351**

	2000				
EUR	10 826 741	6 084 735	537 904	4 984 656	295 255
Autres devises :					
USD	2 271 927	5 848 414	4 501 288	925 534	(733)
JPY	838 068	1 085 776	740 044	491 346	990
CHF	290 297	379 728	131 303	43 149	(1 278)
GBP	99 543	359 545	341 627	80 854	771
Autres	107 657	676 036	625 474	57 000	95
Sous-Total	**3 607 493**	**8 349 499**	**6 339 736**	**1 597 884**	**(154)**
Total	**14 434 234**	**14 434 234**	**6 877 640**	**6 582 540**	**295 101**

Note 17 - Position de liquidité

Le risque de liquidité reflète la mesure dans laquelle la Banque peut être obligée de mobiliser des fonds pour honorer ses engagements dans le cadre de ses opérations bancaires.
Le tableau ci-dessous présente une analyse des actifs, des passifs et des instruments dérivés groupés en fonction de la durée restant à courir entre la date du bilan et la date contractuelle d'échéance.
Les actifs, passifs et instruments dérivés pour lesquels il n'existe pas de date contractuelle d'échéance sont regroupés dans la catégorie "Échéance non définie".

en milliers d'euros au 31 décembre

	Jusqu'à 1 mois	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois à 1 an	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Echéance non définie	**Total**
ACTIF							
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	32	-	-	-	-	-	32
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle							
- comptes à vue	3 301	-	-	-	-	-	3 301
- dépôts à terme	504 669	831 844	-	-	-	-	1 336 513
- prêts	11 755	28 935	383 896	2 278 228	6 009 215	-	8 712 029
Portefeuille titres	17 564	231 230	512 111	1 025 249	1 084 840	702	2 871 696
Autres actifs	-	-	-	-	-	1 002 253	1 002 253
Sous-Total	**537 321**	**1 092 009**	**896 007**	**3 303 477**	**7 094 055**	**1 002 955**	**13 925 824**
PASSIF							
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	20 437	-	-	-	60 117	-	80 554
Dettes représentées par un titre							
- Titres de créances négociables (ECP)	169 973	137 914	-	-	-	-	307 887
- Emprunts obligataires	44 382	-	2 399 142	4 932 224	4 202 419	-	11 578 167
- Emprunts perpétuels	-	-	-	-	137 262	-	137 262
Capital, réserves et résultat	-	-	-	-	-	1 153 753	1 153 753
Autres passifs	-	-	-	-	-	668 201	668 201
Sous-Total	**234 792**	**137 914**	**2 399 142**	**4 932 224**	**4 399 798**	**1 821 954**	**13 925 824**
Swaps de devises et contrats à terme de change	13 241	9 015	220 144	230 562	(12 610)	-	460 352
Position de liquidité	**315 770**	**963 110**	**(1 282 991)**	**(1 398 185)**	**2 681 647**	**(818 999)**	
Position de liquidité cumulée	**315 770**	**1 278 880**	**(4 111)**	**(1 402 296)**	**1 279 351**	**460 352**	
Position de liquidité cumulée 2000	-	655 209	1 092 000	(1 255 092)	1 257 662	295 101	

Note 18 - Engagements sur instruments financiers à terme

Les opérations sur instruments dérivés sont uniquement réalisées à des fins de couverture. Le montant notionnel par type d'instruments est indiqué ci-dessous.

en milliers d'euros au 31 décembre

	2001	2000
Opérations fermes de gré à gré		
- swaps de taux d'intérêt	7 191 008	7 600 405
- swaps de devises	7 749 234	6 158 793
- swaps de change	465 669	423 746
Opérations conditionnelles		
- options de taux d'intérêt	38 112	38 112
- options de change	-	-
- autres options	-	-
Total	**15 444 023**	**14 221 056**

Dans le cadre de la gestion du risque de contrepartie, ces opérations sont quotidiennement évaluées et analysées au regard des limites prévues et des garanties financières reçues. Ces garanties se présentent sous forme de dépôts ou d'obligations de premier rang. La répartition des contreparties par notation est précisée ci-dessous.

Notations S&P ou équivalent	Valeur notionnelle	Valeur nette actualisée	Garanties financières reçues
AAA	3 111 845	100 723	75 094
AA	12 220 070	708 746	500 236
A	9 850	(420)	-
Inférieure à A	-	-	-
Non noté	102 258	4 928	-
Total	**15 444 023**	**813 977**	**575 330**

Note 19 - Estimation de la valeur de réalisation

Les estimations de la valeur de réalisation des opérations inscrites au bilan de la Banque, c'est-à-dire du montant approximatif pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif réglé entre deux parties indépendantes et informées, réalisant une transaction de leur plein gré, sont indiquées ci-dessous.
Ces estimations appellent les précisions suivantes :

- L'ensemble des estimations de valeur tient compte des instruments dérivés liés ;
- La valeur des prêts est nette de provisions, donc proche de leur valeur de réalisation ;
- La banque couvrant certains risques de taux de manière globale, il n'est pas possible de déterminer précisément quelles sont les opérations couvertes. Aussi, l'estimation de ces opérations couvertes ne tient pas compte de la valeur de ces instruments dérivés.

en milliers d'euros au 31 décembre

	Valeur au bilan 2001	Ajustement de valeur	Valeur estimée 2001
ACTIF			
Créances sur les établissements de crédit	6 895 339	13 824	6 909 163
Créances sur la clientèle	3 156 504	56 860	3 213 364
Portefeuille titres	2 871 696	(15 400)	2 856 296
Autres actifs	1 002 285	530 046	1 532 331
TOTAL DE L'ACTIF	**13 925 824**	**585 330**	**14 511 154**
PASSIF			
Dettes envers les établissements de crédit	20 437	-	20 437
Dettes envers la clientèle	60 117	(14 992)	45 125
Dettes représentées par un titre	12 023 316	578 535	12 601 851
Autres passifs	524 201	-	524 201
Capitaux propres	1 297 753	-	1 297 753
TOTAL DU PASSIF	**13 925 824**	**563 543**	**14 489 367**
Valeur estimée nette de réalisation			**21 787**

L'estimation de la valeur de réalisation indique un bénéfice additionnel de 21 787 milliers d'euros.

Note 20 - Intérêts et produits assimilés

en milliers d'euros au 31 décembre

COMPTE DE RÉSULTAT	2001	2000
Intérêts sur créances à vue	83	56
Intérêts sur créances à terme (dépôts)	58 826	55 596
Intérêts sur prêts (1)	249 271	243 110
Intérêts sur instruments à terme de couverture	29 817	25 881
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	**337 997**	**324 643**
Intérêts sur prêts (1)	227 363	239 972
Intérêts sur instruments à terme de couverture	81 658	72 335
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	**309 021**	**312 307**
Produits sur titres de placement	112 985	111 188
Produits sur titres d'investissement	79 634	81 887
Intérêts sur instruments à terme de couverture	34 624	48 916
Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe	**227 243**	**241 991**
Amortissement des primes d'émission et de remboursement	17 578	16 160
Intérêts sur macro-couverture	36 271	39 829
Intérêts sur couverture des dettes représentées par un titre	650 240	615 454
Autres intérêts et produits assimilés	25 939	6 589
Autres intérêts et produits assimilés	**730 028**	**678 032**
Total	**1 604 289**	**1 556 973**

(1) Soit un total d'intérêts reçus sur prêts de 476 634 milliers d'euros pour l'exercice 2001, et de 483 083 milliers d'euros pour l'exercice 2000.

20.1 - Ventilation des intérêts par pays bénéficiaires des prêts

en milliers d'euros au 31 décembre

	2001	2000
Turquie	116 554	128 413
Espagne	85 263	76 685
Allemagne	79 454	80 505
Grèce	53 312	59 798
France	39 747	29 682
Italie (1)	33 944	48 596
Chypre	24 239	28 656
Belgique	8 983	6 348
Finlande	8 455	7 446
Pologne	5 799	3 082
Portugal	3 972	2 695
Hongrie	3 926	2 041
Malte	3 268	3 640
Slovénie	2 082	1 029
Croatie	1 863	1 174
Roumanie	1 482	764
Suède	945	1
Islande	772	563
Bosnie et Herzégovine (2)	675	747
Bulgarie	506	382
République Slovaque	476	157
Lituanie	412	309
"L'ex-République yougoslave de Macédoine"	271	100
Saint-Marin	177	219
Estonie	57	-
République Fédérale de Yougoslavie	-	51
Total	**476 634**	**483 083**
Intérêts sur instruments de couverture	111 475	98 216
Total	**588 109**	**581 299**

(1) Dont pénalités sur remboursements anticipés de 494 milliers d'euros pour l'exercice 2001 et 2 290 milliers d'euros pour l'exercice 2000.

(2) Ce montant comprend 88 milliers d'euros d'intérêts sur la créance impayée provisionnée à 100%.

Note 21 - Intérêts et charges assimilées

en milliers d'euros au 31 décembre

	2001	2000
Intérêts sur dettes à vue	57	97
Intérêts sur dettes à terme	9 713	7 111
Intérêts sur instruments à terme de couverture	34 792	27 467
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	**44 562**	**34 675**
Intérêts sur dettes à vue	2 118	1 790
Intérêts sur dettes à terme	1 808	2 099
Intérêts sur instruments à terme de couverture	110 618	91 560
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	**114 544**	**95 449**
Intérêts et charges assimilées sur titres de créances négociables	8 275	31 005
Intérêts et charges assimilées sur emprunts obligataires et perpétuels	768 204	758 347
Intérêts sur instruments à terme de couverture	475 576	441 280
Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe	**1 252 055**	**1 230 632**
Intérêts sur instruments à terme de macro-couverture	39 822	33 632
Intérêts sur instruments à terme de couverture de portefeuille	39 023	50 196
Autres intérêts et charges assimilées	9 610	4 851
Total	**1 499 616**	**1 449 435**

Note 22 - Résultat provenant des opérations financières

en milliers d'euros au 31 décembre

	2001	2000
Titres de transaction	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Sous-Total	**-**	**-**
Change (conversion)	207	(31)
Titres de placement	468	(60)
Total	**675**	**(91)**

Note 23 - Frais généraux administratifs

en milliers d'euros au 31 décembre

	2001	2000
Salaires et traitements	9 694	8 668
Charges sociales	716	700
Coûts de pensions	1 151	1 021
Autres frais administratifs	5 750	5 596
Total	**17 311**	**15 985**

Personnel

L'effectif de la Banque est de 124 agents permanents au 31 décembre 2001 (115 au 31 décembre 2000), qui se répartit selon les catégories suivantes :

au 31 décembre

	2001	2000
Hors Cadres (1)	4	4
Cadres	63	54
Non Cadres	57	57
Total	**124**	**115**

(1) Gouverneur et Vice-Gouverneurs.

Note 24 - Variations des provisions (dotations / reprises)

en milliers d'euros au 31 décembre

	2001	2000
Dotation aux provisions pour risques sur prêts	(293)	(453)
Reprise de provisions pour risques sur prêts	2 387	6 315
Dotations aux provisions pour risques et litiges	(16 000)	-
Sous-total dotations aux provisions	**(13 906)**	**5 862**
Reprise au FRBG	16 000	-
Total net de provisions (dotations/reprises)	**2 094**	**5 862**

RAPPORT DE L'AUDIT EXTERNE



ANDERSEN

Barbier Frinault & Autres
Société Civile
41, rue Ybry
92578 Neuilly-sur-Seine Cedex
France
Téléphone +33 (0) 1 55 61 60 00
Télécopie +33 (0) 1 55 61 60 05

A l'attention du Conseil d'Administration et du Conseil de Direction

Dans le cadre du mandat qui nous a été confié par le Conseil de Direction, nous avons procédé à l'audit des comptes annuels, annexés au présent rapport, de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe – CEB pour l'exercice clos le 31 décembre 2001. Ces comptes relèvent de la responsabilité du Gouverneur. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces comptes, sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit de l'IFAC. Ces normes requièrent la mise en oeuvre des diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que notre audit constitue une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle de la situation financière de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe au 31 décembre 2001, ainsi que du résultat de ses opérations et des variations de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, en conformité avec les principes comptables définis par la Directive de l'Union Européenne (86/635) CEE.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention du lecteur sur les notes (2.1), (2.7) et (2.13) des états financiers relatives au changement de mode de constitution et d'utilisation du FRBG. En application des principes retenus à la clôture de cet exercice, le résultat de l'exercice précédent aurait été minoré de 10 M €, sans incidence sur les fonds propres.

Neuilly-sur-Seine, le 28 février 2002.

Barbier Frinault & Autres
Andersen

Philippe Peuch-Lestrade

EXTRAIT DU RAPPORT DU COMITÉ DE SURVEILLANCE SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RÉSULTAT, AINSI QUE SUR LES NOTES AUX ETATS FINANCIERS POUR 2001

Conformément au mandat qui lui a été donné en vertu de l'article XII du Statut de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe, le Comité de Surveillance a été convoqué suite à la décision du Conseil de direction adoptée après avoir entendu le Conseil d'administration, à sa 167e réunion (14 décembre 2001). Il s'est réuni à Paris les 19 et 20 novembre 2001 pour une réunion préliminaire et du 25 février au 1er mars 2002 pour examiner le bilan et le compte de résultat de la Banque, ainsi que les Notes annexes aux Etats financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2001.

Sur la base de la Résolution 326 (2000) du Conseil de direction et des conclusions adoptées par le Comité de Surveillance les années précédentes, l'auditeur externe (Andersen) a présenté son rapport et donné en tant que de besoin, les détails du déroulement de l'audit.

Le Comité de Surveillance a procédé à l'audit de la Banque pour l'exercice 2001 de la façon suivante :
- en consultant le Gouverneur, les Vice-Gouverneurs et les Directeurs de la Banque ;
- en examinant les documents comptables de la Banque pour l'exercice 2001 comprenant le bilan au 31 décembre 2001, le compte de résultat et les Notes annexes aux Etats financiers qui ont été préparés par le Département de la comptabilité de la Banque et signés par le Gouverneur le 27 février 2002 ;
- en consultant le Département d'audit interne ;
- en consultant l'auditeur externe de la Banque et en examinant son rapport préliminaire et son rapport long pour l'exercice 2001 ;
- en obtenant l'opinion signée par l'auditeur externe le 28 février 2002 ;
- en obtenant l'ensemble des documents, renseignements et explications utiles qu'il estime nécessaires. Ceux-ci ont été volontiers communiqués par le Gouverneur, le personnel concerné et l'auditeur externe.

Le Comité de Surveillance certifie sur la base des renseignements mis à sa disposition et dans toute la mesure où il a pu s'en assurer, que le bilan et le compte de résultat de la Banque (y compris les Notes annexes aux Etats financiers) concordent avec les écritures et autres pièces comptables et reflètent fidèlement et honnêtement, à tous les égards matériels, l'état des opérations de la Banque au 31 décembre 2001, le résultat de ses opérations et ses flux de trésorerie pour l'exercice écoulé, en conformité avec les principes comptables énoncés dans la Directive de la Communauté européenne (86/635/CEE).
Sans assortir son avis de réserves, le Comité de Surveillance souhaite attirer l'attention des lecteurs sur les notes suivantes aux Etats financiers :

1. La note 2.1 qui déclare que, en raison des modifications récentes de certains principes comptables admis au plan international et des difficultés de leur application pratique, principalement liées à la mise en œuvre de l'IAS 39, la Banque a été amenée à établir ses Etats financiers sur la base de la Directive de la Communauté européenne (86/635/CEE).
2. Les notes 2.7 et 2.13 concernant la modification de la méthode de constitution et d'utilisation du Fonds pour risques bancaires généraux. Si les normes utilisées pour l'exercice 2001 avaient été appliquées pour l'exercice financier précédent, le résultat pour cette année-là aurait été minoré de 10 millions d'euros sans incidence sur le montant des fonds propres.

Paris, 1er mars 2002

P. BRÜGGER
M.I. CASTELÃO FERREIRA da SILVA
F. CASSEL

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2001
APRÈS AFFECTATION DU RÉSULTAT

en milliers d'euros

ACTIF

Postes	Notes	2001	2000
Caisse, avoirs auprès des banques centrales		32	52
Créances sur les établissements de crédit			
(a) à vue		3 301	4 605
(b) à terme			
- dépôts	3	1 336 513	906 427
- prêts (a)	3	5 555 525	5 052 340
Créances sur la clientèle			
- prêts (b)	4	3 156 504	3 491 111
Total prêts (a + b)	*3, 4, 5 et 17*	**8 712 029**	**8 543 451**
Effets publics et valeurs assimilées	6	459 052	455 131
Obligations et autres titres à revenu fixe	6	2 411 928	3 677 773
Actions et autres titres à revenu variable	6	716	792
Total portefeuille titres	*6 et 17*	**2 871 696**	**4 133 696**
Actifs incorporels	7	1 001	980
Actifs corporels	7	10 734	11 475
Capital souscrit, appelé, non versé et réserves à recevoir des pays membres	15	1 137	3 957
Autres actifs	8	5 036	4 492
Comptes de régularisation	8	984 345	825 099
TOTAL DE L'ACTIF	*16*	**13 925 824**	**14 434 234**

PASSIF

Postes	Notes	2001	2000
Dettes envers les établissements de crédit			
(a) à vue		0	41 643
(b) à terme	9	20 437	0
Dettes envers la clientèle à terme	9	60 117	56 950
Dettes représentées par un titre	10	12 023 316	12 526 296
Autres passifs	11	103 154	172 552
Comptes de régularisation	11	325 678	333 792
Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)	12	55 227	52 163
Provisions pour risques et charges	13	43 141	25 384
Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG)	13	144 000	160 000
Capital	14		
a) Souscrit (versé 335 922)		3 003 828	1 400 693
b) Non appelé		(2 667 167)	(1 241 018)
		336 661	**159 675**
Réserve générale	15	813 793	905 779
TOTAL DU PASSIF	*16*	**13 925 524**	**14 434 234**

HORS BILAN

Postes	Notes	2001	2000
Engagements donnés			
Engagements de financement sur projets approuvés	5	2 547 814	3 091 912
Garanties			
a) Prêts accordés par des tiers		6 113	8 091
b) Assignation d'IRS		323 904	563 013
Engagements reçus			
Garanties		6 113	8 187
Opérations sur instruments financiers à terme	18	**15 444 023**	**14 221 056**

Les notes annexes font partie intégrante des Etats financiers.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA 218e RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE

Résolution 1464 (2002) **CA/PV 218 (2002)**

Paris, le 26 mars 2002

Le Conseil d'administration,

Vu l'article XI, section 2, du Statut de la Banque,

Vu le bilan, le compte de résultat et les Notes annexes aux Etats financiers au 31 décembre 2001,

Ayant pris acte du rapport de l'audit externe au 28 février 2002,

Ayant pris acte du rapport du Comité de Surveillance au 1er mars 2002,

Ayant pris acte de la Note du Gouverneur du 6 mars 2002,

1. recommande au Conseil de direction d'approuver le bilan, le compte de résultat et les Notes annexes aux Etats financiers au 31 décembre 2001,

2. donne quitus au Gouverneur de sa gestion financière pour l'exercice 2001,

3. décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice 2001 (+ € 88 298 792) comme suit :
 - € 85 000 000 à la Réserve Générale
 - € 3 298 792 au Compte Fiduciaire Sélectif

4. recommande au Conseil de direction d'approuver le point 3 ci-dessus.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA 168e RÉUNION DU CONSEIL DE DIRECTION DE LA BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE

Résolution 337 (2002) **CD/PV 168 (2002)**

Paris, le 8 avril 2002

Le Conseil de direction,

Vu l'article IX, section 3, chiffre 1, litt. e du Statut

Vu le bilan et le compte de résultat ainsi que les Notes annexes aux États financiers au 31 décembre 2001

Vu la certification de l'auditeur externe, Andersen, du 28 février 2002

Vu les rapports des organes statutaires de la Banque, à savoir :
- le rapport du Gouverneur pour l'exercice 2001
- le rapport du Comité de Surveillance du 1er mars 2002

Vu la Résolution 1464 (2002) du Conseil d'administration

Ayant entendu le Comité de Surveillance

Décide :

- d'approuver le rapport annuel, les comptes et le bilan général de la Banque pour 2001
- de donner quitus au Conseil d'administration pour l'année 2001 et
- d'entériner le paragraphe 3 de la Résolution 1464 (2002) du Conseil d'administration du 26 mars 2002 par lequel le Conseil d'administration a affecté le bénéfice net de 2001 de € 88 298 792 comme suit :
 - € 85 000 000 à la Réserve Générale
 - € 3 298 792 au Compte Fiduciaire Sélectif.

NOTES AU LECTEUR

1. **Dénomination :** La Banque a été créée en 1956 sous le nom de "Fonds de Réétablissement du Conseil de l'Europe pour les réfugiés nationaux et les excédents de population en Europe". La dénomination simplifiée de "Fonds de Développement Social du Conseil de l'Europe", utilisée depuis 1989, a été officialisée par l'entrée en vigueur du nouveau Statut, le 18 mars 1997. Depuis le 1er novembre 1999, la nouvelle dénomination est "Banque de Développement du Conseil de l'Europe" et l'acronyme CEB.
2. **Etats membres :** Au 31 décembre 2001, la Banque comptait 35 Etats membres : Albanie, Allemagne, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, "L'ex-République yougoslave de Macédoine", Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Moldova, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Slovaque, République Tchèque, Roumanie, Saint-Marin, Saint-Siège, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie. Un contrat d'association a lié l'ex-Yougoslavie à la Banque comme membre Associé, de 1986 à 1991.
3. **Statut :** Le premier Statut a été adopté par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 16 avril 1956, par la Résolution (56)9. Un nouveau Statut, adopté par le Comité des Ministres le 16 juin 1993, par la Résolution (93)22, est entré en vigueur le 18 mars 1997, après ratification par tous les Etats membres.
4. **Projet approuvé :** Projet présenté au Conseil d'administration et qui a reçu son accord pour le financement.
5. **Prêt décaissé :** Prêt effectivement versé au bénéficiaire.
6. **Tranches de prêts :** Le financement est versé en plusieurs fois, selon l'avancement des travaux, jusqu'au montant du plafond autorisé par le Conseil d'administration.
7. **Programmes Sectoriels Multi-projets (PSM) :** Programmes de prêts avec de grandes institutions financières (faisant l'objet d'un contrat-cadre), concernant des projets rassemblant plusieurs bénéficiaires, pour des opérations dans un ou plusieurs domaines d'activité de la Banque. Ils permettent le recours à un emprunteur central pour atteindre, à travers lui, un grand nombre de bénéficiaires individuels.
8. **Engagements de financement :** Montant total des contrats-cadre signés, et des projets individuels (hors contrats-cadre) qui ont fait l'objet d'au moins un décaissement.
9. **Compte Fiduciaire Sélectif (CFS) :** Compte spécial créé en 1995 pour octroyer des bonifications d'intérêts en faveur de projets relevant des objectifs hautement prioritaires de la Banque et dans les pays en transition. Il est alimenté par des prélèvements sur les profits de la Banque, et par des contributions volontaires des Etats membres.
10. **Encours :** Montant des prêts décaissés et non encore remboursés.
11. **Capital souscrit :** Titres de participation émis par la Banque, auxquels les membres ont souscrit.
12. **Capital appelé :** Total du capital versé et du capital à verser.
13. **Capital non appelé :** Différence entre le capital souscrit et le capital appelé.

Photos : Couverture et vignettes page 14, *Corbis-Sygma* ; vignettes pages 35-46, *Photodisk* ;
autres photos, *Photothèque CEB*.